



**Projet éducatif de territoire (PEdT)
« Plan Mercredi » 2023-2027**

Commune de Saint-Yvi



Juin 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
Contexte	3
Méthodologie	4
Partie 1 : DIAGNOSTIC PARTAGE	5
DONNEES DE CADRAGE	6
Chiffres clés.....	6
Les établissements scolaires	7
L'OFFRE MUNICIPALE A DESTINATION DES ENFANTS ET DES JEUNES (3-15 ANS)	12
L'accueil périscolaire pour les 3-11 ans matin et soir	13
L'accueil périscolaire méridien et la restauration scolaire pour les 3-11 ans.....	21
L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis et pendant les vacances scolaires, pour les 3-10 ans	26
L'Espace Jeune pour les 10-15-ans	36
Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)	43
MISE EN PERSPECTIVE DES POINTS FORTS ET POINTS D'EFFORT	46
Les points forts	47
Les points d'effort	51
Les opportunités	53
Les menaces	57
Partie 2 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PLAN D' ACTIONS	59
FINALITE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2023-2027	60
La finalité du PEdT	60
Trois orientations stratégiques 2023-2027	60
LE PLAN D' ACTIONS	62
1. Agir pour faciliter l'ouverture aux autres, des enfants et des jeunes.....	63
Agir pour assurer le bien-être physique et psychologique de chaque enfant et jeune	68
Agir dans une logique de coopération partenariale.....	73
Un Comité de suivi et d'évaluation du PEdT – Plan Mercredi	77
Composition.....	77
Fréquence de rencontre	77
Rôle et missions.....	77
Annexes.....	79
Annexe 1 : Liste des documents consultés	80
Annexe 2 : Liste des services municipaux rencontrés	81
Annexe 3 : Les participants à l'atelier « Diagnostic et enjeux partagés »	81
Annexe 4 : Les participants à l'atelier « Orientations stratégiques et plan d'actions » .	81
Annexe 5 : Compte-rendu de l'échange collectif avec le Conseil Municipal des Jeunes	82
Annexe 6 : Orientations et fiches action du projet éducatif interne de la commune	86
Annexe 7 : Les axes stratégiques du Contrat Local de Santé (CLS) 2023-2027 de CCA.	90

INTRODUCTION

Contexte

« **Contribuer à la réussite éducative des enfants et de la jeunesse** » constitue un des 7 axes du programme du mandat 2020-2026 de l'équipe municipale. A ce titre, un projet éducatif a été élaboré en interne, avec les Services de la commune en charge de l'accueil périscolaire, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de l'Espace Jeune. Ce projet adopté par le Conseil municipal en mai 2022, identifie sept orientations. Chacune des orientations fait l'objet d'une fiche-action explicitant des objectifs poursuivis et des actions envisagées (cf. annexe n°6).

La volonté de la commune est aujourd'hui de **formaliser un projet éducatif de territoire (PEdT) construit avec les acteurs locaux** intervenant auprès **des enfants et des jeunes âgés de 3 à 15 ans**. La volonté de la commune est **que ce PEdT intègre un Plan Mercredi** dont la Charte Qualité est organisée autour de quatre axes : la complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant, l'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles), la mise en valeur de la richesse des territoires, le développement d'activités éducatives de qualité.

L'élaboration d'un état des lieux des attentes et besoins des enfants et des jeunes ainsi que des ressources sur le territoire constitue la 1^{ère} étape d'élaboration d'un PEdT partagé.

Le diagnostic partagé sur les activités déjà mises en place, les besoins peu ou pas satisfaits, les points forts et points faibles de l'offre actuelle ainsi que les opportunités et les risques potentiels est présentée en 1^{ère} partie.

Les orientations stratégiques et le plan d'actions sont précisées en 2^{nde} partie.

Méthodologie

Portée par la Ville, la démarche d'élaboration du PEdT – Plan Mercredi se veut partenariale. Aussi, pour l'élaboration de présent PEdT, les actions suivantes ont été menées :

- **L'analyse de documents de type rapports d'activité-bilans et de données récoltés** auprès des services municipaux, de la médiathèque et des associations sportives et culturelles. La liste des documents consultés figure en annexe.
Certaines données ont été sollicitées mais n'ont pu être récoltées au moment de la rédaction du présent document ; ces données figurent en surligné jaune.

- **Un entretien avec chacun des 3 responsables de la commune** portant un service municipal **Enfance-Jeunesse** a été réalisé.

Ces entretiens ont fait l'objet d'une fiche formalisant l'organisation et le fonctionnement de chacun des services municipaux Enfance-Jeunesse, à savoir : Accueil périscolaire (matin, méridien et soir) ; ALSH ; Espace Jeune et Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Ces fiches sont présentées dans la partie *L'offre municipale à destination des enfants et des jeunes*, du présent document Diagnostic

- **Un échange collectif** a été organisé **avec les membres du Conseil Municipal des Jeunes** (CMJ).

Le compte-rendu de cet échange - qui s'est tenu le 3 février 2023 de 17h à 18h en mairie - figure en annexe.

- **Un 1^{er} atelier d'identification et de partage du diagnostic et des enjeux** a été animé **avec les acteurs locaux intervenant en direction des enfants et des jeunes dans la commune.**

La liste des participants à cet atelier - qui s'est tenu le 12 janvier 2023 de 17h30 à 19h30 en mairie - figure en annexe

- **Un 2nd atelier de partage des orientations stratégiques et d'identification des actions menées et des actions clés à initier** a été animé **avec les acteurs locaux intervenant en direction des enfants et des jeunes dans la commune.**

La liste des participants à cet atelier - qui s'est tenu le 28 février 2023 de 17h à 19h en mairie - figure en annexe

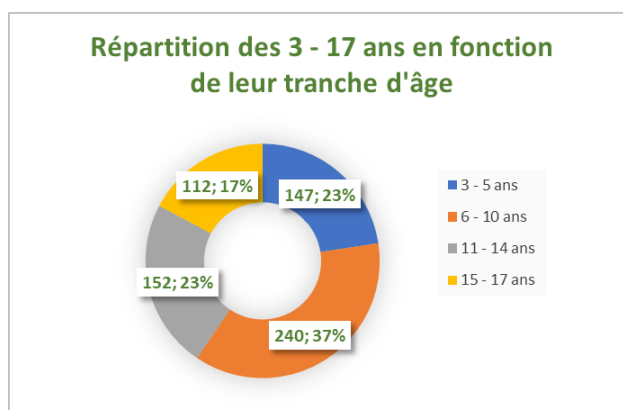
Partie 1 : DIAGNOSTIC PARTAGE

DONNEES DE CADRAGE

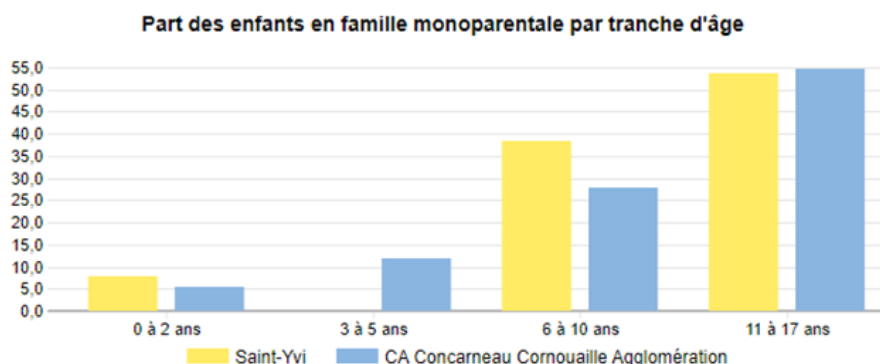
Chiffres clés



- En 2018, la commune compte **3 202 habitants**
- **567 familles dont 458 couples avec enfants et 108 familles monoparentales**
- **Un indice de jeunesse de 101** (versus 55,5 pour CCA)
- **Les 3-17 ans représentent 651 jeunes**, soit 20,3% de la population
- **40 naissances** en 2018 et 2019 et 37 en 2020
- Des 9 villes qui composent la CCA, Saint-Yvi est la seule à enregistrer **un solde naturel "positif"** depuis 1968¹.
- **80,8% des familles sont des couples avec enfants** (71,7% pour CCA)
- Entre 2013 et 2018, **le nombre de familles monoparentales a été multiplié par 2**, passant de 54 familles en 2013 à 108 en 2018. Les couples avec enfants ont quant à eux augmenté de 8,8% passant de 421 couples avec enfants en 2013 à 458 en 2018.
- **87,4% des familles avec enfants compte 1 à 2 enfants** (soit 444 familles en 2018)
- **38,5 % des enfants de 6-10 ans vivent dans une famille monoparentale (28% pour CCA)**
- En 2021, **16 familles perçoivent l'Allocation Enfant Handicapé (AEH - chiffre CAF 29)**.



Source : Insee, RGP 2018



Source : Insee, RP exploitation complémentaire + traitement CD29 - 2018

¹ <https://www.saint-yvi.bzh/wp-content/uploads/2022/01/Saint-Yvi-Rapport-ABS-DEF.pdf>

Les établissements scolaires

Les établissements scolaires

La commune de Saint-Yvi compte **3 établissements scolaires**

- ▶ Une école maternelle publique
- ▶ Une école élémentaire publique
- ▶ Une école maternelle-primaire privé Saint-Anne.

A ce jour, les écoles publiques ne portent pas de noms spécifiques, une démarche de consultation des familles a été initiée en 2021.

A l'issue de leur scolarité en primaire, les élèves de la commune relèvent du collège Germain Pensive à Rosporden.

A la rentrée 2022-2023, 33 anciens élèves de CM2 de l'école élémentaire publique (sur les 40 scolarisés en 2021-2022) ont été scolarisés au collège Germain Pensive.

Les effectifs

A la rentrée de l'année scolaire 2022-2023, le nombre total d'enfants scolarisés est de 366 enfants ; l'effectif est relativement stable par rapport à la rentrée 2021.

Tableau 1 : Evolution des effectifs scolaires

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Ecole maternelle publique			118	118*
Ecole primaire publique			188	180**
Ecole privé			70	71
Maternelle				30
Primaire				41
TOTAL Effectifs				
Total Effectifs moins de 6 ans				
Total Effectifs plus de 6 ans				224

* : 11 arrivées sont programmées début 2023

** : A la rentrée 2023, 29 élèves de grande section devraient arriver en CP

Les effectifs de l'école maternelle enregistrent une baisse de - 4,84% entre les années 2011 et 2021, soit - 6 élèves. Les effectifs sont stables par rapport à 2021-2022.

L'école conserve le même nombre de classes depuis 10 ans, soit 5 classes réparties comme suit : 1 classe en "toute petite section" et "petite section" (17 élèves à la rentrée 2022), 1 classe en "petite section" (23 élèves), 1 classe en "petite section" et "moyenne section" (24 élèves), 1 classe en "moyenne section" et "grande section" (25 élèves) et 1 classe en "grande section" (29 élèves).

Les effectifs de l'école élémentaire enregistrent une évolution de +11,17% entre 2011 et 2021. L'école compte 8 classes, soit + 1 classe en comparaison à la rentrée scolaire 2011 et + 2 classes par croisement à l'année scolaire 2014.

L'école élémentaire compte à ce jour : 2 classes de CP (18 et 20 élèves à la rentrée 2023), 1 classe de CE1 (25 élèves), 1 classe de CE1 et CE2 (23 élèves), 1 classe de CE2 (24 élèves), 1 classe de CM1 (22 élèves), 1 classe de CM1 et CM2 (23 élèves) et 1 classe de CM2 (25 élèves).

L'école privée Sainte-Anne conserve des effectifs stables. 70 élèves y sont scolarisés en moyenne et sont répartis en 3 classes dont une classe de maternelle accueillant 26 élèves

en "petite, moyenne et grande" sections, une classe de "grande section" + CP + CE1 (23 élèves en 2021-2022) et une classe avec les niveaux CE2, CM1 et CM2 (21 élèves en 2021-2022).

Les dérogations scolaires sont acceptées par la Municipalité. Les motifs de dérogation ont été formalisés dans le cadre d'une délibération du Conseil municipal

A la rentrée 2022-2023, 6 enfants de maternelle ont bénéficié d'une dérogation (dont 4 résident dans une commune de la CCA) et 12 enfants d'élémentaire (dont 7 résident dans une commune de la CCA).

Les horaires

Les horaires des écoles à la rentrée 2022 sont les suivants :

- ▶ Pour les écoles - maternelle et primaire - publiques : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- ▶ Pour l'école maternelle-primaire privé Saint-Anne : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Les enfants en situation de handicap ou aux besoins spécifiques

A la rentrée 2022-2023, XX enfants scolarisés disposent d'un Plan ou d'un Programme d'Accompagnement.

Tableau 2 : Répartition des enfants scolarisés en maternelle et primaire, dans les écoles publiques et privé, en fonction du type de Projet / Programme d'accompagnement

	Maternelle	Elémentaire	Total
Ecoles publiques			
<i>dont PAI</i>		8	
<i>dont PPS</i>		3	
<i>dont PAP</i>			
<i>dont PPRE</i>		3	
Ecole privé			
<i>dont PAI</i>	2	1	3
<i>dont PPS</i>		2	2
<i>dont PAP</i>			
<i>dont PPRE</i>		6	6

Le projet d'accueil individualisé (PAI)

Le projet d'accueil individualisé concerne les élèves souffrant de pathologies chroniques ou d'intolérances alimentaires ou d'allergies.

Le projet d'accueil individualisé est sollicité par le médecin scolaire ou le chef d'établissement ou le directeur d'école.

Le projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Le projet personnalisé de scolarisation concerne les élèves en situation de handicap.

Le projet personnalisé de scolarisation est sollicité par la famille. La famille saisit la MDPH avec l'aide éventuelle de l'enseignant référent.

Le plan d'accompagnement personnalisé (PAP)

Le plan d'accompagnement personnalisé concerne les élèves souffrant de troubles des apprentissages.

Le plan d'accompagnement personnalisé est établi sur proposition du conseil des maîtres ou du conseil de classe ou à la demande de la famille.

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)

Le programme personnalisé de réussite éducative concerne les élèves ayant une maîtrise insuffisante de certaines connaissances et compétences.

Le programme personnalisé de réussite éducative est sollicité par le chef d'établissement ou le directeur de l'école.

Le projet de l'école maternelle publique 2021-2023

Il est construit autour de 2 axes principaux :

1- Mise en place de situations favorisant la résolution de problèmes

Objectif : Apprendre à tâtonner, expérimenter, chercher, accepter l'erreur et coopérer

Modalités d'apprentissage :

- Jeux de classe favorisant la résolution de problèmes.
- Création de situations- problèmes de vie de classe.
- Utilisation des outils numériques dans la mise en place de situations-problèmes

2- Permettre à tous les élèves de maîtriser un minimum de références culturelles

Objectif : Mise en place d'un référentiel culturel commun

Modalités d'apprentissage :

- Développement d'une culture cinématographique chez les enfants

- Cinéma thème Noël : 13 décembre au Cinéville de Concarneau

- Initiation à des pratiques artistiques

- Projet d'éveil corporel par le son : Prise de contact avec Marie-Anne Le Bars, intervenante partenaire de « La tête en l'art sur Concarneau », chanteuse et relaxologue. Elle interviendrait dans toutes les classes auprès de tous les enfants de l'école entre Mars et Juin selon ses disponibilités.

Alimentation

- Découverte/ présentation des aliments cuisinés par Jean-Luc à la cantine ; en relation avec les activités autour de l'alimentation menées en classe de GS. - Visite du moulin de Keriolet à Beuzec Cap Sizun (GS)
- Découverte et utilisation du nouveau potager partagé avec l'école élémentaire.

Espace marin

- Découverte du Marinarium de Concarneau et du bord de mer pour toutes les classes.
- Intervention en GS de Christophe Boncens auteur de contes bretons et histoires sur les thématiques : mer, Bretagne... en lien avec l'école élémentaire.

Sport

- Projet de participation aux Mater' athlé en fin d'année scolaire (USEP) : ateliers d'athlétismes (et peut-être bal breton ou du monde selon les possibilités)

Loisirs

- Intervention Jeux Découverte de Jeux de société en relation avec les albums jeunesse par Michelle Tanné-Jaouen de l'école des loisirs en classe de GS.

Le projet de l'école élémentaire publique 2020-2025

Il est construit autour de 2 axes principaux :

1 - Améliorer l'expression des élèves

Objectif pédagogique : améliorer l'expression orale, puis faire le lien entre l'oral et l'écrit pour améliorer l'expression écrite.

2 - Améliorer les stratégies de résolution de problèmes.

Objectif pédagogique : travailler sur la catégorisation et la schématisation.

Les activités programmées pour 2022-2023

Sport

- Cycle de tennis de table pour les CE2 ; CE1/CE2 et CE2/CM1.
- Cycle char à voile pour les CM1/CM2 et CM2.
- Cycle rugby pour les CP1, CP2 et CE1.
- Piscine : pour tous les élèves de CP ; CE1 et CE2.

Activités culturelles et découverte du patrimoine

- Théâtre : 1 séance pour les 8 classes.
 - Cinéma : 3 séances pour les CE2/CM1 et CM1/CM2
 - Séjour vélo pour les élèves de CP.
 - Sorties au musée pour les CE1, CM1/CM2, CM2.
 - Sortie à l'abbaye du Relec pour les CE1/CE2 et CE2/CM1.
 - Séjour à L'île Tudy pour la classe de CE1.
- Rencontre avec C. Boncens, auteur de littérature de jeunesse pour les CP1, CE1/CE2 et CE2.

Alimentation

- Création d'un potager avec l'aide des services techniques pour les CE2, CE1/CE2 et CE2/CM1.

Environnement : nature, espaces marins, météorologie

- Correspondance européenne sur le thème des jardins pour les CE2/CM1.
- Sortie à Daoulas pour les CE1/CE2 dans le cadre des jardins voyageurs.
- Capitaine Darwin pour les CE2/CM1 : comparer ces découvertes de l'époque au milieu actuel.
- Visite d'Océanopolis pour les CE2.
- Ecole et météo pour les CM2 : travail sur le thème du vent puis rencontre avec un météorologue et sortie à Océanopolis.

Vie quotidienne

- Formation aux dangers domestiques pour toutes les classes (camion Preven'ty).

Le projet 2022-2023 de l'école privé Saint-Anne

Il est construit autour de 5 axes principaux :

1- L'ouverture sur l'extérieur

Modalités de réalisation :

- Voyage scolaire tous les ans en lien avec le thème
- Accueil d'intervenants extérieurs :
 - sport : UGSEL, hand ball, yoga.
 - environnement : Bretagne vivante (création d'un coin de verdure sur notre cour).
 - sécurité : permis piétons, internet, CCA pour le transport scolaire.
 - sciences : fête de la science.
 - apport culturel : Très Tôt Théâtre, musées...

2- Santé et bien-être par le sport :

Modalités de réalisation :

- Pratique de différents sports tout au long de l'année avec des intervenants extérieurs : ping-pong, natation, yoga, handball

3- École inclusive :

Objectif : Prendre en compte les spécificités de chaque élève et de ses difficultés.

Modalités de réalisation :

- Mise en place d'activités pédagogiques complémentaires (APC)
- Mise en place de dispositifs d'adaptation.
- Partenariat avec les structures de soins, échanges réguliers avec les partenaires de santé.
- Elaboration de PPRE, PAI, PAP ...

4- Réussite scolaire

Objectif : Mettre en œuvre des parcours, des projets permettant à l'élève de s'épanouir et grandir en tant qu'élève mais aussi en tant qu'enfant.

Modalités de réalisation :

- Diversification des modalités de travail, permettre la flexibilité des apprentissages
- Utilisation d'une évaluation des acquis par compétences.
- Mise en place d'une pédagogie de projet.
- Mise en place d'entretiens tripartites régulièrement.

5- Bien vivre sa récréation :

Modalités de réalisation :

- Brainstorming d'idées sur l'école puis la cour de nos rêves par classe.
- Elaboration d'un plan dans chaque classe.
- Mise en commun.
- Élaboration d'un projet commun en primaire.
- Invitation des parents, grands-parents... pour les travaux (échanges de savoir-faire).
- Mise en place de divers ateliers (paillage, jardinage, nichoirs...)

L'OFFRE MUNICIPALE A DESTINATION DES ENFANTS ET DES JEUNES (3-15 ANS)

Cette partie présente un état des lieux de l'offre municipale à destination des enfants et jeunes (3-15ans).

Elle précise les modalités de fonctionnement de :

- ▶ L'accueil périscolaire proposé le matin et le soir.
- ▶ L'accueil périscolaire proposé le midi et la restauration scolaire.
- ▶ L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Accueil collectif de Mineurs (ALSH – ACM) à destination des 3-10ans) proposé le mercredi et pendant les vacances scolaires.
- ▶ L'Espace Jeune à destination des 10-15 ans.
- ▶ Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Chacun de ces services est présenté à partir des rubriques suivantes :

- Objectifs éducatifs
- Horaires
- Locaux
- Capacité d'accueil
- Tarification
- Modalités d'inscription
- Equipe d'encadrement : composition et fonctionnement
- Budget
- Communication auprès des familles
- Nature des activités proposées
- Formes de participation des enfants et des familles
- Fréquentation
- Accueil des enfants en situation de handicap
- Modalités d'évaluation

L'accueil périscolaire pour les 3-11 ans matin et soir

Objectifs éducatifs

A ce jour, aucun projet pédagogique de l'accueil périscolaire n'a été formalisé. Il est prévu de l'élaborer dès la mise en service du nouveau bâtiment abritant les 4 salles périscolaires, mise en service programmée début 2023.

Horaires

	7h30 à 8h50	9h à 12h	12h à 13h20	13h30 à 16h30	16h30 à 19h
Lundi	Périscolaire	Temps scolaire	Périscolaire-restauration	Temps scolaire	Périscolaire
Mardi	Périscolaire	Temps scolaire	Périscolaire-restauration	Temps scolaire	Périscolaire
jeudi	Périscolaire	Temps scolaire	Périscolaire-restauration	Temps scolaire	Périscolaire
Vendredi	Périscolaire	Temps scolaire	Périscolaire-restauration	Temps scolaire	Périscolaire

Les élèves de maternelle sont repris par leurs parents ou la personne responsable. Les élèves d'élémentaire peuvent quitter seuls l'accueil périscolaire, sous réserve d'une autorisation écrite fournie préalablement par les parents.

Locaux

L'accueil périscolaire est proposé **dans trois salles distinctes situées sur le groupe scolaire public maternelle et élémentaire :**

- ▶ les enfants scolarisés en maternelle sont accueillis dans la salle périscolaire maternelle.
- ▶ les enfants scolarisés en CP et CE1 dans la salle informatique.
- ▶ les enfants scolarisés en CE2, CM1 et CM2 dans la salle périscolaire élémentaire.

Salle périscolaire maternelle



Salle périscolaire CP et CE1 (salle informatique)



Salle périscolaire élémentaire (CE2, CM1 et CM2)



Une amélioration des conditions d'accueil de l'activité périscolaire est prévue avec la programmation de la livraison d'un nouveau bâtiment attenant aux écoles publiques maternelle et élémentaire. Le bâtiment est composé de 4 salles :

- ▶ Deux salles pour les élèves de maternelle.
- ▶ Une 3^{ème} pour les élèves de CP et CE1.
- ▶ Une 4^{ème} pour les élèves de CE2-CM1 ET CM2

Le matin, les enfants inscrits sont progressivement déposés par les parents et accueillis par les animateurs dans les locaux prévus à cet effet.

Le soir, les enfants inscrits sont rassemblés et emmenés par les animateurs dans les locaux de l'accueil périscolaire.

Capacité d'accueil

L'accueil périscolaire ne concerne **que les enfants des écoles publiques**.

La capacité d'accueil totale maximale est de **48 enfants en maternelle et 64 enfants en élémentaire**.

Dans le cadre du futur pôle périscolaire (cf. nouveau bâtiment supra), **la capacité d'accueil pour les élèves d'élémentaire restera identique** (soit 64 enfants) ; **la capacité d'accueil pour les élèves de maternelle va diminuer de 6 places** (-12,5%), pour atteindre 42 places.

Tarifification

Avant la rentrée de septembre 2022, la tarification était unique et la suivante :

	Matin	Soir (avec goûter)	Matin et soir avec goûter
2018-2019	1,20€	1,70€	2,80€
2020-2021	1,30€	1,80€	3€

Depuis la rentrée 2022-2023, pour faire suite à une demande de la CAF, la tarification tient compte du quotient familial :

Tranches	Quotient familial	Matin ou soir	Matin et soir
		Tarif	Tarif
1	Q < 450€	1.00 €	2.00 €
2	451€ < Q < 800	1.25 €	2.30 €
3	801€ < Q < 900	1.35 €	2.50 €
4	901€ < Q < 1200 €	1.45 €	2.70 €
5	Q > 1201 €	1.55 €	2.90 €
6	Elève extérieur à la commune	1.55 €	2.90 €

Source : https://www.saint-yvi.bzh/wp-content/uploads/2022/08/3_Tarif_Garderie-tampon.pdf

Pour les élèves extérieurs à la commune, le tarif appliqué correspond à celui de la tranche 5.

En cas de retard de la famille (arrivée après 19h), un forfait de 5€ par enfant et par retard, est facturé à la famille.

Modalités d'inscription

L'inscription préalable en accueil périscolaire pour le matin et le soir est **obligatoire**. Elle peut se faire **à l'année ou de manière modulée** (occasionnelle selon les besoins des parents : le matin et/ou le soir). L'inscription se fait par l'intermédiaire d'un formulaire papier disponible en mairie et également remis aux parents d'élèves (cf. infra *Communication auprès des familles*).

Dans le cas de demande occasionnelle, la demande doit être écrite par courrier déposé en mairie ou par mail (periscolaire@saint-yvi.bzh ou <https://www.saint-yvi.bzh/inscription-garderie/>) 24h avant, avec le nom, prénom de l'enfant, la classe qu'il fréquente et la date précise du ou des jours souhaités.

A ce jour, **le formulaire d'inscription n'est pas encore dématérialisé**. Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un Portail famille permettant de dématérialiser la procédure. Il est pour ce faire, envisagé d'acquérir un logiciel informatique qui sera dans un 1^{er} temps utilisé pour le volet Facturation, le volet Inscription sera envisagé en fonction du caractère probant du volet Facturation du logiciel.

Equipe d'encadrement : composition et fonctionnement

*Rappel réglementaire*²: pour les Accueils de loisirs périscolaire tous les jours sauf les samedis où il n'y a pas école, les dimanches et pendant les vacances scolaires, le taux d'encadrement légal est le suivant :

- ▶ Moins de 5 heures consécutives par jour / sans PEDT :

Accueil de mineurs de 6 ans et plus : 1 animateur pour 14 mineurs

Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 10 mineurs

- ▶ Moins de 5 heures consécutives par jour / avec PEDT labellisé :

Accueil de mineurs de 6 ans et plus : 1 animateur pour 18 mineurs

Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 14 mineurs

² [Décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre](#)

Un responsable de service (soit 1 ETP³) titulaire du Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) qui a pour missions :

- ▶ Gestion administrative et budgétaire : suivi des inscriptions et du budget.
- ▶ Animation de l'équipe : planification des emplois du temps.
- ▶ Contrôle de l'application des règles d'hygiène et de sécurité.
- ▶ En cas d'absences d'ATSEM et/ou animateurs, assure la mission d'encadrement des enfants.

5 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), soit 5 ETP.

Les ATSEM, toutes diplômées du BAFA ou du concours d'ATSEM (Jeannine et Magalie), ont pour missions :

- ▶ Sur le temps périscolaire (matin et soir) : encadrement des enfants et participation à la surveillance.
- ▶ Sur le temps périscolaire méridien : encadrement des enfants avant, pendant et après le repas et participation à la surveillance.
- ▶ Sur le temps scolaire : chaque ATSEM réalise 6h d'intervention en classe, par semaine
- ▶ Sur le temps extrascolaire : chaque ATSEM intervient au sein de l'ALSH 6 jours par an, pendant les vacances scolaires.

6 animateurs et animatrices périscolaires dont :

- ▶ 2 animateurs diplômés du BPJEPS :
 - Alan qui intervient sur les temps périscolaires soir et méridien les mardi, jeudi et vendredi. Alan est également responsable de l'Espace Jeune (lire fiche *Espace Jeune*) : 22% de son ETP est dédié à l'accueil périscolaire (Midi= 10% / Accueil périscolaire soir=12%)
 - Julien qui intervient sur les temps périscolaires matin et soir les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Julien intervient également dans le cadre de l'ALSH Mercredi et Vacances scolaires (lire fiche *ALSH Mercredi et Vacances scolaires*) : 34 % de son ETP est dédié à l'accueil périscolaire (Midi=13% / Accueil périscolaire Matin et/ou soir= 21%)
- ▶ 1 animatrice diplômée du BAFA :
 - Marina qui intervient sur les temps périscolaires matin et soir les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Marina intervient également dans le cadre de l'ALSH Mercredi et Vacances scolaires (lire fiche *ALSH Mercredi et Vacances scolaires*) : 34 % de son ETP est dédié à l'accueil périscolaire (Midi=13% / Accueil périscolaire Matin et/ou soir= 21%)
- ▶ 1 animatrice diplômée d'un CAP Petite Enfance (à 80%) :
 - Stéphanie qui intervient sur le temps périscolaire méridien et lors de l'ALSH du mercredi (lire fiche *ALSH Mercredi*). Stéphanie réalise également une mission d'entretien de locaux.
- ▶ 1 animatrice diplômée CAP Petite Enfance :
 - Audrey qui intervient sur le temps périscolaire du soir. Audrey assure également la mission d'accompagnement lors du transport scolaire proposé le matin et intervient en cuisine dans le cadre du restaurant scolaire ; 17% de son ETP est dédié à l'accueil périscolaire du soir.
- ▶ 1 animatrice diplômée CAP Petite Enfance (à 95%) :
 - Fanny intervient auprès des élèves de maternelle lors du temps périscolaire du midi et du soir. Fanny intervient également l'après-midi en classe maternelle (lors de la sieste), elle assure également la mission d'accompagnement lors du transport scolaire proposé le soir. Elle

³ Rappel : la durée annuelle de temps de travail dans les collectivités est fixée à 1607 heures pour un équivalent temps plein

intervient enfin dans le cadre de l'ALSH du mercredi (lire fiche *ALSH Mercredi et Vacances scolaires*). 37% de son temps de travail est dédié au temps périscolaire (Midi : 14% / accueil périscolaire soir + Transport scolaire : 23%) et 23% à l'ALSH.

Ils-Elles ont pour missions :

- ▶ Sur le temps périscolaire (matin et soir) : encadrer les enfants et participer à la surveillance ; animer des activités collectives (jeux)
- ▶ Sur le temps périscolaire méridien : encadrer les enfants avant, pendant et après le repas et participer à la surveillance.

3 agents d'entretien (dont 2 d'entre elles à temps plein (Monique, Christelle) et une à temps partiel (Stéphanie)

Elles ont pour missions le nettoyage des locaux et des équipements, elles exercent leurs fonctions sur plusieurs sites (cantine, salles périscolaires, les locaux des 2 écoles publiques, le CCAS, les locaux du service technique, la bibliothèque).

Le taux d'absentéisme des agents intervenant au sein de l'accueil périscolaire (ou à la cantine ou en transport scolaire ou pour l'entretien des locaux des classes le soir) contraint l'organisation du service et la mise en place d'activités en direction des enfants. En 2020-2021, le nombre total de jours d'absence s'élève à près de 70 jours.

Budget

	PERISCOLAIRE		
	2019	2020	2021
Frais à caractère général	8 154.09 €	6 661.39 €	8 332.53 €
Frais de personnel (salaires bruts chargés)	77 063.00 €	79 131.00 €	80 633.00 €
Total Dépenses	85 217.09 €	85 792.39 €	88 965.53 €
Recettes redevances	26 161.60 €	21 286.90 €	35 820.15 €
CAF - Prestations de service (selon horaires d'ouverture)	22 194.54 €	21 653.46 €	21 205.26 €
Total Recettes	48 356.14 €	42 940.36 €	57 025.41 €
Total	- 36 860.95 €	- 42 852.03 €	- 31 940.12 €

Source : Projet éducatif communal 2022, Commune de Saint-Yvi

Communication auprès des familles

L'information sur les services d'accueil périscolaire pour le matin, le midi et le soir est délivrée aux familles en mai pour l'année scolaire à venir. Cette information est fournie **par le biais du cahier de liaison des élèves**.

Une information est également accessible sur le site Internet de la commune : <https://www.saint-yvi.bzh/service-periscolaire/>

Pour les élèves nouveaux arrivants (ceux n'ayant pas été scolarisés l'année scolaire précédente), l'information est délivrée en mairie (auprès du Responsable périscolaire), les

directeur et directrice des écoles publiques transmettent également en début d'année scolaire, l'information aux parents des élèves nouveaux arrivants.

Aucun temps collectif de présentation n'est organisé en direction des parents.

Les conditions d'utilisation de l'accueil périscolaire sont communiquées aux familles par le biais du règlement intérieur.

Nature des activités proposées

Le matin, le petit déjeuner n'est **pas proposé** aux enfants.

Le soir, un goûter, prévu par le restaurant scolaire, est servi aux enfants, avant d'engager les différentes activités prévues par les animateurs·trices. En cas d'allergie sévère, les parents s'engagent à fournir la collation adaptée pour leur enfant.

Pendant l'accueil périscolaire (matin et soir), les enfants ont accès à **des jeux de société** ainsi qu'à **des jeux extérieurs** (parmi lesquels le Molky ou les Palets Bretons).

Un **coin lecture** avec quelques livres donnés par les parents ou issus du désherbage de la bibliothèque⁴ est également aménagé dans la salle des maternels.

Les ATSEM et animateurs et animatrices proposent des activités aux enfants : il est demandé par le responsable que les activités ne reposent pas sur du coloriage ; les activités proposées sont les suivantes : des activités manuelles (fresque /découpage/collage/origami/etc...), des jeux extérieurs de coopération (comme la balle au camp, le jeu de l'oie géant).

Il n'existe pas à ce jour d'espace adapté à un temps de repos ; si besoin, des matelas sont disponibles et peuvent être installés dans la salle périscolaire maternelle (cf. photos supra). Dans le nouveau bâtiment qui sera livré début 2023, il est prévu une espace lecture temps calme dans une salle maternelle et une salle élémentaire (avec banquettes/poufs/fauteuils)

Les enfants ont **la possibilité le soir, de faire leurs devoirs**. Aucun accompagnement à la scolarité n'est formalisé. Un accompagnement à la scolarité a été mis en place de 2014 à 2017 et était proposé par 3 bénévoles-habitants de la commune. Cet accompagnement n'a pas été renouvelé : une inscription préalable était demandée mais très peu de parents sollicitaient cet accompagnement.

Les formes de participation des enfants et des familles

Il n'existe **pas de conseil d'usagers « familles » ou « enfants »**.

⁴ Le désherbage consiste à retirer des rayonnages en magasin ou en libre-accès les documents qui ne peuvent plus être proposés au public.

Fréquentation

Le logiciel utilisé aujourd'hui pour le suivi administratif et comptable de l'activité périscolaire ne permet de distinguer les enfants inscrits exclusivement le matin, de ceux inscrits exclusivement le soir ou encore de ceux inscrits le matin et le soir.

Depuis la rentrée 2021-2022 (sortie de la Covid), les effectifs de fréquentation du périscolaire sont légèrement à la baisse : à la rentrée 2018-2019, 80 enfants fréquentés en moyenne l'accueil périscolaire le matin et 78 le soir ; à la rentrée 2022-2023 (de septembre à novembre), ils sont en moyenne 77 enfants le matin et 72 le soir.

Tableau 3 : Fréquentation moyenne par jour de l'activité périscolaire (matin et soir) entre l'année scolaire 2018-2019 et le 1^{er} trimestre de l'année scolaire 2022-2023

Périscolaire (matin et soir)		Fréquentation moyenne par jour	
		Matin	Soir
2018-2019	Maternelle	29	26
	Elémentaire	51	52
	<i>Total</i>	<i>80</i>	<i>78</i>
2020-2021	Maternelle	30	31
	Elémentaire	47	45
	<i>Total</i>	<i>77</i>	<i>76</i>
2021-2022	Maternelle	31	31
	Elémentaire	43	36
	<i>Total</i>	<i>74</i>	<i>67</i>
2022-2023 (septembre-novembre)	Maternelle	29	31
	Elémentaire	48	41
	<i>Total</i>	<i>77</i>	<i>72</i>

Source : Données du Service périscolaire, Saint-Yvi.

Cette tendance est globalement observée à l'échelle nationale comme l'illustre les résultats du baromètre 2021 de la CNAF sur la fréquentation des accueils périscolaires et extrascolaires (lire l'encadré).

Le baromètre CNAF sur l'accueil péri et extrascolaire

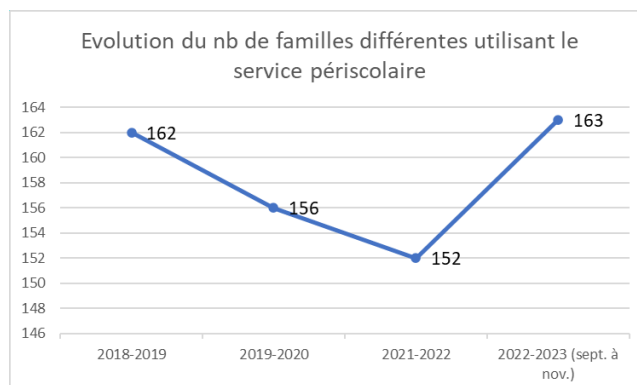
La CNAF organise depuis 2014, un baromètre sur l'accueil péri et extrascolaire. Dans ce cadre, des parents d'enfants âgés de 3 à 10 ans scolarisés en maternelle ou en élémentaire sont interrogés à intervalles réguliers. L'interrogation porte sur leur utilisation et opinions concernant l'accueil périscolaire (matin, midi et soir), les centres de loisirs (mercredi et vacances scolaires) et les activités encadrées en dehors de l'école en club ou en association.

Conduite entre mi-mars et mi-avril 2021, **l'édition du baromètre péri et extrascolaire 2021** révèle concernant la fréquentation des accueils périscolaires et extrascolaires :

- ▶ **Une baisse de la fréquentation des accueils périscolaires** (80% des parents interrogés utilisent un service en 2021 versus 82% lors du baromètre 2019) ;
- ▶ La fréquentation des centres de loisirs a elle diminué de 8% (passant de 43% en 2019 à 35% en 2021) ;
- ▶ C'est la pratique d'activités encadrées qui, de loin, a le plus diminué, passant de 59% en 2019 à 36% en 2021 (soit - 23 points). Les raisons évoquées par les parents sont les suivantes : la suppression provisoire ou définitive de l'activité en raison du contexte (raison principale évoquée par 79 % des parents dont l'enfant ne pratique pas ou plus d'activité) ; la forte modification des conditions d'exercice de l'activité (19%) ; la crainte de la contamination par la Covid-19 (15%) ; un protocole sanitaire jugé trop contraignant (13%).

Après avoir diminué de manière assez significative en 2019-2020 et 2021-2022, le nombre de familles différentes sollicitant le service périscolaire est à nouveau égal à celui observé en 2018-2019.

Graphique 1 : Evolution du nombre de familles utilisant le service scolaire entre 2018-2019 et 2022-2023 (sept. à nov.)



Source : Données du Service périscolaire, Saint-Yvi.

Près d'un enfant sur 5 fréquentant le service périscolaire en septembre et octobre 2022 (17,9% des enfants) est issu d'une famille dont le quotient familial est inférieur à 900€.

Tableau 4 : Répartition des enfants (et des familles) fréquentant le service périscolaire en septembre-octobre 2022 en fonction du quotient familial CAF

Service périscolaire (sept. à oct.)	Enfants concernés		Familles concernées	
	Nb	%	Nb	%
Tranche 1 < 450	6	2,8	4	2,5
Tranche 2 < 800	20	9,4	15	9,2
Tranche 3 < 900	12	5,7	8	4,9
Tranche 4 < 1200	52	24,5	39	23,9
Tranche 5 > 1201	114	53,8	92	56,4
Extérieur	8	3,8	5	3,1
Total	212	100,0	163	100,0

Source : Données du Service périscolaire, Saint-Yvi.

L'accueil des enfants en situation de handicap

Les locaux des services périscolaires sont **accessibles aux enfants à mobilité réduite**.

Pour les enfants concernés par un Plan d'accompagnement Individualisé (PAI), le responsable du service périscolaire est systématiquement désigné comme **réfèrent** pour assurer le suivi-accompagnement et faire le lien avec l'école en tant que besoin.

Au 15/09/2022, 7 enfants de maternelle et 12 enfants d'élémentaire sont concernés par un PAI.

Un temps d'échanges est systématiquement organisé à la rentrée avec les parents et le responsable du service périscolaire (réfèrent de la commune pour assurer le suivi-accompagnement).

Les prénoms et noms des enfants concernés par un PAI sont affichés dans les salles de l'accueil périscolaire.

Modalités d'évaluation

Il n'existe **pas d'instance de type conseil des usagers / famille** ou de réunion collective organisée avec les parents.

L'accueil périscolaire méridien et la restauration scolaire pour les 3-11 ans

Objectifs éducatifs

- ▶ Promouvoir le « bien manger »
- ▶ Sensibiliser et éduquer aux goûts : il est demandé aux enfants de goûter les plats, mais il est aussi donné comme consigne, aux équipes, de ne pas forcer les enfants à manger.

Horaires

	7h30 à 8h50	9h à 12h	12h à 13h20	13h30 à 16h30	16h30 à 19h
Lundi	Périscolaire	Temps scolaire	Périscolaire-restauration	Temps scolaire	Périscolaire
Mardi	Périscolaire	Temps scolaire	Périscolaire-restauration	Temps scolaire	Périscolaire
jeudi	Périscolaire	Temps scolaire	Périscolaire-restauration	Temps scolaire	Périscolaire
Vendredi	Périscolaire	Temps scolaire	Périscolaire-restauration	Temps scolaire	Périscolaire

Locaux

Le restaurant scolaire se situe à l'entrée du Bourg, à proximité des écoles maternelle et élémentaire publiques.

Les maternelles déjeunent dans une salle dédiée de 105 m² avec un service de plats sur table. En complément une salle de 20m² est dédié aux enfants de la toute petite section de maternelle (TPS).

Les élémentaires déjeunent dans une salle également de 175 m² avec un service à table. Une liaison chaude est assurée pour les élèves scolarisés à l'école privé Sainte-Anne.



Salle des maternelles



Salle des élémentaires

L'ambiance sonore au sein de la cantine est très bruyante.

Trois paramètres sont à l'origine de l'inconfort acoustique souvent répandu dans les cantines :

- ▶ Les enfants eux-mêmes, leurs comportements et leurs agitations: la densité d'occupation est importante au sein de la cantine à Saint-Yvi :
 - 162 enfants en élémentaire (salle de 175 m²) et 100 à 110 enfants en salle maternelle (+ leurs accompagnants) mangent en moyenne simultanément dans la salle de cantine (donnée 2021-2022), soit une moyenne de 1 m² par personne sachant qu'une densité de l'ordre de 2m² par personne est généralement reconnue comme optimale.
 - Les enfants sont 8 par table (rectangulaire) ; il est à noter qu'il est fréquemment préconisé de privilégier des tables rondes de 4 à 6 personnes pour favoriser notamment les relations entre les enfants.
- ▶ Le mobilier et la vaisselle.
Les assiettes et verres sont en polycarbonate, donc plus pratiques et légers à manipuler par le personnel et les enfants.
- ▶ Les caractéristiques acoustiques de la salle de restauration :
Pour des raisons d'hygiène, les cantines scolaires sont souvent conçues avec des matériaux intérieurs (sols, murs, plafonds) lisses, durs et résistants, alors que les matériaux acoustiquement satisfaisants sont mous, fibreux ou perforés. De ce fait, la partie réfléchie de l'onde revient vers les oreilles et s'ajoute aux bruits d'origine, créant ainsi une amplification sonore.
Dans les locaux de la cantine, des panneaux amovibles ainsi qu'une cloison fixe ont été aménagés pour diminuer la réverbération sonore de la salle de cantine. Les effets de ces aménagements restent toutefois limités.

Ce niveau de bruit élevé est un facteur d'insatisfaction des parents. Ceux-ci ont sollicité pour diminuer la densité d'enfants au même moment dans la salle de restauration, la mise en place d'un double-service.

La commune n'a pas répondu favorablement à cette demande, la mise en place d'un double-service nécessitant une organisation en termes d'équipe d'encadrement trop complexe à mettre en œuvre compte tenu notamment des effectifs de l'équipe (jugé insuffisant pour le double-service) et du fort taux d'absentéisme des agents de l'équipe.

Un échange a été organisé au sein du Conseil d'école de l'école élémentaire en juin 2022 pour présenter aux parents les raisons du maintien d'un seul service.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil totale maximale est de **118 enfants en maternelle** et **190 enfants en élémentaire**.

Tarifcation

La tarification au quotient familial s'applique depuis de nombreuses années.

Tableau 5 : Tarification de la cantine scolaire en 2022-2023

<u>Tranche</u>	<u>Quotient familial</u>	<u>Tarif</u>
1	QF < 450	0.75 €
2	451 < QF < 800	0.90 €
3	801 < QF < 900	1.00 €
4	901 < QF < 1 200	3.85 €
5	QF > 1 201	4.10 €
6	Elève extérieur à la commune	4.45 €

Source : <https://www.saint-yvi.bzh/cantine-garderie-transport/>

Les familles résidant hors de la Commune se voient appliquer un tarif unique spécifique.

Modalités d'inscription

L'inscription en restauration scolaire est obligatoire, elle peut se faire **à l'année ou de manière modulée** (occasionnelle selon les besoins des parents). L'inscription se fait par l'intermédiaire d'un formulaire papier disponible en mairie et également remis aux parents d'élèves (cf. infra *Communication auprès des familles*).

Dans le cas de demande occasionnelle, la demande doit être écrite, par courrier déposé en mairie ou par mail (periscolaire@saint-yvi.bzh ou <https://www.saint-yvi.bzh/inscription-garderie/>), au moins 24h à l'avance (soit avant 12h la veille d'un jour de restauration), avec le nom, prénom de l'enfant, la classe qu'il fréquente et la date précise du ou des jours souhaités.

A ce jour, **le formulaire d'inscription n'est pas encore dématérialisé**. Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un Portail famille permettant de dématérialiser la procédure. Il est pour ce faire, envisagé d'acquérir un logiciel informatique qui sera dans un 1^{er} temps utilisé pour le volet Facturation, le volet Inscription sera envisagé en fonction du caractère probant du volet facturation du logiciel.

Equipe d'encadrement : composition et fonctionnement

Le temps méridien n'est plus déclaré au service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports sous la Jeunesse et Sport. Il n'y a pas de taux d'encadrement réglementaire, ni de conditions de qualification exigées.

Le temps méridien est sous la surveillance d'agents communaux. L'équipe intervenant au sein de l'activité périscolaire de la pause méridienne est composée de :

Dans la salle des maternelles, 7 agents communaux interviennent :

- ▶ **5 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles** (ATSEM), toutes à temps plein et dont 13% de leur temps est dédié au temps méridien
- ▶ 1 animatrice diplômée CAP Petite Enfance (Fanny à 95% dont 14% de son temps dédié au temps méridien)
- ▶ Monique à temps plein et dont 13% de son temps dédié au temps méridien

Dans la salle des élémentaires, 6 agents communaux interviennent (5 le lundi midi) :

- ▶ 2 animateurs diplômés du BPJEPS (Alan et Julien tous deux travaillent à temps plein dont respectivement 10% et 13% de leur temps dédié au temps méridien).
- ▶ 1 animatrice diplômée du BAFA (Marina à temps plein dont 13% de son temps dédié au temps méridien)
- ▶ 1 animatrice diplômée d'un CAP Petite Enfance (Stéphanie à 80% dont 14% de son temps dédié au temps méridien)
- ▶ Christelle à temps plein et dont 13% de son temps dédié au temps méridien
- ▶ Le responsable de service à temps plein dont 13% de son temps dédié au temps méridien

Deux agents d'entretien (Monique et Christelle, toutes les deux à temps plein dont 24% de leur temps dédié à l'entretien des salles du restaurant scolaire et les locaux communs du restaurant scolaire : Bloc WC/Couloirs du personnel/Vestiaire).

Les repas

La restauration scolaire **est gérée en régie avec 60% de produits bio**.

Une démarche est en cours avec l'association *Les pieds dans le plat* et vise à **augmenter la part de fait maison bio local pour atteindre les 100%**.

Une démarche de **labellisation Ecocert** va également être **engagée**.

Communication auprès des familles

Les familles peuvent consulter le menu de la cantine :

- ▶ sur le site Internet de la commune: Accueil-Services à la population- Informations- Menus restaurant scolaire // <https://www.saint-yvi.bzh/wp-content/uploads/2022/11/menu-28-nov-au-16-d%C3%A9cembre-22.pdf> ;
- ▶ sur les panneaux d'affichage des écoles publiques et privé et à l'entrée des classes de maternelle ;
- ▶ sur le site du restaurant scolaire (sur la vitre de la porte) et dans le hall périscolaire.

Nature des activités proposées

Aucune activité spécifique n'est proposée aux enfants, pendant le temps de la pause méridienne.

Depuis 2019, en raison de cette non-proposition d'activités et d'un taux d'encadrement inférieur à celui exigé par Jeunesse et Sport, la commune ne sollicite plus l'habilitation de Jeunesse et Sport pour l'activité périscolaire de la pause méridienne.

Une réflexion sur la possibilité de mettre en place des activités le temps de la pause méridienne va être initiée, en lien notamment avec la mise en service du nouveau bâtiment accueillant les activités périscolaires du matin et du soir.

L'idée à ce stade serait d'ouvrir 2 salles de ce bâtiment (une pour chacun des niveaux : maternelle et élémentaire) et de proposer chaque jour, une activité dédiée à une classe (ex : un jour pour les CP, un jour pour les CE1 ...).

Il est à noter que l'expérimentation d'animations et/ou temps calme sur le temps du repas est une préconisation/piste d'action qui a été mise au jour et partagée lors de l'atelier *Diagnostic initial partage restauration scolaire de Saint-Yvi* organisé le 19/10/2022 dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'association *Les pieds dans le plat* (cf. supra).

Il est aussi à noter que lors du Conseil d'école de l'école élémentaire publique du 15/11/2022, « les parents demandent si les nouvelles salles périscolaires pourront accueillir des petits groupes d'élèves durant la pause méridienne pour un temps calme (lecture, dessins, jeux de société...). Cette question avait été abordée lors du conseil d'école de juin 2022, M Le Bras, responsable des services périscolaires, avait indiqué que cela semblait envisageable. M. Pagnard en rediscutera avec lui. ».

Les formes de participation des enfants et des familles

Il n'existe **pas de conseil d'usagers « Familles » ou « Enfants »**.

Fréquentation

Contrairement à la fréquentation de l'accueil périscolaire qui tend à diminuer, **la fréquentation de la restauration scolaire reste stable.**

Tableau 6 : Evolution du nombre d'élèves inscrits à l'année à la cantine scolaire de 2018 à 2023

Elèves écoles publiques	2018-2019	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Maternelle	115	120	119	120
Elémentaire	188	190	185	180
Total	303	310	304	300

Source : Données du Service périscolaire, Saint-Yvi.

Entre avril 2019 et octobre 2022, une baisse du nombre d'enfants issus de familles relevant des tranches 1 et 3 est constatée tandis qu'une hausse des enfants issus de familles relevant des tranches 2, 4 et 5 est observée.

Tableau 7 : Evolution entre avril 2019 et octobre 2022 de la répartition des enfants (et des familles) fréquentant la cantine scolaire en fonction du quotient familial CAF

Quotient familial	Avril 2019				oct-22			
	Elèves concernés		Familles concernées		Elèves concernés		Familles concernées	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Tranche 1 < 450	21	6,9	14	6,5	9	3,2	7	3,3
Tranche 2 < 800	18	5,9	12	5,6	35	12,3	24	11,3
Tranche 3 < 900	51	16,7	33	15,3	19	6,7	11	5,2
Tranche 4 < 1200	54	17,7	38	17,7	67	23,6	51	24,1
Tranche 5 > 1201	131	43,0	97	45,1	137	48,2	106	50,0
Extérieur	30	9,8	21	9,8	17	6,0	13	6,1
Total	305	100,0	215	100,0	284	100,0	212	100,0

Source : Données du Service périscolaire, Saint-Yvi.

L'accueil des enfants en situation de handicap

Les locaux de la cantine scolaire sont **accessibles aux enfants à mobilité réduite**.

Au 15/09/2022, **7 enfants de maternelle et 12 enfants d'élémentaire sont concernés par un PAI**.

Le responsable du service périscolaire est systématiquement désigné comme référent pour assurer le suivi-accompagnement de ces enfants.

Les fiches PAI alimentaires-Diabète sont affichées dans les locaux de la restauration scolaire ; les autres fiches PAI (exemples à préciser : ASTHMES) sont consultables dans le classeur rangé dans le bureau situé dans les locaux de la restauration scolaire.

Modalités d'évaluation du service de restauration scolaire

Il n'existe **pas d'instance de type conseil des usagers / famille ou de réunion collective organisée avec les parents**, ni de questionnaire Satisfaction remis aux familles.

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis et pendant les vacances scolaires, pour les 3-10 ans

Objectifs éducatifs poursuivis et inscrits dans le projet éducatif 2020 de l'ALSH / Accueil Collectif des Mineurs (ACM).

- ▶ Considérer l'enfant dans sa globalité en prenant en compte ses différents temps de vie ainsi que les rythmes individuels et collectifs.
- ▶ Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs en permettant à chacun de trouver sa place dans un cadre riche et sécurisant.
- ▶ Placer l'accueil de loisirs en véritable acteur de l'éducation de l'enfant, en complémentarité de la famille et de l'école.
- ▶ Favoriser la sociabilisation, l'épanouissement et l'autonomie

Horaires

L'ALSH fonctionne le mercredi et pendant les vacances scolaires avec une amplitude journalière qui est de 7h30 à 18h30.

7h30 à 9h	9h à 12h	12h à 13h30	13h30 à 17h	17h à 18h30
Garderie	Activités	Pause méridienne	Activités	Garderie

A noter, les repas sont réalisés au restaurant scolaire et livrés en liaisons chaudes sur le site de l'accueil de loisirs. Ils sont pris dans le réfectoire de l'accueil de loisirs.

Locaux

L'ALSH **le mercredi et pendant les vacances scolaires** se déroule **sur le site de Carn Grand, au lieu-dit le Bois de Pleuven**, situé à 4 kilomètres du bourg et implanté en pleine forêt au sein d'un espace naturel protégé.

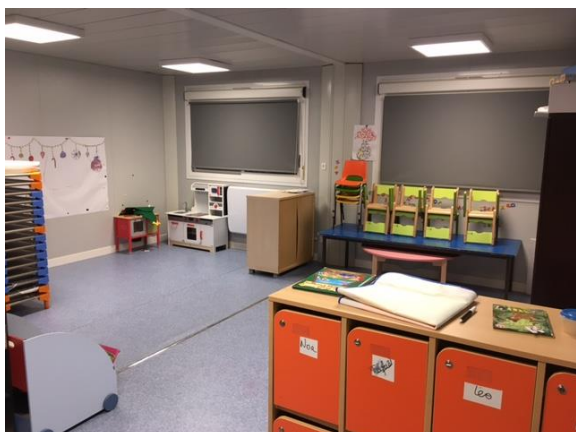
Les locaux sont composés de : 4 salles d'activités (dont 3 situées dans des algéco), 1 salle pour les casiers des enfants, 1 réfectoire, 1 cuisine, 1 bloc sanitaire.

A l'extérieur, sont accessibles : 1 aire de jeu de 1 500m², 1 terrain de football, 1 araignée, 1 petite structure de jeux pour les plus petits.

Un projet de rénovation et d'agrandissement de l'ALSH sur le site de Carn Grand est programmé. Le permis de construire (PC) a été déposé en novembre 2022. Le projet prévoit la construction de 4 salles d'activité ; il est prévu le maintien des constructions modulaires existantes (algéco) pour proposer une salle de sieste, un bureau administratif, un espace pour ranger le matériel et l'agrandissement du réfectoire.

Aucune offre de transport collectif desservant le site de Carn Grand n'est proposée.

*Salle des Très Petite et Petite Sections
(algéco)*



*Salle des Moyenne et Grande Sections
(algéco)*



*Salle des CP et CE1 (salle à l'étage du
bâtiment)*



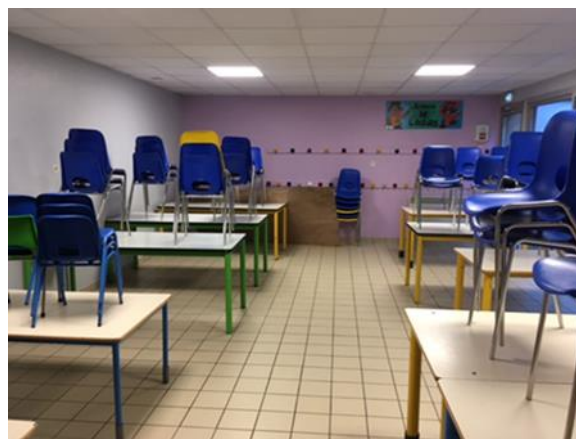
Salle des CE2 à CM2 (algéco)



*Salle casier des Très Petite, Petite,
Moyenne et Grande Sections (algéco)*



Réfectoire (algéco)



Capacité d'accueil

Pour l'ALSH le mercredi, la capacité d'accueil totale maximale est de 50 enfants âgés de 3 à 10 ans, répartie de la manière suivante :

- ▶ Toute petite section (TPS) et Petite section (PS) = 8 enfants de 3-4 ans
- ▶ Moyenne section (MS) et Grande section (GS) = 12 enfants de 5-6 ans
- ▶ CP et CE1 = 14 enfants de 7-8 ans
- ▶ CE2 à CM2 = 12 enfants de 9-10 ans

Pour l'ALSH pendant les vacances scolaires, la capacité d'accueil totale maximale est de 50 enfants âgés de 3 à 10 ans, répartie de la manière suivante :

- ▶ Toute petite section (TPS) et Petite section (PS) = 8 enfants de 3-4 ans
- ▶ Moyenne section (MS) et Grande section (GS) = 12 enfants de 5-6 ans
- ▶ CP et CE1 = 14 enfants de 7-8 ans
- ▶ CE2 à CM2 = 12 enfants de 9-10 ans

Il est à noter que depuis 2018, l'accueil des enfants âgés de plus de 10 ans est assuré au sein de l'Espace Jeune (Cf. Fiche « Espace Jeune »).

Dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de l'ALSH, la capacité d'accueil augmentera pour atteindre une capacité d'accueil maximale de 68 enfants (+ 18 enfants).

Tarifcation en 2022

Tranches	Quotient familial	Tarif journée par enfant	Tarif ½ journée avec repas par enfant	Garderie * Matin ou soir / Matin et soir
Q1	Q < 450€	3.50 €	2.50 €	1.00 € / 2.00 €
Q2	451€ < Q < 800	6.00 €	3.90 €	1.25 € / 2.30 €
Q3	801€ < Q < 900	9.00 €	5.50 €	1.35 € / 2.50 €
Q4	901€ < Q < 1200 €	11.50 €	9.60 €	1.45 € / 2.70 €
Q5	Q > 1201 €	14.50 €	11.35 €	1.55 € / 2.90 €

A noter, il n'est pas appliqué de tarif spécifique pour les familles extérieures à la commune.

* Les tarifs de la garderie s'appliquent en supplément pour les enfants présents avant 8h45 et/ou après 17h15

Forfait en cas de dépassement d'horaires (arrivée des parents après 18h30) = 5€

Source : <https://www.saint-yvi.bzh/acm-enfants/>

Les familles ont la possibilité de régler par chèques CESU ou ANCV (Chèques vacances).

Modalités d'inscription

Les inscriptions sont à réaliser auprès du directeur de l'ALSH, au plus tard huit jours avant la participation de l'enfant. Les inscriptions sont réalisées par le biais d'un formulaire disponible en mairie et également auprès du directeur de l'ALSH. Un délai plus important est demandé lors des inscriptions pour les séjours (camps d'été).

Les inscriptions peuvent être réalisées de manière dématérialisée : <https://www.saint-yvi.bzh/inscription-mensuelle-alsh/>; les modalités d'inscription numérique sont jugées toutefois perfectibles.

Compte tenu du nombre élevé de demandes au regard de la capacité d'accueil, il est préconisé que les parents inscrivent leurs enfants pour l'ALSH du mercredi et des vacances scolaires au moins de 2 mois avant la participation de l'enfant.

Les parents ont la possibilité d'inscrire leurs enfants à l'ALSH pour les vacances de Noël, dès la rentrée de septembre.

Toute annulation est possible 10 jours avant, passer ce délai (hors situation de maladie justifiée par un certificat médical), la prestation est facturée.

Il est proposé aux parents de venir avec leur(s) enfant(s) de venir visiter la structure en amont.

Equipe d'encadrement : composition et fonctionnement

Rappel réglementaire : pour les Accueils de loisirs périscolaire tous les jours sauf les samedis où il n'y a pas école, les dimanches et pendant les vacances scolaires, le taux d'encadrement légal est le suivant :

- ▶ Plus de 5 heures consécutives par jour / sans PEDT :

Accueil de mineurs de 6 ans et plus : 1 animateur pour 12 mineurs

Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 mineurs

- ▶ Plus de 5 heures consécutives par jour / avec PEDT labellisé :

Accueil de mineurs de 6 ans et plus : 1 animateur pour 14 mineurs

Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 10 mineurs

Un responsable de l'ALSH (soit 1 ETP) avec les missions suivantes :

- ▶ Gestion administrative et budgétaire : suivi des inscriptions et du budget, représentant 40% de son ETP.
- ▶ Animation de l'équipe : planification des emplois du temps et préparation des programmes d'activité, représentant 40% de son ETP. Une réunion d'équipe est organisée avec l'animateur et l'animatrice permanents, chaque vendredi après-midi (d'une durée de 1h à 1h30) pour diffuser l'information et préparer les activités.
- ▶ Séjour mini camp représentant 20% de son ETP.

Un animateur et une animatrice permanents dont 45% de leur ETP est dédié à l'ALSH du mercredi et des vacances scolaires.

- ▶ Julien diplômé d'un BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport), intervient lors de l'ALSH du mercredi et des vacances scolaires auprès des « grands », les 6-11 ans. Il assure également le poste de directeur adjoint pendant la période de vacances estivales lorsque le responsable est en congés.
- ▶ Marina diplômée d'un BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), intervient lors de l'ALSH du mercredi auprès des « petits », les 3-6 ans. Elle intervient également sur les temps périscolaires

En complément, 2 animatrices contractuelles interviennent également dont 20% de leur ETP est dédié à l'ALSH du mercredi :

- ▶ Stéphanie, diplômée d'un CAP Petite enfance, intervient lors de l'ALSH du mercredi. Elle intervient également lors des temps périscolaires et assure aussi une mission d'entretien (ménage) des locaux.
- ▶ Fanny, diplômée d'un CAP petite enfance, intervient lors de l'ALSH du mercredi et également lors de l'ALSH pendant les vacances scolaires. Elle intervient également lors des temps périscolaires et assure aussi la mission d'accompagnatrice pour le transport scolaire.

Pendant l'ALSH des vacances estivales 2022, en complément de l'équipe présentée ci-avant :

- ▶ En juillet, 8 animateurs-trices (détenteurs du BAFA ou d'un équivalent type DEUG STAPS animateur-technicien des activités physiques pour tous) ont été recrutés ainsi que 2 personnes en formation BAFA.
- ▶ En août, 6 animateurs-trices (détenteurs du BAFA ou d'un équivalent) ont été recrutés ainsi que 2 personnes en formation BAFA.

Le recrutement des animateurs et animatrices pour l'ALSH a été relativement complexe en 2022, avec une difficulté à recevoir des candidatures ; un animateur non-détenteur du BAFA (ou d'un équivalent) a d'ailleurs dû être recruté.

Cette tendance est globalement observée à l'échelle nationale comme l'illustrent les résultats de l'enquête réalisée du 20 septembre au 6 octobre 2022 auprès de 1 283 structures et associations par l'organisation professionnelle de la branche de l'animation Hexopée et le Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire).

L'enquête réalisée du 20 septembre au 6 octobre 2022 auprès de 1 283 structures et associations par l'organisation professionnelle de la branche de l'animation Hexopée et le Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire)

Les difficultés de recrutement dans les métiers de l'animation, et plus généralement de l'éducation populaire, restent fortes. 76,1% des répondants déclarent avoir des problèmes de recrutement. Si ce chiffre est en diminution par rapport à 2021, où 80,5% des structures éprouvaient de telles difficultés, 61% ont le sentiment que leurs problèmes de recrutement se sont accrus, contre 37% qui jugent qu'ils se sont résorbés.

Le faible niveau des rémunérations et le manque de perspectives d'évolution sont invoqués par 74% de répondants pour expliquer ces difficultés de recrutement. 55% citent également l'accessibilité et le manque de formation. Les questions d'organisation du travail nuisent également au recrutement : 57% mettent en cause les temps partiels et 47% les horaires. Enfin, pour 48% des répondants, c'est l'engagement demandé qui freine les recrutements dans la filière.

Jusqu'alors, la commune proposait à 2 jeunes la prise en charge d'une partie du financement de leur formation BAFA (700€ sur les 900€ en moyenne que coûte un BAFA). En contrepartie, les jeunes bénéficiaires doivent faire leur stage pratique au sein de l'ALSH de Saint-Yvi et s'engage à travailler pour l'ALSH durant un mois l'été, l'année qui suit leur formation. Les jeunes intéressés doivent adresser une demande écrite auprès du Maire. Si plusieurs dossiers sont reçus, l'attribution de la subvention se fait en fonction des ressources de chaque demandeur.

Les bénéficiaires de la subvention signent une convention avec la mairie et le montant de l'aide est versé à l'issue de la formation, à réception des documents de validation du BAFA. Pour faciliter le recrutement d'animateurs et animatrices, la commune va proposer en 2023, une convention à 5 jeunes.

Il est à noter qu'un jeune - habitant Saint-Yvi - sollicitant la réalisation de son stage pratique (dans le cadre de son BAFA), au sein de l'ALSH de la commune a la possibilité de percevoir une subvention de 350€ représentant 14 jours de stage financé à hauteur de 25€ par jour.

Communication auprès des familles

Les familles ayant pour habitude d'inscrire régulièrement leurs enfants à l'ALSH du mercredi (soit environ 50 familles) reçoivent les fiches d'activités par mail ; elles sont également destinataires par mail, du formulaire d'inscription.

Les activités proposées sont par ailleurs affichées sur le tableau à l'entrée du site de Carn Grand et disponibles en mairie auprès du directeur de la structure.

Une plaquette d'activités pour chaque période de vacances, ainsi que pour les séjours (camps d'été) est élaborée et diffusée auprès des parents des élèves des écoles publiques

et privé de la commune ; la plaquette est également disponible sur le site web de la commune et sur un présentoir en mairie.

Pour les séjours (camps d'été) dont le programme est défini, une réunion de présentation et d'inscription est proposée aux parents.

Pour les séjours (camps d'été) multi-activités (dont le programme n'est pas arrêté), une réunion est organisée avec les parents pour choisir parmi plusieurs propositions et aussi selon les souhaits des enfants, il est à ce titre demandé aux parents de venir accompagnés de leurs enfants lors de cette réunion.

Il n'y a pas de démarches spécifiques menées au sein des écoles pour informer les parents des modalités d'inscription à l'ALSH du mercredi.

Budget

	ALSH		
	2019	2020	2021
Frais à caractère général	36 827.63 €	22 969.67 €	30 765.69 €
Frais de personnel (salaires bruts chargés)	117 769.00 €	119 165.00 €	120 690.00 €
Total Dépenses	154 596.63 €	142 134.67 €	151 455.69 €
Recettes redevances	58 084.00 €	41 829.05 €	60 549.55 €
CAF - Prestations de service (selon horaires d'ouverture)	15 881.40 €	15 810.12 €	16 647.12 €
Total Recettes	73 965.40 €	57 639.17 €	77 196.67 €
Total	- 80 631.23 €	- 84 495.50 €	- 74 259.02 €

Source : Projet éducatif communal 2022, Commune de Saint-Yvi

Nature des activités proposées

Une thématique autour de laquelle les activités seront organisées est définie pour chaque trimestre, par l'équipe permanente de l'ALSH.

Les activités ensuite déclinées à partir de cette thématique sont les suivantes : activités manuelles/art/expression ; Jeux sportifs ; Découverte de la nature/forêt/jardinage ; Grands jeux.

Il est à noter qu'aucune obligation de réaliser l'activité proposée n'est imposée : si l'activité proposée ne convient pas à l'enfant, celui-ci peut réaliser une activité libre comme une activité manuelle.

A titre d'exemples, pendant les vacances scolaires de l'été 2022, deux thèmes ont été abordés avec les enfants :

- ▶ La Bretagne (en juillet) avec une déclinaison autour de plusieurs activités (costumes, instruments, décors, chants ...) et sorties : Sortie sur la descente de l'Odet, les monuments du département, festivals ou fêtes de proximité.
- ▶ La cuisine (en août) avec une déclinaison autour de plusieurs activités : découverte des produits, recettes, création de livres, des produits à l'élaboration : gâteaux pour le goûter ALSH, créations (bonbons, glaces).

Pendant les vacances scolaires estivales, **une activité piscine** est proposée tous les jeudis, le matin, à la piscine de Rosporden.

Dans le cadre de l'élaboration de **l'Atlas de la biodiversité communale** (inventaire des milieux et espèces présents sur la commune), la stagiaire en charge de l'élaboration de l'Atlas a organisé 3 activités avec les enfants sur le temps de l'ALSH :

- ▶ Observer et classer les libellules
- ▶ Observer et nommer la faune et la flore sur le site du bois Pleuven. 6 habitant.e-s de la commune ont également participé à cette animation avec les enfants.
- ▶ Filmer et comprendre les comportements des animaux : une caméra a été installée au niveau du bois Pleuven afin de filmer les animaux, les enfants ont ensuite visualisé et analysé les vidéos avec la stagiaire.

Des activités sont ponctuellement organisées avec des associations du territoire. A titre d'exemples :

- ▶ Pendant les vacances de Pâques 2022, **en collaboration avec une ferme de la commune d'Elliant**, une **ferme pédagogique** a été installée sur le site de Carn Grand.
- ▶ Pendant les vacances de la Toussaint 2022, une activité de **découverte des ruches et la réalisation d'un pain d'épice au miel** a été réalisée **avec Ar'Ruskenn** (collectif d'associations dont l'objectif est de valoriser le patrimoine local et les savoir-faire du pays de l'Aven : biodiversité, culture et langue bretonnes, Histoire, tourisme et miel).

Projet en réflexion : renouveler le fonds de livres de l'ALSH en prenant **une carte d'adhérent à la médiathèque**, cette carte permettant d'emprunter gratuitement jusqu'à 15 documents (dont 5 DVD et 2 jeux vidéo) pour une durée de 4 semaines avec 2 renouvellements de prêts possibles, d'une durée de deux semaines chacun.

Des sorties extérieures et des séjours (camps d'été) sont proposées pendant les vacances scolaires.

Lors de l'année scolaire 2021-2022, pendant les vacances scolaires, les sorties extérieures suivantes ont été organisées : cinéma, trampoline park

Durant les vacances scolaires estivales 2022, les séjours (camps d'été) suivants ont été proposés :

Séjours	Participation familles	Nb enf. par QF
Camp Branféré – 11 au 13 Juillet 14 enfants (de CE1 à CM2) <u>Activités</u> : Zoo de Branféré et Parc de jeux.	QF<450 : 30€ 451<QF<800 : 60€ 801<QF<1200 : 80€ QF>1200 : 100€ Extérieur : 120€	0 2 3 10 0
Séjour Guerledan – 18 au 22 juillet 12 enfants de CM1 et CM2 <u>Activités</u> : voile, canoë-kayak, Escalade, Accrobranche, Tir à l'arc, VTT et Bouée tractée.	QF<450 : 70€ 451<QF<800 : 110€ 801<QF<1200 : 140€ QF>1200 : 160€ Extérieur : 200€	0 5 2 5 0
Séjour Paris – 25 au 28 juillet 16 enfants de CM2 Transport TGV / Logement : Auberge de jeunesse	QF<450 : 100€ 451<QF<800 : 140€ 801<QF<1200 : 170€ QF>1200 : 200€	0 2 6 8

<u>Activités</u> : Disneyland, tour Eiffel, Croisière Bateau mouche, musée Grevin.	Extérieur : 230€	0
Camp Magie – 01 au 04 Août 12 enfants (CP à CM2) < 16 enfants	QF<450 : 30€ 451<QF<800 : 50€ 801<QF<1200 : 80€ QF>1200 : 100€ Extérieur : 120€	0 1 7 3 1
Séjour indien – 16 au 18 Août Ranch de Calamity Jane à Languidic 12 enfants (CP à CE2) <u>Activités</u> : équitation, vie indienne, tir à l'arc, logement en tipis.	QF<450 : 50€ 451<QF<800 : 80€ 801<QF<1200 : 100€ QF>1200 : 130€ Extérieur : 150 €	0 1 6 5 0
Séjour 1 nuitée – 23 au 24 Août 16 enfants (CP à CM2) <u>Activités</u> : Parc aquatique, accrobranche, Trottinette électrique, bouée tractée.	QF<450 : 30€ 451<QF<800 : 50€ 801<QF<1200 : 60€ QF>1200 : 80€ Extérieur : 100 €	0 6 3 5 1
Séjour 1 nuitée – 25 au 26 Août 16 enfants (CP à CM2) Activités : Parc aquatique, accrobranche, Trottinette électrique, bouée tractée.	Q<450 : 30€ 451<QF<800 : 50€ 801<QF<1200 : 60€ QF>1200 : 80€ Extérieur : 100 €	0 1 7 6 0

Source : Bilan ALSH été 2022.

Un séjour au ski est organisé une année sur deux en lien avec l'Espace Jeune. Une convention de bénévolat est signée avec 5 adultes accompagnateurs pour l'encadrement de ce séjour.

Pour les enfants des grandes sections et de CP, un séjour d'une nuitée est proposée à chaque vacance estivale.

Les formes de participation des enfants

Le projet éducatif 2020 de l'ALSH (Accueil Collectif des Mineurs - ACM) prévoit de *proposer des temps de concertation et de discussion, où l'on pourra recenser les demandes des enfants, réguler et solutionner les éventuels dysfonctionnements.* Ainsi, très ponctuellement (1 à 2 fois par trimestre), il est organisé un temps de 30' le mercredi matin avec les enfants âgés 9 et 10 ans (CE2 à CM2) pour échanger et recueillir leurs idées pour le mercredi suivant.

A ce jour, aucune formalisation des règles de vie commune n'a été réalisée avec les enfants, cette formalisation n'est pas jugée utile dans la mesure « où le cadre peut évoluer selon les situations ». « *En cas de débordement, un échange avec les parents et l'enfant est organisé* ».

Il n'existe pas de conseil d'usagers « familles » ou « enfants ».

Fréquentation

Tableau 8 : Fréquentation de l'ALSH le mercredi et les vacances scolaires en 2021-2022 et au cours du 1^{er} trimestre 2022-2023

Nb d'enfants	ALSH Mercredi		ALSH Vacances scolaires							
	Moyenne 2021-2022	Moyenne 1 ^{er} trimestre 2022-2023	Toussaint 2021	Toussaint 2022	Noël 2021	Noël 2022	Hiver - février 2021	Pâques 2021	Eté - juillet 2021	Eté - août 2021
TPS et PS (3-4 ans)	7	4.88	7	8.33	4	5.6	8	6	8.6	8
<i>dont filles</i>										
<i>dont garçons</i>										
MS et GS (5-6 ans)	7.72	8.88	6	10.66	5	9.6	11.3	5	9	7.42
<i>dont filles</i>										
<i>dont garçons</i>										
CP et CE1 (7-8 ans)	9	9.11	8	9.22	6	9.2	7	5	10.66	10.24
<i>dont filles</i>										
<i>dont garçons</i>										
CE2 à CM2 (9-10 ans)	10.10	8.77	8.66	8	4.6	9.4	7.9	5	12.32	7
<i>dont filles</i>										
<i>dont garçons</i>										
TOTAL	33.82	31.64	29.66	36.21	19.6	33.8	34.2	21	40.64*	32.66*
<i>dont filles</i>										
<i>dont garçons</i>										

* S'ajoutent à ces effectifs, ; les effectifs des jeunes ayant fréquenté les camps – séjours d'été

Source : Données du Service ALSH de la commune de Saint-Yvi

La capacité d'accueil s'avère sur certaines périodes et pour certains enfants, en-deçà de la demande :

- ▶ Une liste d'attente composée en moyenne de 6 enfants est constituée pour l'ALSH du mercredi.
- ▶ Une liste composée en moyenne de 4 enfants est constituée pour la 1^{ère} semaine des vacances scolaires de Toussaint ; une liste d'attente composée de 15 enfants a été constituée en juillet 2022 et composée de 5 enfants en août 2022. Une fréquentation moindre est parfois observée pour les vacances scolaires de la Toussaint et de Noël.
- ▶ Une demande d'accueil significative est relevée pour l'ALSH pour les 3-4 ans sur l'ALSH du mercredi et des vacances scolaires alors même que l'ALSH pour cette tranche d'âge est proche de la saturation. Il est à noter que la commune ne compte aucune structure de mode de garde collectif Petite enfance ; un projet de crèche privée est en projet.

Par rapport à l'année 2021, le prévisionnel transmis à la CAF a été supérieure de 300 heures en 2022, soit + 40 jours.

L'accueil des enfants en situation de handicap

Aucun enfant en situation de handicap ou concerné par un Plan d'accompagnement Individualisé (PAI) connu, ne fréquente à ce jour l'ALSH.

Il est à noter que la salle des CE2 à CM2 n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite (car située à l'étage – cf. photo supra).

Le projet éducatif 2020 de l'ALSH (Accueil Collectif des Mineurs - ACM) prévoit **les mesures suivantes pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap** : dans un premier temps, une prise de contact avec la famille sera effectuée afin de présenter le handicap ou le trouble de la santé aux animateurs, et de présenter l'enfant si c'est possible. Dans un second temps, le directeur – désigné systématiquement comme le référent pour assurer le suivi-accompagnement - s'assurera d'un complément d'information auprès de médecins et spécialistes du handicap. Le directeur s'assurera que dans le groupe dans lequel l'enfant sera accueilli, les animateurs référents soient en capacité d'accueillir l'enfant, le directeur notera les besoins de formation et/ou d'informations. Le directeur étudiera avec l'équipe d'animation les différentes modalités à mettre en place : adaptation des activités, temps de repos, que faire en cas de crise ? Faut-il une personne en permanence avec l'enfant. Le directeur et l'équipe feront un point avec la famille, sur les modalités de présentation de l'enfant aux autres enfants, autres parents, quelles informations seront à partager.

Modalités d'évaluation

Le projet éducatif 2020 de l'ALSH (Accueil Collectif des Mineurs - ACM) prévoit de *proposer des temps de concertation et de discussion, où l'on pourra recenser les demandes des enfants, réguler et solutionner les éventuels dysfonctionnements, des réunions d'enfants, afin d'avoir leur ressenti et leurs attentes*. A ce jour, ces temps d'évaluation partagée avec les enfants n'ont pas encore été institués.

Il n'existe **pas d'instance de type conseil des usagers / famille ou de réunion collective d'évaluation organisée avec les parents**, ni de questionnaire Satisfaction remis aux familles.

L'Espace Jeune pour les 10-15-ans

Objectifs éducatifs poursuivis et inscrits dans le projet pédagogique de l'Espace Jeune 2019

- ▶ Permettre au jeune de s'impliquer dans la structure
- ▶ Créer du lien
- ▶ Favoriser la transmission des savoirs

Le projet pédagogique 2019 est accessible sur le site Internet de la commune : <https://www.saint-yvi.bzh/wp-content/uploads/2019/06/Projet-p%C3%A9dagogique-Espace-Jeunes-2019.pdf>

Horaires

Horaire période scolaire : mercredi et samedi de 13h30 à 17h30

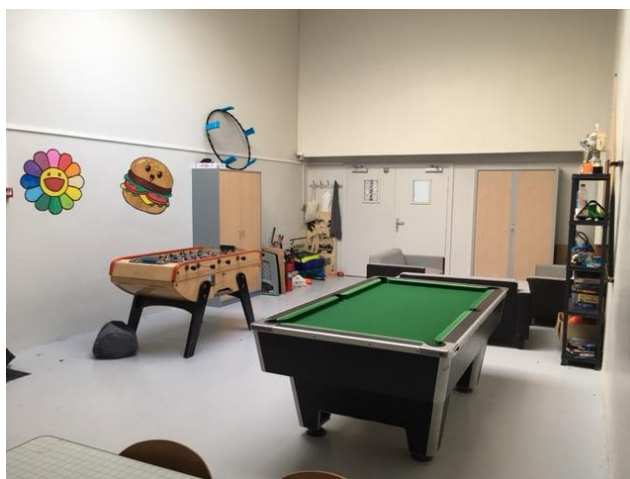
Horaires vacances scolaires : lundi au vendredi de 13h30 à 17h30. L'Espace Jeunes est fermé le week-end et la seconde semaine des vacances de Noël.

Locaux

L'Espace Jeune est situé dans la salle annexe de la salle des sports, en centre-bourg, à proximité du terrain de foot et du city-stade. Cette proximité avec des équipements fréquentés par les jeunes de la commune est perçue comme un facteur pouvant contribuer à l'attractivité de l'Espace Jeune.

Il est d'ailleurs constaté que les jeunes fréquentant l'Espace Jeunes utilisent fréquemment la salle de sports mitoyenne et le terrain de foot.

Le lieu est peu lumineux (pas de fenêtre, un puits de lumière), il est petit (41m²), il n'est pas possible de le cloisonner et il est mal isolé (il y fait froid en hiver). Des travaux de réaménagement du lieu (peinture des murs, réfection du revêtement de sol, installation de faux plafonds avec luminaires) ont été effectués en novembre 2019, pour améliorer les conditions d'accueil.



Capacité d'accueil

La capacité d'accueil totale est de **12 jeunes de 10 à 15 ans** (possibilité d'accueillir les 16/17 ans dans la limite des places disponibles).

Les jeunes hors commune peuvent être accueillis dans la limite des places disponibles. Toutefois, aucun jeune extérieur à la commune ne fréquente l'Espace Jeune.

Avant 2020 (et la Covid), l'Espace Jeune était accessible aux 11-17 ans. Les équipes de l'ALSH ont toutefois fait le constat que les enfants de CM2 « ne trouvaient plus leur place au sein de l'ALSH ». Parallèlement, il a également été constaté que les jeunes âgés de 16 et 17 ans n'adhéraient pas au principe d'inscription préalable à la fréquentation, mis en place à l'été 2020 (cf. infra *Les modalités d'inscription*).

A ce jour, les jeunes fréquentant l'Espace Jeunes sont très majoritairement âgés de 10 à 14 ans, les jeunes âgés de 15 à 17 ans fréquentant davantage le city stade.

Le responsable-animateur intervient également lors des temps périscolaires, ce qui lui permet d'être en contact avec les enfants et les familles et de créer un lien de confiance qui conduit les parents et les enfants âgés de 10 ans à fréquenter l'Espace Jeunes.

Tarifification

L'adhésion à l'Espace Jeune se fait pour année civile (et non année scolaire) : elle est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre et son tarif est fixé annuellement par le Conseil Municipal. En 2022, l'adhésion s'élève à 10€, elle était de 15€ en 2021.

L'adhésion permet l'utilisation des espaces et du matériel mis à disposition, ainsi que la participation aux différentes activités. Une participation complémentaire peut néanmoins être demandée pour certaines sorties extérieures. Le principe appliqué concernant le coût des activités est celui d'un reste à charge pour les familles variant de 5€ à 10€ maximum sachant que la commune prend en charge 5€ par jeune et par activité.

Concernant les séjours organisés par l'Espace Jeune (cf. infra *La nature des activités proposées*), la tarification se fait en fonction du quotient familial.

A titre d'illustration, pour les séjours organisés durant l'été 2022, les tarifs ont été suivants :

- ▶ Le séjour en juillet s'est déroulé du 18 au 22 et a eu lieu à Guerlédan
- ▶ Le séjour en août s'est déroulé 16 au 17 et a eu lieu à Saint-Yvi

Tableau 9 : Tarification des séjours organisés lors de l'été 2022 par l'Espace Jeune

Tranches	Quotient familial	juil-22	août-22
1	Q < 450€	70€	20€
2	451€ < Q < 800	110€	40€
3	801€ < Q < 1200 €	140€	50€
4	Q > 1201 €	160€	60€
5	Jeune extérieur à la commune	200€	90€

Source : Données de l'Espace Jeune de la commune de Saint-Yvi

Modalités d'inscription

Pour fréquenter l'Espace Jeune, les jeunes doivent remplir avec l'autorisation des parents, un dossier d'inscription annuel et **payer une cotisation** (cf. supra – 10€ pour une année civile).

Le dossier d'inscription annuel est disponible en mairie, à l'Espace Jeune ou sur le site internet de la commune (<https://www.saint-yvi.bzh/inscription-a-lespace-jeunes/>). Il est à remettre en mairie ou à l'Espace Jeune, sous format papier. L'inscription dématérialisée par le biais du site Internet de la commune est possible (<https://www.saint-yvi.bzh/inscription-a-lespace-jeunes/>).

La fréquentation de l'Espace Jeune pendant les périodes scolaires et pendant les périodes de vacances scolaires nécessite une inscription préalable : au plus tard, 2 jours avant en périodes scolaires et en périodes de vacances scolaires.

L'inscription préalable pour la fréquentation de l'Espace Jeune a été instaurée depuis janvier 2018 pour faciliter la visibilité sur la fréquentation. Ce changement a demandé un temps d'adaptation étant entendu que certains enfants continuaient à se rendre à l'Espace Jeune sans que leurs parents les aient préalablement inscrits.

Cette inscription préalable obligatoire a engendré une baisse de la fréquentation des plus de 15 ans qui sont en attente d'un accès plus libre (spontané) à l'Espace Jeune.

Equipe d'encadrement : composition et fonctionnement

L'équipe est constituée d'un directeur (BPJEPS Loisirs Tout Public et Certificat Complémentaire de Direction d'un Accueil Collectif de Mineurs) faisant aussi fonction d'animateur et d'une animatrice BAFA occasionnelle (selon les effectifs).

Le temps plein de travail du responsable de l'Espace Jeune se répartit de la manière suivante :

- ▶ 20 % de son temps consacré à l'accueil périscolaire.
- ▶ 75 % à la direction et animation de l'Espace Jeune.
- ▶ 5 % à l'organisation et l'animation du Conseil Municipal des Jeunes (cf. infra *Fiche sur le Conseil Municipal des Jeunes*).

Le recrutement des animateurs et animatrices pour les périodes de vacances scolaires, est relativement complexe depuis 2 ans, avec un faible nombre de candidatures reçues. Cette difficulté de recrutement peut s'expliquer pour partie, en raison des temps partiels proposés (20h/semaine).

Cette difficulté de recrutement a conduit à refuser 5 jeunes lors des vacances scolaires de la Toussaint 2022, le taux d'encadrement réglementaire ne pouvant être respecté.

Rappel réglementaire : pour les Accueils de loisirs périscolaire tous les jours sauf les samedis où il n'y a pas école, les dimanches et pendant les vacances scolaires, le taux d'encadrement légal est le suivant :

- ▶ Plus de 5 heures consécutives par jour / sans PEDT :

Accueil de mineurs de 6 ans et plus : 1 animateur pour 12 mineurs

- Plus de 5 heures consécutives par jour / avec PEDT labellisé :

Accueil de mineurs de 6 ans et plus : 1 animateur pour 14 mineurs

Budget

	ESPACE JEUNES		
	2019	2020	2021
Frais à caractère général	31 089.46 €	13 725.88 €	13 045.00 €
Frais de personnel (salaires bruts chargés)	34 602.53 €	34 042.12 €	34 371.91 €
Total Dépenses	65 691.99 €	47 768.00 €	47 416.91 €
Recettes redevances	10 965.00 €	5 465.00 €	11 954.00 €
CAF - Prestations de service (selon horaires d'ouverture)	5 745.06 €	3 388.48 €	900.00 €
Total Recettes	16 710.06 €	8 853.48 €	12 854.00 €
Total	- 48 981.93 €	- 38 914.52 €	- 34 562.91 €

Source : Projet éducatif communal 2022, Commune de Saint-Yvi

Communication auprès des familles et des jeunes

Les activités proposées dans le cadre du mercredi et du samedi sont disponibles sur le site Internet de la commune (<https://www.saint-yvi.bzh/espace-jeunes/>), en mairie et à l'Espace Jeune. Ce programme est disponible une semaine avant.

Une plaquette d'activités est éditée pour chaque période de vacances, ainsi que pour les séjours (camps d'été). Cette plaquette est disponible en mairie, à l'Espace Jeune et sur le site Internet de la commune (<https://www.saint-yvi.bzh/espace-jeunes/>), 2 à 3 semaines avant le début des vacances scolaires.

Les familles dont les enfants sont inscrits à l'Espace Jeune (ayant payé la cotisation) reçoivent les programmes (des périodes scolaires et des vacances scolaires) par mail.

Nature des activités proposées

Durant les vacances scolaires, les activités sont proposées selon 2 groupes : groupe 10/12 ans et groupe 13/15 ans.

En dehors des vacances scolaires, les jeunes sont regroupés en un seul groupe.

Les activités

Le planning des activités est préparé par le responsable de l'Espace Jeune et communiqué en amont (cf. supra *Communication auprès des familles et des jeunes*).

Parmi les activités proposées, il y a notamment **des ateliers de découverte et d'initiation aux sports collectifs** : kin-ball, hockey sur gazon, tir à l'arc, golf, cornhole.

En complément des activités proposés par l'animateur, les jeunes ont à leur disposition : une TV et 3 consoles de jeux, un Babyfoot, un billard, un jeu de fléchettes, des ballons, quelques jeux de société et du matériel (type peinture) pour des activités manuelles créatives.

Les jeunes ont également accès à la salle de sports qui jouxte l'Espace Jeune.

Des rencontres avec d'autres jeunes d'autres Espaces Jeunes des communes de la CCA sont instituées depuis la rentrée 2022. L'objectif est de proposer une rencontre commune lors de chaque vacance scolaire. Ces temps de rencontres ont été initiés dans le cadre des rencontres bimensuelles organisées depuis 09/2022 auxquelles participe le responsable de l'Espace Jeune de Saint-Yvi et qui rassemblent les responsables des Espaces Jeunes des communes de la CCA.

Aux vacances de la Toussaint 2022, les jeunes se sont rencontrés à Rosporden autour d'activités liées aux sports de raquette (tennis, badminton ...). Aux vacances de Noël 2022, la rencontre est prévue le 20 décembre à Saint-Yvi, à la Maison des associations, autour du thème de la cuisine (activité de type Top Chef).

Lorsque ces rencontres se tiennent en dehors de l'Espace Jeune de Saint-Yvy, seuls 8 jeunes de la commune peuvent y participer en raison des contraintes de mobilité (cf. infra *Des sorties extérieures*).

Des sorties extérieures

Les sorties extérieures sont **uniquement proposées pendant les vacances scolaires**, à raison d'une sortie extérieure par semaine.

Les sorties sont organisées avec un minimum (et maximum) de 8 jeunes.

Pour participer aux sorties, les jeunes doivent obligatoirement s'inscrire : les 1^{ers} inscrits sont prioritaires. Il est à noter que certains jeunes ne fréquentent pas régulièrement l'Espace Jeune mais pour autant participent très régulièrement aux sorties extérieures.

Le programme des sorties proposées pendant les vacances scolaires a été le suivant :

Vacances scolaires	2021-2022	2022-2023
Toussaint	Escape à Brest ; Laser Game à Quimper	Bowling et laser Game à Quimper
Noël	Patinoire à Brest	Escape Game à Lorient
Hiver	Séjour Ski	
Pâques	Escape à Lorient ; Jump Park à Quimper	
Juillet	Bouée tractée et Ski nautique à Kerleven	
Août	Aven Parc à Pont-Aven ; West Wake Park à Inzinzac ; Fun Park à Crozon ; La récré des 3 curés	

Source : Données de l'Espace Jeune, Commune de Saint-Yvi.

Des séjours (camps d'été)

Chaque été, un camp est organisé chacun des 2 mois sur une semaine (soit 2 camps d'une semaine pendant la période de vacances scolaires estivales).

Pour les séjours organisés durant l'été 2022 :

- ▶ le séjour en juillet s'est déroulé du 18 au 22 et a eu lieu à Guerlédan: 12 enfants de 10 à 12 ans et 6 enfants de 13 à 15 ans y ont participé, dont 4 garçons et 14 filles
- ▶ le séjour en août s'est déroulé du 16 au 17 et a eu lieu à Saint-Yvi : : 10 enfants de 10 à 12 ans et 6 enfants de 13 à 15 ans y ont participé, dont 6 garçons et 10 filles

En projet : une rencontre est envisagée avec l'école de musique pour discuter des modalités d'organisation de temps communs d'activités.

Lors de l'échange collectif avec les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), l'Espace Jeune a été cité comme un lieu apprécié, notamment pour les raisons suivantes :

- ⇒ « *Il y a beaucoup d'élèves qui s'amuse bien, ils peuvent jouer à la Switch [console de jeux]* »
- ⇒ Il existe des rencontres qui sont organisées avec d'autres Espaces Jeunes.
- ⇒ Les membres qui fréquentent le CMJ apprécient par ailleurs que l'Espace Jeune soit situé près de chez eux, ce qui leur permet de s'y rendre à pied et de pouvoir aussi rentrer chez eux quand ils le souhaitent.

Les formes de participation des jeunes

Le projet éducatif de l'Espace Jeune rappelle que « *pour que les jeunes puissent s'impliquer dans la structure il faut leur donner la possibilité de faire leurs propres choix, les laisser s'approprier les lieux* ».

Il prévoit à ce titre « *des temps durant lesquels les jeunes peuvent organiser et animer une activité qu'ils souhaitent faire découvrir, partager* » et la « *mise en place de temps pour l'élaboration des programmes d'activité* ».

Il est ainsi mentionné dans les programmes d'activités que « *le programme n'est pas fixe, les jeunes peuvent proposer des activités aux animateurs* ». Cette implication des jeunes dans la détermination du programme est de ce fait possible mais reste assez peu instituée/formalisée.

Lors des travaux de réaménagement du lieu, les jeunes ont été consultés sur le choix de la couleur de peinture (parmi une palette proposée).

Le lieu des séjours (camps d'été) est déterminé en fonction des envies des jeunes récoltées au long cours lors des échanges avec les jeunes.

Pour permettre aux jeunes de s'impliquer dans la vie de la structure, le projet pédagogique prévoit la mise en place d'un Conseil Jeunes, ce Conseil n'a pas encore été mis en place.

Fréquentation

Tableau 10 : Evolution de la fréquentation de l'Espace Jeune entre 2021 et 2022

	Jeunes inscrits à l'EJ (cotisation payée)		Nb moyen de jeunes ayant fréquenté l'EJ		Nb de jeunes ayant fréquenté l'EJ							
	2021	2022	Mercredi en 11/2022	Samedi en 11/2022	Toussaint 2021	Noël 2021	Hiver 2021*	Pâques 2021	Juil-21	Août-22	Toussaint 2022	Noël 2022
10-12 ans	36	33	8	6	16	14	11	15	29	25	18	11
<i>Filles</i>	12	15	4	3	6	5	6	7	13	10	8	2
<i>Garçons</i>	24	18	4	3	10	9	5	8	16	15	10	9
13 - 15 ans	22	25	10	8	3	2	3	3	19	13	3	1
<i>Filles</i>	10	15	0	0	0	0	0	0	11	8	0	0
<i>Garçons</i>	12	10	1	1	3	2	3	3	8	5	3	1
TOTAL	58	58	9	7	19	16	14	18	48	38	21	12

Source : Données de l'Espace Jeune, Commune de Saint-Yvi

Lors de l'échange collectif avec le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), certains membres qui fréquentent l'Espace Jeune regrettent « *un peu* » qu'il y ait plus de « *grands* » (13-15 ans) que de jeunes de leur âge (10-12 ans). Les chiffres de fréquentation attestent de cette réalité pour les périodes scolaires, la situation pendant les vacances scolaires est quant à elle, différente puisque les 10-12 ans sont plus nombreux.

Pour faciliter l'accès des jeunes, à l'Espace Jeune, **un système de navette de transport** a été mis en place depuis l'été 2021.

Ce service est facturé 1€ l'aller-retour aux parents. Il est réalisé par l'animateur et se fait avec un minibus de location. Le départ et le retour se fait au domicile des jeunes.

Il est proposé uniquement pendant les périodes de vacances scolaires.

Pour bénéficier de ce service, les parents doivent inscrire leurs enfants en l'indiquant sur le formulaire d'inscription aux activités de l'Espace Jeune.

Lors de l'été 2022, 9 familles ont fait appel à ce service et 9 jeunes ont ainsi été transportés.

L'accueil des jeunes en situation de handicap

L'Espace Jeune est accessible aux jeunes à mobilité réduite.
Aucun jeune en situation de handicap ne fréquente l'Espace Jeune.

Modalités d'évaluation de l'accueil

Le projet pédagogique prévoit la mise en place « *Des moments d'échanges après les activités au sein du groupe permettront d'établir un premier bilan (si cela leur a plu, quelle amélioration, à refaire ou pas ...)* », à ce jour, ces moments d'évaluation collective des points forts, points d'effort et des pistes d'amélioration n'ont pas encore été institués.

Il est également prévu « *la réalisation d'un temps de bilan avec l'équipe d'encadrement, chaque fin de semaine et à la fin des deux mois (pour les grandes vacances)* », ces réunions bilan ne sont pas encore effectives.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Objectifs éducatifs poursuivis et inscrits dans le règlement intérieur du CMJ 2022-2023

- ▶ S'engager individuellement et collectivement
- ▶ Apprendre la démocratie au quotidien
- ▶ Rapprocher les générations
- ▶ Faire participer les jeunes à la vie de leur commune
- ▶ Laisser les jeunes donner leurs avis
- ▶ Responsabiliser les jeunes
- ▶ Donner la possibilité aux jeunes de proposer de nouvelles idées
- ▶ Créer un lien entre les jeunes et la municipalité, travailler avec les élus

Equipe d'encadrement : composition et fonctionnement

Le Conseil Municipal des Jeunes est co-animé par le responsable de l'Espace Jeune (cela représente 5% de son ETP) et par une animatrice diplômée du BAFA (cela représente 5% de son ETP).

Communication auprès des enfants et des familles

La présentation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est réalisée par le responsable de l'Espace Jeune en juin de l'année précédant la rentrée scolaire, au sein des classes de CM1 et CM2 des écoles élémentaires publique et privé.

En juin 2022, la présentation a, à titre exceptionnel, était réalisée par l'élue en charge de la communication.

Une présentation du Conseil Municipal des Jeunes est également disponible sur le site Internet de la commune : <https://www.saint-yvi.bzh/cmj/>

Composition

Le Conseil s'adresse **aux jeunes de CM1 et CM2** résidant à Saint-Yvi. Il est composé **au maximum de 24 jeunes** (en lien avec la capacité de l'équipe d'encadrement et le taux d'encadrement réglementaire : 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et aussi en lien avec le nombre de conseillers municipaux de la commune qui est de 23).

En 2021-2022, le CMJ était composé de 21 jeunes répartis comme suit :

- ▶ 10 enfants de CM1 dont 10 de l'école publique et 0 de l'école privé et dont 3 filles et 7 garçons
- ▶ 11 enfants de CM2 dont 10 de l'école publique et 1 de l'école privé et dont 6 filles et 5 garçons

Les inscriptions pour l'année 2022-2023 sont beaucoup plus limitées puisqu'au 1^{er} novembre 2022, seuls 6 jeunes ont manifesté leur intérêt pour intégrer le CMJ. Ils se répartissent de la manière suivante :

- ▶ 0 enfant de CM1
- ▶ 6 enfants de CM2 dont 6 de l'école publique et 0 de l'école privé et dont 4 filles et 2 garçons

Les modalités d'inscription

Les jeunes souhaitant intégrer le CMJ doivent rédiger une lettre explicitant leurs motivations à intégrer le CMJ. Cette lettre est ensuite à transmettre au responsable de l'Espace Jeune.

Un jury composé des élus de la commune (élus, DGS, agents...) sélectionne les jeunes qui siègeront au CMJ, à partir des motivations indiquées par chaque enfant candidat.

La durée du mandat est de 1 année scolaire, le CMJ est ainsi renouvelé chaque année scolaire.

Le jeune peut s'il le souhaite, se représenter à l'issue de son 1^{er} mandat. 2 enfants du CMJ parmi ceux de 2021-2022 se sont représentés en 2022-2023.

Le règlement intérieur du CMJ stipule que « *si le jeune élu assiste à 2 séances consécutives, il s'engage pour toute la durée de son mandat (pas de possibilité de cesser son activité en cours d'année)* » et que « *deux absences consécutives pourront entraîner l'exclusion du jeune du conseil après décision en assemblée plénière de la majorité des conseillers* ». A noter, aucun enfant n'a fait qu'une séance en 2021-2022.

Les activités

Le CMJ se réunit **le premier vendredi de chaque mois de 17h à 18h30**.

Chaque convocation du CMJ et le compte-rendu sont envoyés par mail aux parents.

Des travaux en commissions

Le Conseil Municipal des jeunes fonctionne par commissions. 2 commissions ont été identifiées par l'animateur et l'animatrice du CMJ pour cette année 2022-2023 : "Sport, loisirs, festivité" et "Santé, sécurité et environnement".

Les commissions ont pour missions de proposer, d'étudier, d'élaborer des projets.

Les décisions sont prises à la majorité absolue. Le Conseil vote à main levée.

Certaines décisions prises en Conseil Municipal des Jeunes sont soumises à l'approbation (accord) du Conseil Municipal des adultes, cela a notamment été le cas pour le projet de création d'un Pump-Track.

Participation aux cérémonies

Les jeunes conseillers s'engagent à se présenter aux cérémonies suivantes (par groupe de 5) : Vœux du Maire en janvier ; Inaugurations et expositions ; Conseil Municipal (1 par an) ; Cérémonies avec dépôt de gerbe (4 par an : 19 mars Journée de la Déportation, 8 mai – Armistice de 1945, 18 juin – Appel du Général De Gaulle, 11 novembre – Armistice de 1918).

Rédaction d'un article dans l'espace d'information qui leur est dédié dans chaque bulletin municipal.

Le règlement intérieur prévoit que le CMJ rédige un article dans le Bulletin d'informations municipal (BIM). A ce jour, cette action n'est pas mise en œuvre.

Les membres du CMJ sont destinataires du **magazine des jeunes citoyens « Le Petit Gibus »**⁵, réalisé en partenariat avec les Associations Départementales des Maires.

LES ACTIONS CONDUITES PAR LA CMJ DEPUIS 2011

Aménagement et gestion de l'espace public et des espaces verts – propreté

- Mise en place de poubelles au Bourg (2012,2013 et 2019)
- Distribution des tracts sur le Bourg pour sensibiliser les habitants possédant un chien pour éviter les déjections canines. (2012)
- Mise à disposition de sacs à déjections canines en Mairie (2013, 2015 et 2016)
- Implantation d'un distributeur de sacs à crottes de chiens et d'une poubelle à côté de l'aire de jeux derrière la Mairie (2015 et 2016)
- Mise en place d'un cendrier aux abords de l'école (2015)
- Rencontre avec les agents de l'eau de la CCA pour le nettoyage d'un ruisseau (2012)
- Participation aux journées du nettoyage du Bois de Pleuven (2013)
- Mise en place d'une action de nettoyage du Bourg pour Tous en Mars (2017 à aujourd'hui)

⁵ <https://www.petitgibus.com/fr/>

Sécurité routière

- Sensibilisation à la sécurité routière, rencontre avec le capitaine de Gendarmerie de Rosporden (2017)
- Participation au Concours Gastounet (dessins sur la sécurité routière) (2014)
- Création de panneaux sur la sécurité (2015)
- Sensibilisation autour des écoles pour un meilleur stationnement et un respect des piétons par la distribution de tracts (2017)
- Réalisation de panneaux de signalisation d'écoles à leurs abords (2015)

Mobilité – déplacements

- Mise en place d'un abri à vélo près de l'Espace Jeune (2020)
- Demande et réalisation de passage piétons derrière et devant la Mairie (2016)

Environnement – biodiversité

- Construction et mise en place au parc Louis Huitric, d'une cabane à hérisson (2022)
- Mise en place d'une cabane à insectes et à oiseaux au Parc Louis Huitric (2016)
- Mise en place de ruches pédagogiques au parc Louis Huitric (2022)
- Rencontre avec Mr Jeannès de Melgven, agriculteur bio, pour connaître le fonctionnement d'une éolienne et du photovoltaïque (énergies renouvelables) (2016)

Gestion des déchets et de l'eau

- Visite du centre de tri des ordures de Fouesnant (2017)
- Visite du centre ECOTRI à Fouesnant (2017)

Loisirs – sports

- Demande de parcours VTT sur le plateau d'évolution (mise en place en septembre 2016)

Citoyenneté

- Visite des institutions départementales (CG29) (2017)

MISE EN PERSPECTIVE DES POINTS FORTS ET POINTS D'EFFORT

Cette partie vise à mettre au jour les principaux points forts et points d'effort de l'offre municipale à destination des enfants et des jeunes (3-15 ans).

L'analyse proposée s'appuie sur la grille d'analyse SWOT. Sont ainsi analysés :

- ⇒ Les **points forts** font référence aux initiatives (pratiques) et ressources internes à la Ville qui influencent positivement les actions menées en direction des enfants et des jeunes.
- ⇒ Les **points d'effort** font référence aux initiatives (pratiques) et ressources internes qui limitent les effets des actions menées en direction des enfants et des jeunes.
- ⇒ Les **opportunités** font référence aux éléments de contexte, initiatives et ressources externes à la Ville qui soutiennent (ou peuvent potentiellement soutenir) les actions menées en direction des enfants et des jeunes.
- ⇒ Les **menaces** font référence aux éléments de contexte, initiatives et ressources externes qui limitent (ou peuvent potentiellement limiter) les effets des actions menées en direction des enfants et des jeunes.

Les points forts

« Contribuer à la réussite éducative des enfants et de la jeunesse » constitue un des 7 axes du programme du mandat 2020-2026 de l'équipe municipale.

Trois autres axes du programme du mandat sans cibler exclusivement les enfants et les jeunes, peuvent concourir à leur bien-être : « Favoriser la convivialité et l'animation de la vie locale », « Développer les pratiques Sport et Santé », « Développer les pratiques artistiques et culturelles et valoriser les patrimoines ».

Une réflexion a été initiée en interne de la commune sur les services gérés par la ville et menés en direction des enfants et des jeunes

En lien avec le projet de mandat, un **projet éducatif communal** a été élaboré en interne par les Services en charge de l'accueil périscolaire, de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de l'Espace Jeune. Ce projet adopté par le Conseil municipal en mai 2022, identifie 7 orientations⁶.

1. Mon territoire de vie
2. Solidarité et entraide. La solidarité intergénérationnelle pour sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des personnes d'un certain âge et / ou porteur de handicap. Amener les enfants et les jeunes à s'intéresser et à tisser des relations de confiance avec les autres générations. Développer la solidarité en direction des populations fragilisées permet aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir sur les soucis de vie que certains peuvent rencontrer.
3. Grandir épanoui
4. La Biodiversité et le Changement climatique
La sensibilisation aux enjeux environnementaux pour faciliter le développement l'écocitoyenneté (respecter notre environnement naturel et la biodiversité recycler nos déchets, économiser l'énergie...).
5. Le Terroir : « du champ de là, à ton assiette Ici ». Les temps de repas (goûter, repas du midi, ...) moments privilégiés doivent permettre à l'enfant de manger de façon variée, bio et local
6. Le sport et la santé
7. Dispositif « argent de poche ».

Chacune de ces orientations fait l'objet d'une fiche-action explicitant des objectifs poursuivis et des actions envisagées (voir annexe n°6).

Une amélioration des conditions d'accueil de l'activité périscolaire (matin, soir et ALSH), programmée

L'ouverture du nouveau bâtiment attenant aux écoles publiques maternelle et élémentaire pour les garderies périscolaires du matin, du soir voire des activités sur la pause méridienne. Un projet de rénovation et d'agrandissement de l'ALSH sur le site de Carn Grand est programmé. Le permis de construire (PC) a été déposé en novembre 2022. Le projet prévoit la construction de 4 salles d'activité ; il est prévu le maintien des constructions modulaires existantes (algéco) pour proposer une salle de sieste, un bureau administratif, un espace pour ranger le matériel et l'agrandissement de la salle de restauration pour fin 2023.

A noter que le local de l'Espace Jeune a fait l'objet de travaux de réaménagement du lieu (peinture des murs, réfection du revêtement de sol, installation de faux plafonds avec luminaires) toutefois les conditions d'accueil restent perfectibles (lieu peu lumineux et mal isolé)

Enfin, le **projet de médiathèque de CCA, cofinancé par la commune**, à l'entrée du bourg près des écoles publiques, aura pour vocation d'offrir une offre plus large de type « tiers-lieux » utilisable par les structures d'accueil à compter de 2026

⁶ Cf. Annexe n°4.

Une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources

Les accueils périscolaires (matin, midi, soir et ALSH) bénéficient d'une tarification qui dépend du quotient familial.

Pour les enfants des familles dont le quotient familial est inférieur à 900€, le tarif du repas à la cantine est 1€ maximum.

Pour l'ALSH, les familles ont la possibilité de régler par chèques CESU ou ANCV (Chèques vacances).

L'adhésion à l'Espace Jeune est de 10€ par année civile et par jeune.

A noter, pour faciliter l'accès des jeunes, à l'Espace Jeune, **un système de navette de transport** a été mis en place depuis l'été 2021, pendant les périodes de vacances scolaires. Ce service est facturé 1€ l'aller-retour aux parents.

Une aide financière possible du CCAS à destination des familles disposant de faibles ressources, pour le financement d'activités culturelles ou sportives de leurs enfants âgés de 4 à 18 ans

Cette aide s'adresse aux familles dont les enfants sont âgés de 4 à 18 ans et ayant un quotient familial ≤ 700 €⁷. Le montant de l'aide est le suivant et peut être sollicité pour chaque enfant de la famille :

- Tarif de l'activité inférieur à 100 € = 35 €
- Tarif de l'activité de 101 € à 180 € = 45 €
- Tarif de l'activité supérieur à 180 € = 60 €

Une souplesse dans les modalités d'inscription aux accueils périscolaires et à l'Espace Jeune

L'inscription préalable est obligatoire toutefois, elle peut se faire à l'année ou de manière modulée.

Des équipes d'encadrement des activités périscolaires, matin, soir, ALSH et de l'Espace Jeunes, qualifiées

La totalité des membres de l'équipe intervenant au sein des accueils périscolaires (matin, soir et ALSH) sont titulaires au minimum du BAFA ou d'un titre ou diplôme cité dans l'arrêté du 9/02/07.

Pour mémoire, la réglementation prévoit : 50 % au minimum titulaires du BAFA ou d'un titre ou diplôme cité dans l'arrêté du 9/02/07 ; 20 % au maximum de personnes non qualifiées ou une personne pour un effectif de 3 ou 4 animateurs requis ; le reste de l'équipe est composé des personnes en cours de stage ou en période de formation BAFA ou à un titre ou diplôme cités dans l'arrêté du 9/02/07.

Un suivi-accompagnement des enfants concernés par un Plan d'Accompagnement Individualisé (PAI)

Pour les enfants concernés par un PAI, les responsables des services périscolaires matin-midi et soir et de l'ALSH mercredi sont systématiquement désignés comme référent pour assurer le suivi-accompagnement.

A l'exception de la salle "CP et CE1" de l'ALSH actuelle, l'ensemble des locaux des accueils périscolaires sont accessibles aux enfants à mobilité réduite.

Des activités de l'ALSH organisées en cycle thématique et fondées sur le libre choix des enfants

Les activités de l'ALSH sont organisées par trimestre, autour d'une thématique.

Si l'activité proposée ne convient pas à l'enfant, celui-ci peut réaliser une activité libre comme une activité manuelle.

⁷ Le calcul suivant est retenu par le CCAS : Quotient familial = Revenu fiscal de référence / (Parts fiscales X 12)

Des activités de l'ALSH organisées ponctuellement en collaboration avec des associations culturelles du territoire et en lien avec les actions-phares menées par la commune

Des actions menées en 2022 avec le collectif Ar'Ruskenn et une ferme d'Elliant. Des actions animées en lien avec la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communal.

Des sorties et des séjours organisés dans le cadre de l'ALSH et de l'Espace Jeunes

Des activités organisées entre les jeunes de l'Espace Jeunes avec d'autres jeunes d'autres Espaces Jeunes des communes de la CCA

Ces activités sont instituées depuis la rentrée 2022. A noter, lorsque ces rencontres se tiennent en dehors de l'Espace Jeunes de Saint-Yvi, seuls 8 jeunes de la commune peuvent y participer en raison des contraintes de mobilité (mini-bus de 9 places).

Un Conseil municipal des jeunes (CMJ) dont certaines propositions sont considérées par le Conseil municipal

A l'instar du projet de création d'un Pump-track en 2022/2023.

Une promotion du "bien manger" et une sensibilisation et éducation aux goûts

La restauration scolaire est gérée en régie avec 60% de produits bio. Une démarche est en cours avec l'association *Les pieds dans le plat* et vise à augmenter la part de fait maison bio local pour étudier la faisabilité d'atteindre les 100%.

Le soir, un goûter, prévu par le restaurant scolaire, est servi aux enfants. Il convient de noter que lors de l'échange collectif, certains membres du CMJ fréquentant l'accueil périscolaire du soir ont mis en avant « *le bon goûter* » servi.

A noter, le matin, le petit déjeuner n'est pas proposé aux enfants lors de l'accueil périscolaire.

L'augmentation du nombre de conventions BAFA pour répondre aux difficultés de recrutement

La commune propose à des jeunes la prise en charge d'une partie du financement de leur formation BAFA (700€ sur les 900€ en moyenne que coûte un BAFA). En contrepartie, les jeunes bénéficiaires doivent faire leur stage pratique au sein de l'ALSH et s'engage à y travailler durant un mois l'été suivant leur formation. Les jeunes intéressés doivent adresser une demande écrite auprès du Maire. Les bénéficiaires de la subvention signent une convention avec la mairie et le montant de l'aide est versé à l'issue de la formation, à réception des documents de validation du BAFA.

Pour faciliter le recrutement d'animateurs et animatrices, la commune va augmenter en 2023, le nombre de conventions signées avec les jeunes pour la prise en charge financière de leur BAFA, passant de 2 à 5 conventions.

Les différentes actions menées dans le cadre de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité Communal s'adressent à tous les habitants dont les enfants et les jeunes

En 2022, ont été organisées les actions suivantes :

- Des sorties d'observations (insectes, odonates, papillons, plantes comestibles, oiseaux, amphibiens, etc.)
- La Fête de la Nature durant laquelle les membres du Conseil Municipal des Jeunes ont fabriqué une maison pour hérissons, plusieurs animations ont aussi été proposées à destination des enfants comme des adultes (escape game sur les espèces, fabrication de bombes de graines).
- L'association Bretagne Vivante, qui est mandatée pour réaliser l'inventaire de la biodiversité, a également organisé deux sorties avec l'accueil de loisirs sur des mercredis pour observer les empreintes des animaux et pour poser des pièges photos dans le bois jouxtant la structure.

En 2023, sont programmés :

- La reconduction de la Fête de la Nature.
- De nouvelles sorties naturalistes ouvertes à tous.
- Des expositions ouvertes aux publics sur la thématique des amphibiens.

- Projet en réflexion "Un enfant un arbre" où chaque enfant de la commune pourra parrainer un arbre qui sera planté sur un talus longeant un chemin de promenade.

Les différents évènements, « festivités » intergénérationnelles proposées dans la commune

Lors de l'échange collectif avec les jeunes du CMJ, les évènements rassemblant toutes les générations ont été cités comme des moments appréciés par les enfants et les jeunes.

En 2022, la journée Fest'Yvi a été très appréciée car des concerts y ont été donnés et que les enfants et les jeunes pouvaient s'y rendre avec leurs parents. Cet évènement a aussi été apprécié car il a eu lieu à proximité des espaces de jeux et du city stade, ce qui a permis aux enfants et aux jeunes de s'y retrouver.

Notons que **l'attente des jeunes du CMJ concernant l'organisation d'évènements rassemblant toutes les générations est particulièrement forte**. A titre d'illustrations :

- Les membres du CMJ réfléchissent actuellement aux conditions à réunir pour proposer un marché dans la commune. Ils et elles ont à ce titre sollicité le soutien du Maire en lui écrivant une lettre mentionnant leur volonté de réaliser ce projet, suivie d'un rendez-vous.
- Parmi les améliorations attendues par le CMJ, une écoute et une prise en compte des propositions du CMJ a été citée pour que les idées du CMJ puissent être présentées aux élu.e-s de la commune et qu'elles puissent se réaliser éventuellement.
- A la question : « quelles activités ou quels lieux ou quels évènements pourraient faire que les enfants et les jeunes de Saint-Yvi se sentent encore mieux dans la commune ? », l'organisation d'évènements est très largement plébiscitée par les membres du CMJ :
 - o Plus de festivités et de spectacles a été cité par 3 membres : il est attendu des évènements et spectacles où « *tout le monde* » peut se réunir et où il y a « *de l'ambiance* ». Il est suggéré par exemple, de proposer plus de concerts.
 - o Accueillir une fête foraine dans la commune a été citée par 2 membres du CMJ : il est attendu des « *jeux à sensations* » et il est cité l'exemple de la fête foraine de Concarneau. Les membres du CMJ ont insisté sur le fait que la fête foraine, « *c'est pour toute la famille* ».

Les points d'effort

Des projets pédagogiques à consolider

L'accueil périscolaire matin et soir ne fait pas l'objet à ce jour d'un projet pédagogique ; il est prévu de le formaliser dans la cadre de la mise en service du nouveau bâtiment début 2023.

Des modalités d'actions (notamment en termes de participation des enfants et jeunes et d'évaluation) inscrites dans les projets éducatifs de l'ALSH (ACM) et de l'Espace Jeunes mais qui peinent à se concrétiser.

Une mise en cohérence avec les projets d'école à renforcer

Notamment en termes de thématiques. **Les projets des écoles publiques sont notamment orientés sur les activités culturelles comme le cinéma et le théâtre ou encore sur l'espace marin.**

Des modalités d'information des familles perfectibles

La première information des familles passent par le site internet de la commune et sa rubrique « Enfance-Jeunesse » en page d'accueil. Les informations demandent à être actualisées et hiérarchisées. Les conditions et formulaires d'inscription sont téléchargeables en ligne. Les coordonnées des agents apparaissent.

Pour aller plus loin, une **réflexion des services est en cours sur la mise en place d'un « Portail famille »** permettant de dématérialiser les procédures d'information, d'inscription et de facturation. Il est pour ce faire, envisagé d'acquérir un logiciel informatique qui sera dans un 1^{er} temps utilisé pour le volet Facturation, le volet Inscription sera envisagé en fonction du caractère probant du volet Facturation du logiciel.

A noter, les séjours (mini-camps de l'été) font l'objet de réunion de présentation auprès des parents. Mais il n'y a pas de démarches spécifiques menées au sein des écoles pour informer les parents des modalités d'inscription à l'ALSH du mercredi.

L'aide financière du CCAS à destination des familles à faibles ressources et ayant des enfants âgés de 4 à 18 ans, pour le financement d'activités culturelles ou sportives de leurs enfants semble insuffisamment connue des familles.

Une consultation des parents et des enfants sur les modalités de fonctionnement des services périscolaires qui reste à instituer

Il n'existe pas de conseil d'usagers « familles » ou « enfants », ni de questionnaire de *Satisfaction* ou de réunion collective organisée avec les parents, afin d'évaluer la qualité des services proposés et de recueillir les suggestions des familles pour le faire évoluer.

Des conditions d'accueil lors de la pause méridienne qui sont perfectibles

Aucune activité spécifique n'est proposée aux enfants, pendant le temps de la pause méridienne même si elle est de courte durée après la restauration scolaire. Le temps méridien n'est plus déclaré au service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports sous la Jeunesse et Sport. Il n'y a par conséquent pas de taux d'encadrement réglementaire, ni de conditions de qualification exigées. Le temps d'animation lors de la pause méridienne semble s'apparenter à une gestion de l'attente avant de passer à table ou de reprendre la classe. Une **réflexion sur la possibilité de mettre en place des activités le temps de la pause méridienne va être initiée**, en lien notamment avec la mise en service des nouvelles salles périscolaires.

L'idée des services serait d'ouvrir 2 salles de ce bâtiment (une pour chacun des niveaux : maternelle et élémentaire) et de proposer chaque jour, une activité dédiée à une classe (ex : un jour pour les CP, un jour pour les CE1 ...) pour un temps calme (lecture, dessins, jeux de société...).

Il est à noter que l'expérimentation d'animations et/ou temps calme sur le temps du repas est une préconisation/piste d'action qui a été mise au jour et partagée lors de l'atelier

Diagnostic initial partage restauration scolaire de Saint-Yvi organisé le 19/10/2022 dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'association Les pieds dans le plat.

Une capacité d'accueil en-deçà de la demande potentielle pour l'ALSH ...

Une liste d'attente composée en moyenne de 6 enfants est constituée pour l'ALSH du mercredi.

Une liste composée en moyenne de 4 enfants est constituée pour la 1^{ère} semaine des vacances scolaires de Toussaint ; une liste d'attente composée de 15 enfants a été constituée en juillet 2022 et composée de 5 enfants en août 2022.

Une demande d'accueil significative est relevée pour l'ALSH pour les 3-4 ans sur l'ALSH du mercredi et des vacances scolaires alors même que l'ALSH pour cette tranche d'âge est proche de la saturation.

... et aussi pour l'Espace Jeunes

La difficulté de recrutement d'animateurs et animatrices a conduit à refuser 5 jeunes lors des vacances scolaires de la Toussaint 2022, ce qui était une première fois.

Des aires de jeux extérieures insuffisamment adaptées aux enfants et jeunes âgés de 10 ans et plus ?

La création du Pump-track est très attendue par une très grande partie des membres du CMJ qui ont déclaré qu'ils et elles l'utiliseront. Lors de l'échange collectif avec le CMJ, à la question : « quelles activités ou quels lieux ou quels événements pourraient faire que les enfants et les jeunes de Saint-Yvi se sentent encore mieux dans la commune ? », l'amélioration des aires de jeux, des « *parcs de jeux* » de la commune a été citée par la quasi-totalité des membres (5 membres sur 6). Les membres suggèrent que des jeux extérieurs pour des jeunes de leur âge (10-12 ans) soient installés car les jeux actuels sont surtout « *pour les petits* ».

Les opportunités

Des effectifs scolaires relativement stables voire en hausse

Les effectifs de l'école maternelle enregistrent une baisse de - 4,84% entre les années 2011 et 2021, soit - 6 élèves.

Les effectifs de l'école élémentaire enregistrent une évolution de +11,17% entre 2011 et 2021. L'école compte 8 classes, soit + 1 classe en comparaison à la rentrée scolaire 2011 et + 2 classes par croisement à l'année scolaire 2014.

L'école privée Sainte-Anne conserve des effectifs stables. 70 élèves y sont scolarisés en moyenne et sont répartis en 3 classes.

Des activités ponctuelles avec les associations sportives

Plus spécifiquement :

- **L'association ROZ HAND'DU 29 compte à la rentrée 2022-2023, 84 enfants et jeunes âgés de 3 à 14 ans vivant à Saint-Yvi, parmi ses licenciés.** Ce chiffre est stable par rapport à la rentrée 2021-2022, mais plus élevé que les effectifs d'avant 2020 qui oscillaient entre 55 et 60.

Le prix de la licence pour les enfants et jeunes âgés de 7 à 15 ans varie de 80€ à 125€. Les filles occupent une place très importante parmi les licenciés âgés de 3 à 14 ans de la commune puisqu'elles représentent 3 licenciées sur 4 (74%, soit 62 filles) ; depuis 2016, leur part ne cesse de croître parmi les licenciés, celle des garçons tend à elle à baisser de manière légère mais continue depuis 2016.

L'association propose des cycles d'initiation dans les écoles, ces séances d'initiation sont également possibles lors de l'ALSH.

- **L'AS Saint-Yvi Football : en attente des données**
- **L'association BREIZH'SCALADE** compte 17 enfants âgés de 6 à 10 ans licenciés dont 8 originaires de Saint-Yvi (47%) et 20 jeunes de 11 à 14 ans dont 9 originaires de Saint-Yvi (45%).

Pour faciliter la pratique familiale, l'association propose des licences familiales : 72 parents et enfants (toutes communes confondues) sont ainsi licenciés au sein de l'association. Les tarifs des licences familiales sont les suivants :

	Tarif adhérent	Tarif fédération
Licence FAM 2	100 €	44,36 €
Licence FAM 3	120 €	55,88 €
Licence FAM 4	140 €	66,73 €

L'association propose des séances 2h, 3 mardis/mois, 1 jeudi/mois, 3 de dimanches/mois. En 2021-2022, 70 séances ont ainsi été proposées.

Des aides financières mobilisables pour faciliter la pratique d'un sport

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de **50 euros** par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie d'une inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2022-2023.

Cette aide est versée par la CAF et concerne notamment les enfants et jeunes de 6 à 17 ans révolus dont les parents bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) et les enfants et jeunes de 6 à 19 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)

Des activités avec les associations culturelles

- **La médiathèque de Saint-Yvi** (membre du réseau des médiathèques de la CCA) qui propose différents ateliers et animations ainsi qu'une carte d'adhérent gratuite permettant d'emprunter gratuitement jusqu'à 15 documents (dont 5 DVD et 2 jeux vidéo) pour une durée de 4 semaines avec 2 renouvellements de prêts possibles, d'une durée de deux semaines chacun.

A la rentrée scolaire 2021-2022, la fréquentation par les moins des 15 ans est la suivante :

- 24% des personnes (soit 158 personnes) inscrites à la médiathèque ont moins de 15 ans, une part inférieure à celle observée à l'échelle de l'ensemble des 8 médiathèques de la CCA (29,4%).
- La part des élèves des écoles maternelles et élémentaires inscrits est quant à elle, supérieure à celle observée à l'échelle du réseau des médiathèques de la CCA
 - o La part des élèves inscrits dans les écoles maternelles est de 24% pour le public et 26% pour le privé (21% pour la CCA).
 - o La part des élèves des écoles élémentaires inscrits est de 60,2% pour le public et 38% pour le privé (31,2% pour la CCA).

L'écart important entre la part des élèves d'élémentaire inscrits du public et celles du privé s'explique par une certaine difficulté à amener les élèves d'élémentaire de l'école Saint-Anne vers la médiathèque, cette difficulté peut en partie trouver son origine dans le plus grand éloignement géographique de cet établissement par rapport à celui du public.

La médiathèque a été identifiée lors de l'échange avec les 6 membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), comme **un lieu très apprécié par les jeunes** pour les raisons suivantes :

- ⇒ De nombreux livres y sont proposés et notamment des BDs, des mangas, des romans. De plus, il est possible d'avoir accès à plus de livres sur le site de la bibliothèque.
 - ⇒ Il est possible d'y rester lire et les conditions d'accueil sont agréables : « *il y a des sièges, des canapés* ».
 - ⇒ Il est possible d'y faire des rencontres et de discuter avec les autres personnes qui fréquentent la bibliothèque puisqu'il y a souvent du monde qui y va.
 - ⇒ Il est possible d'y passer un temps au calme. Cela est important car le temps passé à la cantine est très bruyant et le temps passé à la garderie (accueil périscolaire) et dans la cour sont aussi un peu bruyants.
 - ⇒ Il y a des expositions qui sont présentées à la bibliothèque. Parfois, ces expositions sont visitées avec l'école.
- **L'école de musique et de danse associative Elsy Musik d'Elliant-Saint-Yvi** a pour objectif de favoriser la découverte et la pratique musicale et chorégraphique, sur les communes d'Elliant et de Saint-Yvi et les territoires alentours. L'association propose des cours de musique, de chant et de danse (10 professeurs de musique et un professeur de danse).

L'association compte 184 élèves tous âges confondus à la rentrée 2022-2023 (+16,5% par rapport à la rentrée 2021-2022, essentiellement des élèves hors CCA). Parmi eux, 30% sont originaires de Saint-Yvi (35% à la rentrée 2021-2022) et 52% sont des enfants et des jeunes âgés de moins de 18 ans.

Elèves de moins de 18 ans	Originaires de Saint-Yvi 2022-2023	Toutes communes confondues		
		2022-2023	2022-2023	2021-2022
0 – 6 ans	3	9	5%	22%
7 – 12 ans	8	63	34%	27%
13 – 17 ans	14	26	13%	14%

L'association organise également des concerts et spectacles: concert des Peafys au Bois de Pleuven ; Concert « Heaven » ; un concert et un stage Hip Hop. Elle a également plusieurs manifestations programmées pour 2023 : galette des rois, Fest'Yver et Fest-Yvi ; concerts (Tit's Blattes, Gospel). L'association projette également un stage théâtre pour enfants pendant les vacances de février 2023 (au 10/02/2023, seul un enfant de Saint-Yvi y était inscrit).

L'association constate que les manifestations proposées dans la commune ne trouvent pas forcément leur public (très peu de présents), que ce soit au niveau des adhérents, que des personnes extérieures à l'association.

A noter, une rencontre est envisagée par le responsable de l'Espace Jeunes avec **l'école de musique et de danse** pour **discuter des modalités d'organisation de temps communs d'activités.**

Des associations représentant des parents, des enfants et des jeunes

Deux associations de parents d'élèves, une association réunissant parents et jeunes (Synergie Asso Jeunes). L'association compte à la rentrée 2022 – 2023, **XX adhérents** dont **XX jeunes et XX adultes** (en attente de précisions).

- **Synergy Asso Jeunes** est une association à loi de 1901 qui a pour but de :
 - Permettre aux jeunes et adultes de mener des actions communes.
 - Dynamiser la commune.
 - Diversifier les activités.
 - Effectuer des actions et évènements pour financer partiellement les projets de l'association en rapport avec les activités jeunesse : l'association a participé au Fest'Yvi (vente de crêpes) en 2022 et y participera à nouveau en 2023, de même, elle participe à La Marche Saint-Yvienne. L'association a organisé un troc et puces en octobre 2022 et un autre est prévu en mars 2023.
 - Permettre aux jeunes de développer leur sens de l'autonomie, de la responsabilité et de l'engagement.
Une formation aux 1^{ers} secours est planifiée en 2023.

Le Contrat local de Santé 2023-2027 de CCA

Notamment son axe stratégique 1 "Renforcer la prévention et la promotion de la santé" qui prévoit :

- De renforcer la prévention primaire chez les enfants notamment l'activité physique
- Donner les moyens aux jeunes d'être acteurs de leur santé notamment la promotion d'actions de prévention de la santé
- Développer un environnement favorable à l'activité physique.

La Convention Territoriale Globale 2023-2027 de la CAF – CD29 – CCA - communes

Voir page 61 : Le Plan d'Actions

La convention CAF – commune sur la Charte Qualité du du Plan Mercredi

La commune doit s'engager à respecter la Charte Qualité Plan Mercredi avec la CAF organisée autour de **4 orientations** :

- 1. La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant ;**
- 2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) ;**
- 3. La mise en valeur de la richesse des territoires ;**
- 4. Le développement d'activités éducatives de qualité.**

La Charte qualité du Plan Mercredi

1. La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- ▶ **Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique** de l'accueil de loisirs.
- ▶ Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- ▶ **Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation** (notamment lien inter-directions), présentation réciproque des projets pédagogiques scolaire et périscolaire de l'année au conseil d'école.
Mutualisation des locaux, **du matériel pédagogique** grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- ▶ Intégration de **l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial** (comité, commission, etc.).

2. L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- ▶ Inclusion des **enfants en situation de handicap** (continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, aménagements nécessaires, activités accessibles).
- ▶ Développement de la **mixité sociale**.
- ▶ Gratuité ou **tarification progressive**.
- ▶ Mise en place d'une **politique d'information des familles**, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3. Mise en valeur de la richesse des territoires

- ▶ Découverte du territoire, des **institutions**, de **l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel**, notamment par l'organisation de sorties.
- ▶ Construction de **partenariats avec les établissements culturels** (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), **les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels** (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- ▶ **Implication des habitants** dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- ▶ Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : **établir des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives**.

4. Le développement d'activités éducatives de qualité

- ▶ Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de **thématiques diversifiées** (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur **une approche ludique, récréative et créatrice**, et sont **ponctuées de sorties**.
- ▶ **Les activités sont au service du projet** et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.

- ▶ La participation aux activités est fondée sur le **principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins**, exprimés par sa famille.
- ▶ **Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours**, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et **aboutissent régulièrement à une réalisation finale** selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

Les menaces

Des familles monoparentales en augmentation et davantage concernées par une fragilité économique

En 2018, à l'échelle nationale, 41% des enfants mineurs en famille monoparentale vivent au-dessous du seuil de pauvreté, contre 21% de l'ensemble des enfants. Un taux de pauvreté qui augmente avec le nombre d'enfant vivant sous le même toit, soit de 16 % pour un foyer avec un enfant à 43% pour un foyer comptant quatre enfants ou plus.

A Saint-Yvi, le nombre de familles monoparentales a été multiplié par 2 entre 2013 et 2018 à Saint-Yvi (passant de 54 familles à 108 familles) et plus d'1 enfant sur 3 âgé de 6 à 10 ans vit dans une famille monoparentale (38,5% versus 28% pour la CCA)

Une connaissance relativement limitée des familles concernant les aides mobilisables pour le financement des activités de loisirs, sportives et culturelles de leurs enfants (ex : Pass'Sport)

Des aides communales ciblant exclusivement la pratique d'activités sportives mais ne concernant pas les activités culturelles (comme par exemple la musique).

Hormis le Forum des associations et la rencontre annuelle des présidents des associations pour la définition du calendrier des évènements-festivités, **une absence de temps de coordination régulière entre les associations de la commune**, qui pénalise la mise en cohérence et l'articulation des activités de proximité.

Une difficulté à recruter des bénévoles dans les associations

Difficulté liée à l'évolution des modalités du bénévolat avec de plus en plus de bénévoles réticents à s'engager régulièrement et dans la durée.

A titre d'illustration, lors de l'édition 2022 du Baromètre du bénévolat de France Bénévolat⁸, 68% des bénévoles associatifs se déclarent « réguliers » en 2022, ils étaient 80% en 2010.

Au plan national, une baisse nationale de la fréquentation des accueils péri et extrascolaires

Une tendance **également observée à l'échelle de la commune de Saint-Yvi pour l'accueil périscolaire** ; pour mémoire, depuis la rentrée 2021-2022 (sortie de la Covid), les effectifs de fréquentation du périscolaire sont légèrement à la baisse (cf. L'accueil périscolaire pour les 3-11 ans matin et soir). **La fréquentation de la restauration scolaire est stable et celle de l'ALSH s'avère, quant à elle, sur certaines périodes et pour certains enfants, en-deçà de la demande** (cf. L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis et pendant les vacances scolaires, pour les 3-10 ans).

La CNAF organise depuis 2014, un **baromètre sur l'accueil péri et extrascolaire**. Dans ce cadre, des parents d'enfants âgés de 3 à 10 ans scolarisés en maternelle ou en élémentaire sont interrogés à intervalles réguliers. L'interrogation porte sur leur utilisation et opinions concernant l'accueil périscolaire (matin, midi et soir), les centres de loisirs (mercredi et vacances scolaires) et les activités encadrées en dehors de l'école en club ou en association.

Conduite entre mi-mars et mi-avril, **l'édition du baromètre péri et extrascolaire 2021** révèle concernant la fréquentation des accueils périscolaires et extrascolaires :

⁸ [Baromètre 2022 du bénévolat de France Bénévolat](#)

- ▶ **Une baisse de la fréquentation des accueils périscolaires** (80% des parents interrogés utilisent un service en 2021 versus 82% lors du baromètre 2019) ;
- ▶ La fréquentation des centres de loisirs a elle diminué de 8% (passant de 43% en 2019 à 35% en 2021) ;
- ▶ C'est la pratique d'activités encadrées qui, de loin, a le plus diminué, passant de 59% en 2019 à 36% en 2021 (soit - 23 points). Les raisons évoquées par les parents sont les suivantes : la suppression provisoire ou définitive de l'activité en raison du contexte (raison principale évoquée par 79 % des parents dont l'enfant ne pratique pas ou plus d'activité) ; la forte modification des conditions d'exercice de l'activité (19%) ; la crainte de la contamination par la Covid-19 (15%) ; un protocole sanitaire jugé trop contraignant (13%).

Des difficultés de recrutement dans les métiers de l'animation

Une tendance également observée à l'échelle de la commune de Saint-Yvi : un animateur non-détenteur du BAFA (ou d'un équivalent) a d'ailleurs dû être recruté pendant l'été 2022. Face à cela, la commune a décidé d'augmenter le nombre de financement de BAFA en 2023. Elle réfléchit à des recrutements de formation par alternance.

Au plan national, l'enquête réalisée du 20 septembre au 6 octobre 2022 auprès de 1 283 structures et associations par l'organisation professionnelle de la branche de l'animation Hexopée et le Fonjep (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) a mis en évidence que les difficultés de recrutement dans les métiers de l'animation, et plus généralement de l'éducation populaire, restent fortes. 76,1% des répondants déclarent avoir des problèmes de recrutement. Si ce chiffre est en diminution par rapport à 2021, où 80,5% des structures éprouvaient de telles difficultés, 61% ont le sentiment que leurs problèmes de recrutement se sont accrus, contre 37% qui jugent qu'ils se sont résorbés.

Le faible niveau des rémunérations et le manque de perspectives d'évolution sont invoqués par 74% de répondants pour expliquer ces difficultés de recrutement. 55% citent également l'accessibilité et le manque de formation. Les questions d'organisation du travail nuisent également au recrutement : 57% mettent en cause les temps partiels et 47% les horaires. Enfin, pour 48% des répondants, c'est l'engagement demandé qui freine les recrutements dans la filière.

Partie 2 :
ORIENTATIONS
STRATEGIQUES ET
PLAN D' ACTIONS

FINALITE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2023-2027

La finalité du PEdT

Proposer à chaque enfant et jeune de Saint-Yvi âgé de 3 à 15 ans, un parcours éducatif qui favorise son épanouissement

Le **parcours éducatif** doit être entendu comme **l'ensemble des activités et pratiques scolaires et extrascolaires**.

Rappelons que dans son rapport de février 2018, le Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA), insiste sur le fait que **les « temps et lieux tiers », hors famille et hors école, constituent un troisième éducateur des enfants**. Aussi, dans une perspective d'égalité des chances, il est fondamental que les enfants et les jeunes puissent, **en dehors de l'école et de leur milieu familial, s'enrichir par des activités culturelles, sportives, associatives ou citoyennes, élargir leurs relations amicales et sociales, développer des capacités**.

Trois orientations stratégiques 2023-2027

En cohérence avec le Projet Educatif Communal de mai 2022 et le présent travail de concertation avec les services et les partenaires, trois orientations stratégiques ont été retenues et constituent la vision partagée, des modalités d'action à déployer pour atteindre la finalité recherchée : « Proposer à chaque enfant et jeune de Saint-Yvi âgé de 3 à 15 ans, un parcours éducatif qui favorise son épanouissement ».

Ces orientations constituent de ce fait les boussoles de l'action de la commune et de ses partenaires et de leurs décisions. Les politiques et actions menées en direction des enfants et des jeunes de Saint-Yvi seront par conséquent définies, mises en œuvre et évaluées au regard de ces orientations et des axes d'intervention associés.

Agir pour faciliter l'ouverture aux autres, des enfants et des jeunes

- **Promouvoir le caractère inclusif et mixte des activités et lieux**
 - Assurer l'inclusion de tous les enfants et jeunes
 - Favoriser le vivre-ensemble et les échanges intergénérationnels
- **Eveiller les enfants et les jeunes au monde extérieur et aux enjeux environnementaux**
 - Faciliter l'ouverture à son environnement quotidien et au monde (territoire, culture, histoire)
 - Sensibiliser à l'éco-citoyenneté (environnement, biodiversité, éco-responsabilité)

Agir pour assurer le bien-être physique et psychologique de chaque enfant et jeune

- **Favoriser la santé des enfants et des jeunes par une approche globale**
 - Développer le « sport santé » et l'activité physique des enfants et des jeunes
 - Favoriser l'enrichissement culturel et artistique
 - Agir pour l'accès et l'éducation à une alimentation saine
- **Prévenir et lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination faite aux enfants et jeunes**
 - Promouvoir la santé mentale des jeunes
 - Prévenir et lutter contre le harcèlement
 - Faire des lieux d'accueil des enfants et des jeunes, des lieux où ils et elles se sentent bien et bien accueillis

Agir dans une logique de coopération partenariale

- **Veiller à la continuité éducative en partageant des valeurs et des ambitions pour les enfants et jeunes**
 - Renforcer les liens entre tous les acteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes
 - Accompagner les enfants, les jeunes et les familles dans les moments de transition
- **Mieux informer et mieux coopérer avec les parents et les enfants et les jeunes**
 - Améliorer la communication à destination des parents et renforcer leur consultation
 - Favoriser la participation, l'engagement et la citoyenneté des enfants et des jeunes

LE PLAN D' ACTIONS

Le plan d'actions est structuré autour de **trois orientations stratégiques** :

1. **Agir pour faciliter l'ouverture aux autres, des enfants et des jeunes**
2. **Agir pour assurer le bien-être physique et psychologique de chaque enfant et chaque jeune**
3. **Agir dans une logique de coopération partenariale**

Chaque orientation stratégique est déclinée en 6 axes d'intervention qui sont eux-mêmes présentés de la manière suivante :

- **Les objectifs visés** qui constituent les effets recherchés par le programme d'actions.
- **Les objectifs opérationnels** qui représentent les modalités d'action retenues.
- **Les actions prioritaires pour 2023-2024** : ces actions ont été définies en concertation les membres du Copil et en considérant les points forts, points d'effort, opportunités et menaces repérés lors de la phase Diagnostic.
- **Les actions complémentaires possibles** : la mise en œuvre effective de ces actions et le calendrier de déploiement sera à discuter avec les partenaires dans le cadre du suivi du PEdT – Plan Mercredi.
- **Les actions d'ores et déjà menées** : de nombreuses actions sont aujourd'hui conduites par les partenaires et s'inscrivent dans les orientations stratégiques du PEdT-Plan Mercredi, ces actions doivent être maintenues, c'est à ce titre qu'elles mentionnées.

La réalisation opérationnelle du plan d'actions doit pouvoir s'appuyer sur **les ressources locales et aussi sur les ressources et compétences communautaires**.

A ce titre, des synergies sont à créer ou renforcer avec les différentes politiques et les programmes portés et menés à l'échelle de CCA et plus spécifiquement, au regard des orientations retenues dans le PEdT-Plan Mercredi, le **Contrat Local de Santé** (CLS) 2023-2027 de CCA (dont les orientations sont présentées en annexe⁹) et le **Programme Alimentaire Territorial** (PAT) de CCA (en cours d'élaboration). De même compte tenu de sa **compétence en matière d'actions culturelles** et plus spécifiquement sur les actions tendant à fédérer les initiatives locales dans le domaine de la musique et de la lecture publique, CCA constitue un partenaire indispensable.

L'évolution des modalités de contractualisation de la CAF avec la mise en œuvre de **la Convention Territoriale Globale (CTG 2023-2027)** signée avec CCA et ses communes ainsi que le Conseil départemental du Finistère est aussi à considérer. Comme il l'a été rappelé au cours de la démarche d'élaboration du PEdT-Plan Mercredi, il importe de « *veiller à ce que la CTG permette le développement d'un réseau dynamique et bienveillant de coopération axée sur une logique d'actions transverses et ouvertes sur l'ensemble des communes* ».

La CTG 2023-2027 met l'accent sur 6 champs d'intervention : le handicap ; la parentalité¹⁰ ; la jeunesse¹¹ ; l'accès aux droits¹² ; la coordination et l'information. De nombreux axes du PEdT-Plan Mercredi rejoignent ces champs d'intervention. En ce sens, les engagements et les ressources de la CTG constituent une opportunité pour la mise en œuvre opérationnelle de nombreuses actions inscrites dans le PEdT-Plan Mercredi.

⁹ Cf Annexe n°7

¹⁰ Notamment, *prévention autour des difficultés éducatives et des conflits intra-familiaux*

¹¹ Notamment, *besoin d'accompagner les équipes éducatives, interconnaissance ; renforcement et optimisation de l'offre à destination des jeunes ; accompagnement des jeunes dans leurs initiatives et projets ; faciliter l'accès à l'information et aux loisirs ; besoin d'accompagnement des jeunes en fragilités*

¹² Notamment, *des réponses à adapter au public jeune en termes d'accès à la santé et de prévention*

1. Agir pour faciliter l'ouverture aux autres, des enfants et des jeunes

Axe d'intervention : Promouvoir le caractère inclusif et mixte des activités et lieux à destination des enfants et des jeunes

Les objectifs visés

- ▶ Assurer l'inclusion de tous les enfants et les jeunes
- ▶ Favoriser le vivre-ensemble et les échanges intergénérationnels

L'inclusion de tous les enfants et les jeunes s'entend comme l'inclusion des enfants et jeunes, quel que soit :

- Leur âge : l'ensemble des tranches d'âge doivent être considérées. A titre d'exemple, les 12-15 ans doivent être considérés au même que les 3-6 ans ou encore les 6-12 ans ;
- Leur genre (garçons et filles) ;
- La condition économique et sociale de leur famille : les difficultés financières constituant un frein à l'accès aux activités doivent être considérées dans les politiques d'accès (notamment les politiques tarifaires) ;
- Leur origine culturelle ;
- Leur état de santé : l'accès des enfants et des jeunes en situation de handicap (quel que soit le handicap) doit être facilité.

Les objectifs opérationnels

- Assurer l'accès des activités à tous les enfants et les jeunes
- Améliorer les conditions d'accueil des enfants et jeunes ayant des problèmes de santé et/ou en situation de handicap
- Sensibiliser à la diversité et au respect de la différence
- Développer des rencontres entre enfants-jeunes
- Mettre en place des temps forts entre adultes (dont parents) / enfants / jeunes

Les actions prioritaires 2023-2024

- ⇒ Former les professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes à leur accueil quels que soient leur handicap ou leur origine
- ⇒ Développer auprès des enfants et des jeunes des actions de sensibilisation à la différence (ex : une action de type « Découvre ma différence (culturelle, mon handicap, mon centre d'intérêt particulier) »)
- ⇒ Veiller au caractère accessible des locaux à tous les formes de handicap (moteur, visuel, auditif, cognitif)
- ⇒ Instituer des actions intergénérationnelles régulières en organisant des rencontres entre personnes âgées et enfants hors temps scolaire et en développant la pratique sportive intergénérationnelle
- ⇒ Insuffler une nouvelle dynamique au Forum annuel des associations pour encourager les enfants et les jeunes à pratiquer des activités sportives et culturelles (ex : permettre lors du Forum d'expérimenter/tester gratuitement les activités proposées par les associations représentées)

Les autres idées d'actions complémentaires à discuter :

- ✓ *Elaborer une Charte commune de l'accueil des enfants en situation de handicap*
- ✓ *Proposer des événements et spectacles où « tout le monde » peut se réunir et où il y a « de l'ambiance », une fête foraine « c'est pour toute la famille », une attente forte du CMJ*
- ✓ *Proposer des fêtes de fin d'année dans les structures d'accueil des enfants - Développer des actions de type kermesse communale*
- ✓ *Soutenir la réalisation d'expositions éphémères réalisées par les enfants avec le soutien logistique des parents (ex : mur d'expression libre pour promouvoir les arts urbains, installation artistique éphémère La Grande Lessive®)*
- ✓ ...
- ✓ ...

Les actions d'ores et déjà menées :

- Tarification au quotient familial dans les accueils périscolaires et de loisirs de la commune
- Aide financière par le CCAS aux familles disposant de faibles ressources, pour le financement d'activités culturelles ou sportives de leurs enfants âgés de 4 à 18 ans
- Cantine à 1€ pour les familles ayant un quotient familial (QF) compris entre 801 et 900 et cantine à moins de 1€ pour les familles ayant un QF < 800
- Système de navette de transport pendant les vacances scolaires pour faciliter l'accès à l'Espace Jeune (coût = 1€ A/R)
- Gratuité des écoles maternelle et élémentaire publiques et gratuité de toutes les activités proposées aux élèves de l'école maternelle publique
- Gratuité, via la prise en charge financière par CCA, des déplacements scolaires lors des sorties notamment vers les musées, l'Ecopôle
- Gratuité de la médiathèque
- Mobilisation (sous condition de ressources) du Chèque Culture de CCA pour bénéficier d'une réduction de 50€ minimum pour l'accès aux cours de musique dans les écoles de musique du territoire (dont Elsy Musik).
- Dégressivité de la cotisation à l'association Roz Hand Du 29 et du tarif de la licence en fonction du nombre d'adhérents au sein d'une même famille
- Diminution du tarif de la licence à l'association Roz Hand Du 29 pour les inscriptions faites entre janvier et mars
- Licences sportives familiales et tarifs adaptés des licences au sein de l'association Breizh'Scalade
- Accessibilité des locaux de l'accueil périscolaire et Espace Jeunes aux enfants à mobilité réduite
- Inclusion d'1 enfant autiste au sein de Breizh'Scalade qui participe avec sa mère aux séances d'escalade proposées par l'association, les dimanches
- Animation d'une journée de sensibilisation à la pratique du sport adapté au sein de l'association Roz Hand Du 29
- Organisation à chaque vacance scolaire d'une rencontre des jeunes de l'Espace Jeunes avec des jeunes d'autres espaces jeunes de CCA
- Pratique sportive inter-communales dès le plus jeune âge (7 ans) au sein de l'association Roz Hand Du 29¹³ .:
- Mise en place d'ateliers d'échange de savoir-faire avec les parents, grands-parents à l'école privé Saint-Anne
- Organisation des fêtes de fin d'année et de kermesses dans les écoles

¹³ L'association est présente dans 5 communes (Saint-Yvi, Rosporden, Elliant, Tourc'h, et Melgven) ; lors des plateaux avec les clubs voisins de Concarneau, Fouesnant, Ergué-Gabéric, les équipes se font indifféremment des communes, cette modalité est également adoptée pour les moins de 11ans en pratique compétitive

- Organisation du spectacle de Noël organisé par la commune
- Organisation du Fest'Yvi
- Organisation par l'association Breizh'Scalade des séances hebdomadaires du dimanche qui s'adressent aux familles
- Organisation, chaque 1er mai par l'AS Saint-Yvi du tournoi du 1er mai rassemblant des équipes venues de différentes villes
- Animation, dans le cadre de la Semaine Bleue, d'un après-midi rencontre-découverte des jeux bretons entre les enfants fréquentant l'accueil de loisirs de la commune et les résidents de Maison d'Accueil pour Personnes Agées Handicapées (MAPHA) et d'autres aînées de la commune

Promouvoir le caractère inclusif et mixte des activités et lieux à destination des enfants et des jeunes

Les finalités

- ▶ Faciliter l'ouverture à son environnement quotidien et au monde
- ▶ Sensibiliser à l'éco-citoyenneté

Les objectifs opérationnels

- Découvrir le patrimoine local
- Découvrir les jardins
- Découvrir l'espace marin et la météorologie
- Découvrir la biodiversité et la nature
- Favoriser l'éco-responsabilité

Les actions prioritaires 2023-2024

Ces actions ont été identifiées dans le cadre du projet éducatif communal (cf. annexe n°6) :

- ⇒ Favoriser la découverte de la commune à l'aide de vidéos et d'un jeu de piste, pour les enfants de l'accueil de loisirs et de l'Espace Jeunes
- ⇒ Développer des courses d'orientation dans le Bois Pleuven pour les enfants de l'accueil de loisirs
- ⇒ Etablir un programme d'activités sur la biodiversité avec l'association Bretagne Vivante à destination des enfants fréquentant l'accueil de loisirs et l'Espace Jeunes

Les autres idées d'actions complémentaires à discuter :

- ✓ *Mettre en place un projet partenarial autour de l'Atlas de la Biodiversité de la Commune rassemblant les services de l'Enfance-Jeunesse de la commune et les 3 écoles de la commune*
- ✓ *Organiser des classes vertes inter-écoles (sur le site du bois Pleuven / site du Carn Grand par exemple)*
- ✓ *Inscrire la gestion environnementale (tri des déchets, biodiversité, mobilité, pollution de l'air, énergie ...) comme objectif de gestion des accueils des enfants (périscolaire, ACM/ALSH, écoles, associations ...)*
- ✓ *Faciliter la découverte et l'utilisation du jardin potager partagé par les élèves de l'école privé Saint-Anne (proximité)*

Les actions d'ores et déjà menées

- Pour les élèves de l'école élémentaire publique : sorties au musée pour les CE1, CM1/CM2, CM2 ; Sortie à l'abbaye du Relec pour les CE1/CE2 et CE2/CM1 ; Séjour à L'Île Tudy pour la classe de CE1
- Pour les élèves de l'école privé Saint-Anne, sorties au musée
- Pour les enfants fréquentant l'ALSH en 2022, lors des vacances de juillet 2022, déclinaison du thème de la Bretagne autour de plusieurs activités (costumes, instruments, décors, chants ...) et sorties (descente de l'Odet, les monuments du département)
- Sorties et séjours organisés par l'accueil de loisirs et l'Espace Jeunes pendant les vacances scolaires
- Sorties extérieures / escalades en site naturel proposées aux adhérents (enfants, jeunes, familles) de l'association Breizh'Scalade
- Organisation programmée dans le cadre des Journées du Patrimoine 2023, une exposition « Les objets d'antan » pour faire découvrir l'histoire et le patrimoine local notamment aux enfants et aux jeunes

- Correspondance européenne sur le thème des jardins par les élèves de CE2/CM1 de l'école élémentaire publique
- Sortie à Daoulas pour les élèves de CE1/CE2 de l'école élémentaire publique dans le cadre des jardins voyageurs
- Mise en place d'ateliers (paillage, jardins, nichoirs ...) avec les élèves de l'école privé Saint-Anne

- Visite du Marinarium de Concarneau par les élèves de l'école maternelle publique
- Réalisation d'une pêche à pied par les élèves de maternelle publique
- Visite d'Océanopolis par les élèves de CE2 de l'école élémentaire publique
- Rencontre avec un météorologue par les élèves de CM2 de l'école élémentaire publique
- Programmation d'expositions et d'ateliers gratuits sur le thème de la pêche durable dans le cadre du Mois des Transitions organisé en 2022 par CCA

- Organisation de 3 activités en lien avec l'Atlas de la biodiversité de la commune avec les enfants sur le temps de l'accueil de loisirs en 2022
- Pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs, pendant les vacances de Pâques 2022, en collaboration avec une ferme d'Elliant, installation d'une ferme pédagogique sur le site de Carn Grand et pendant les vacances de la Toussaint 2022, activité de découverte des ruches et réalisation d'un pain d'épice au miel avec Ar'Ruskenn
- Expositions intérieures et extérieures et sorties sur la biodiversité, organisées par la commune, ouvertes à toutes et tous
- Convention entre la commune et l'association L'Abeille Finistérienne sur la période 2022 - 2025 pour le développement d'actions de sensibilisation (3 ateliers ont été animés auprès des élèves de l'école élémentaire publique en 2021-2022, pas d'actions sollicitées à ce jour pour 2022-2023)

- Mise en place chaque année d'une action de nettoyage du Bourg à laquelle participent notamment les membres du CMJ
- Mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire à la cantine scolaire et labellisation Ecocert En cuisine en cours (cf. volet Durable).
- Tenue à la Maison des associations de Saint-Yvi, de l'exposition conçue par des jeunes de CCA avec le soutien de l'association La Maison, sur la consommation textile et les vêtements de seconde main.

Agir pour assurer le bien-être physique et psychologique de chaque enfant et jeune

Favoriser la santé des enfants et des jeunes par une approche globale

Les finalités

- ▶ Développer le « sport santé » et l'activité physique des enfants et des jeunes
- ▶ Favoriser l'enrichissement culturel et artistique
- ▶ Agir pour l'accès et l'éducation à une alimentation saine

Les objectifs opérationnels

- Favoriser la pratique sportive
- Assurer la maîtrise du savoir-nager et du savoir-rouler
- Développer les pratiques libres
- Développer la culture cinématographie et théâtrale
- Initier et éveiller à la culture musicale et à la danse
- Initier aux jeux et à la lecture
- Eveiller aux sciences et aux arts
- Promouvoir une alimentation saine et sensibiliser à l'éducation alimentaire

Les actions prioritaires 2023-2024

- ⇒ Renforcer les initiations à la pratique sportive en lien avec les associations de la commune en animant des séances d'initiation et de pratique pendant la pause méridienne
- ⇒ Développer une Olympiade culturelle¹⁴, qui consiste en une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire qui explore les liens entre l'art et le sport, mais aussi les valeurs communes aux arts et aux sports.

Les autres idées d'actions complémentaires à discuter

- ✓ Adapter les espaces de jeux à tous les âges de l'enfance, et notamment aux 10-12 ans
- ✓ Développer des initiations à l'éco-street art (graffitis végétaux ...)
- ✓ Mettre à disposition par la médiathèque des livres aux services de l'enfance-jeunesse de la commune (accueil périscolaire, de loisirs et Espace Jeunes)
- ✓ Adapter les horaires d'ouverture¹⁵ de la médiathèque pour les rendre plus attractifs et inciter davantage d'enfants et de jeunes à s'abonner et à la fréquenter
- ✓ En lien avec les Ateliers Solidaires organisés par le CCAS, proposer des ateliers Cuisine

¹⁴ Pour en savoir plus : <https://www.paris2024.org/fr/olympiade-culturelle/>

¹⁵ A ce jour, les horaires sont les suivants : Mardi : 16h30 - 18h30 ; Mercredi : 10h30 - 12h / 16h30-18h30 ; Jeudi : 16h30 - 18h30 ; Vendredi : 16h30 - 18h30 ; Samedi : 10h30 - 12h / 14h - 16h

Les actions d'ores et déjà menées

- Pratique de différents sports tout au long de l'année par les élèves de l'école élémentaire publique et les élèves de l'école privé Saint-Anne, avec des intervenants extérieurs
- Participation des élèves de maternelle publique aux Mater'athlé
- Organisation d'un séjour au ski, une année sur deux, par l'accueil de loisirs et l'Espace Jeunes
- Pratique des activités sportives proposées par les associations intervenant dans la commune
- Cycles d'initiation dans les écoles par l'association sportive Roz Hand'Du 29
- Labellisation de la commune « Terre de jeux 2024 »
- Séances d'initiation à l'escalade par l'association Breizh'Scalade au sein de l'ALSH
- Piscine pour tous les élèves de grande section (GS) de l'école maternelle publique
- Piscine pour tous les élèves de CP, CE1 et CE2 de l'école élémentaire publique
- Activité piscine proposée tous les jeudis lors de l'accueil de loisirs pendant les vacances estivales
- Séjour vélo pour les élèves de CP de l'école élémentaire publique
- Passage du permis piétons par les élèves de CE2 de l'école privé Saint-Anne
- Aménagement du Pump-track à l'automne 2023 près du city-stade
- Sorties au cinéma pour les élèves de maternelle et élémentaire des écoles publiques
- Séance au théâtre pour les élèves de l'école élémentaire publique
- Séance au théâtre pour les élèves de l'école privé Saint-Anne
- Animation d'un stage théâtre par l'école de musique et de danse associative Elsy Musik
- Pratique musicale et danse proposée par l'école de musique et de danse associative Elsy Musik
- Intervention d'une chanteuse relaxologue auprès des élèves de l'école maternelle publique
- Intervention d'un musicien, titulaire du D.U.M.¹⁶, auprès des élèves de l'école élémentaire publique (prise en charge financière par CCA), intervention donnant lieu à une restitution
- Organisation par l'association Danse à tous les étages en collaboration avec CCA, du festival Cap Danse avec la participation possible à des spectacles et ateliers (dans ce cadre, 2 représentations proposées gratuitement à Saint-Yi en septembre 2022)
- Intervention d'un auteur auprès des élèves de grande section (GS) de l'école maternelle publique
- Intervention d'un auteur auprès des élèves de CP à CM1 de l'école élémentaire publique
- Médiathèque et les activités et expositions qui y sont proposées
- Participation à la fête de la science par les élèves de l'école privé Saint-Anne
- Visite du Moulin de Keriolet à Beuzec Cap Sizun par les élèves de maternelle publique
- Expositions et ateliers gratuits sur l'art et la science dans le cadre du Mois des Transitions organisé en 2022 par CCA
- Expositions et ateliers gratuits sur les arts numériques dans les médiathèques de CCA
- Restauration scolaire en régie avec 60% de produits bio, démarche en cours visant à augmenter la part de fait maison bio et local, labellisation EcoCert En cuisine en cours
- Mise à disposition d'un goûter confectionné par la restauration scolaire lors de l'accueil périscolaire du soir (goûter apprécié - cf. retour du CMJ)

¹⁶ Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant

- Présentation des aliments cuisinés par le cuisinier de la restauration scolaire (Jean-Luc), aux élèves de de l'école maternelle publique
- Aménagement d'un potager partagé entre les écoles maternelle et élémentaire publiques
- Déclinaison de plusieurs activités sur le thème de la cuisine lors de l'ALSH d'août 2022,
- Expositions et ateliers gratuits sur le potager dans le cadre de du Mois des Transitions organisé en 2022 par CCA

Prévenir et lutter contre toutes les formes de violence (verbale, physique, institutionnelle) et de discrimination faite aux enfants et aux jeunes

Les finalités

- ▶ Faire des lieux d'accueil des enfants et des jeunes, des lieux où les enfants se sentent bien et bien accueillis : des lieux agréables
- ▶ Promouvoir la santé (dont la santé mentale) des enfants et des jeunes
- ▶ Prévenir et lutter contre le harcèlement

Les objectifs opérationnels

- Assurer des conditions d'accueil de qualité
Les conditions d'accueil doivent être entendues dans toute l'acception du terme : proposer un accueil professionnalisé ; améliorer le temps de repos dans la journée des enfants ; sécuriser les déplacements des enfants et des jeunes aux abords des écoles et des équipements qu'ils fréquentent ; végétaliser les cours et les abords des structures dédiées aux enfants et aux jeunes
- Sensibiliser les enfants et les jeunes à la santé mentale
- Eduquer à la citoyenneté numérique (utilisation des écrans, cyberharcèlement) et accompagner la parentalité numérique

Les actions prioritaires 2023-2024 :

- ⇒ Développer les ateliers "Gestion des émotions" au sein des structures accueillant des enfants et des jeunes (associations sportives ...)
- ⇒ Mobiliser l'outil Escape game cyber-harcèlement de CCA
- ⇒ Proposer des temps de calme / repos aux enfants lors de la pause méridienne
- ⇒ ...

Les autres idées d'actions complémentaires à discuter :

- ✓ *Expérimenter de nouvelles modalités de reconnaissance/valorisation des capacités et réussites des enfants et jeunes ; dépasser le seul résultat de performance comme critère de reconnaissance*
- ✓ *Proposer des séances du jeu de société @rob'Base, jeu conçu avec la Ligue de l'Enseignement, par les jeunes et pour les jeunes, dont l'objectif est d'inviter les participants à s'interroger sur l'usage du numérique et des réseaux sociaux*
- ✓ *Inciter au développement de la démarche « Promeneurs du net » au sein des professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes de Saint-Yvi*
- ✓ ...

Les actions d'ores et déjà menées :

- Animation d'un atelier "Gestion des émotions" à destination des enfants de moins de 9 ans adhérents à l'association Roz Hand Du 29, atelier animé par ADM Kids
- Journée de formation aux premiers secours proposée gratuitement (prise en charge financière par CCA) à 8 jeunes de l'Espace Jeunes, programmée en avril 2023.
- Permanences et ateliers en petits groupes de la Conseillère numérique France Services au sein des médiathèques de CCA, divers thèmes en lien avec les démarches administratives mais aussi en lien avec le thème « Accompagner vos enfants »

Livraison récente d'un bâtiment neuf pour l'accueil périscolaire. Construction d'un bâtiment neuf pour l'accueil de loisirs avec augmentation de la capacité d'accueil passant de 50 enfants à 68 enfants

- Aménagement continue de la cour de l'école maternelle publique avec l'installation d'un espace d'échanges avec table et banc
- Un personnel qualifié dans les services proposés par la commune
- Un personnel qualifié dans les associations sportives et culturelle de la commune ainsi qu'au sein de la médiathèque
- Formation par l'association Breizh'Scalade de jeunes encadrants au diplôme d'Initiateurs en Site Naturel d'Escalade (SNE)
- Augmentation du nombre de jeunes concernés par une subvention BAFA par la commune (5 en 2023 contre 2 auparavant)
- Aménagement d'un coin de verdure dans la cour de l'école privé Saint-Anne
- Aménagement d'un coin lecture et jeux calmes programmé dans le bâtiment de l'accueil périscolaire
- Aménagement d'espaces de détente au sein de la médiathèque (très apprécié – cf. retour CMJ)

Agir dans une logique de coopération partenariale

Veiller à la continuité éducative en partageant des valeurs et des ambitions pour les enfants et les jeunes

Les finalités

- ▶ Renforcer les liens entre tous les acteurs intervenant auprès des enfants et des jeunes, à l'échelle communale et intercommunale
- ▶ Accompagner les enfants, les jeunes et les familles dans les moments de transition

Les objectifs opérationnels :

- Créer de synergies entre les projets éducatifs de chacun des acteurs
- Développer le partenariat et les projets communs entre les différents acteurs de l'Enfance-Jeunesse de la commune et du territoire de CCA
- Soutenir les parents dans l'exercice de leurs fonctions éducatives et parentales
- Développer les compétences des professionnels sur les difficultés rencontrées par les enfants et les jeunes

Les actions prioritaires 2023-2024 :

- ⇒ Mettre en place un Comité de suivi et d'évaluation du PEdT-Plan Mercredi (cf. chapitre suivant : Les modalités de suivi)
- ⇒ Prendre appui sur le Réaap 29 (Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents du Finistère) pour mettre en place des activités et ateliers partagés « parents-enfants », des groupes d'échanges et d'entraide des parents, des conférences ou cinés-débat
- ⇒ Former les agents des services communaux Enfance -Jeunesse au Premiers Secours
- ⇒ Former les agents des services communaux Enfance -Jeunesse et les professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
- ⇒ ...

Les autres idées d'actions complémentaires à discuter :

- ✓ *Proposer des activités sur les temps d'accueil périscolaire et d'accueil de loisirs (ACM/ALSH et Espace Jeunes) en complémentarité éducative avec les temps scolaires*
- ✓ *Associer, systématiquement dès que les sujets abordés ou questionnés les concernent, les responsables de l'accueil de loisirs et périscolaires et Espace Jeunes, aux réunions de Conseil d'école (association sollicitée par l'élu.e en charge de l'enfance-jeunesse)*
- ✓ *Se mettre en réseau avec le Centre social « Chemins de faire » basé à Rosporden sur ces questions*
- ✓ ...

Les actions d'ores et déjà menées :

- Elaboration en cours de la Convention territoriale globale (CTG) à l'échelle CCA rassemblant notamment la CAF, CCA et ses communes dont Saint-Yvi
- Elaboration concertée du PEdT « Plan Mercredi » de la commune

- Animation commune (partenariale) par les associations Roz Hand Du 29 et Breizh'Scalade d'un stage Handball et Escalade pendant les vacances scolaires
- Programmation communale en 2023 de conférences sur les difficultés liées aux enfants et à la fonction parentale (la phobie scolaire – 3 mars, le burn out parental – 14 avril...)
- Organisation de Portes ouvertes dans les écoles

Mieux informer et mieux coopérer avec les parents et les enfants et les jeunes

Les finalités

- ▶ Améliorer la communication à destination des parents et renforcer leur consultation
- ▶ Favoriser la participation, l'engagement et la citoyenneté des enfants et des jeunes

Les objectifs opérationnels

- Renforcer les actions et les outils de communication
- Consulter de manière renforcée les parents
- Associer les enfants et les jeunes dans les projets et le fonctionnement des lieux qui leur sont dédiés
- Encourager et appuyer les projets portés par les enfants

Les actions prioritaires 2023-2024

- ⇒ Actualiser-Consolider le projet pédagogique communal décliné pour chacun des 3 services (accueil périscolaire, accueil de loisirs, Espace Jeunes) en lien avec les orientations stratégiques et axes d'intervention du PEdT - Plan Mercredi
- ⇒ Améliorer les espaces d'information à destination des parents et plus spécialement le site web de la commune
- ⇒ Créer un support de communication sur l'offre territoriale globale faite aux familles et aux enfants et jeunes
- ⇒
- ⇒ Instituer des temps d'évaluation et de consultation des enfants et jeunes sur le programme des activités proposées lors des accueils périscolaire et de loisirs
- ⇒ Accompagner les enfants et les jeunes dans leurs initiatives (cf. le dispositif On S'lance¹⁷ (soutenu par la CAF) visant l'aide au développement de projets collectifs peut à ce titre constituer une ressource).
- ⇒ Proposer un espace de communication aux membres du CMJ dans le Bulletin d'information municipal pour leur permettre de valoriser leurs réflexions et leurs actions (action inscrite dans le règlement intérieur du CMJ 2022-2023)

Les autres idées d'actions complémentaires à discuter

- ✓ Créer une instance de type Conseil des usagers / des familles inter-services de l'enfance-jeunesse de la commune
- ✓ Mettre en place un Portail (logiciel) « Famille »
- ✓ Organiser des permanences d'information sur l'offre de services et d'aides à chaque rentrée scolaire
- ✓ Mettre en place un Conseil des Jeunes au sein de l'Espace Jeunes
- ✓ Promouvoir la contribution des enfants au projet d'aménagement du nouveau bâtiment de l'accueil de loisirs
- ✓ Imaginer - désigner avec les enfants et les jeunes, la signalétique des lieux ouverts et accessibles aux parents, enfants et jeunes.
- ✓ Penser la programmation des actions de la future médiathèque avec les enfants et les jeunes

¹⁷ Pour en savoir plus : [cliquer sur ce lien](#)

Les actions d'ores et déjà menées

- Transmission par mail des fiches d'activités de l'accueil de loisirs aux familles dont les enfants le fréquentent régulièrement
- Mise à disposition en mairie des fiches d'activités de l'accueil de loisirs (+ sur le site de Carn Grand) et de l'Espace Jeunes (+ sur le site et sur site internet de la commune)
- Diffusion pour chaque période de vacances, de la plaquette d'activités et des séjours (camps d'été) de l'accueil de loisirs auprès des parents des élèves des écoles publiques et privé (plaquette également disponible sur le site web de la commune et sur un présentoir en mairie)
- Mise à disposition en mairie, sur le site internet et à l'Espace Jeunes de la plaquette d'activités de l'Espace Jeunes, pour chaque période de vacances scolaires
- Transmission d'informations par les écoles par le biais des cahiers de liaisons et par mail
- Organisation du Forum annuel des associations
- Lancement par l'association Roz Hand Du 29 du magazine Roz Hand Mag pour communiquer sur les actions de l'association

- Participation des représentants des parents d'élèves élus aux Conseils d'écoles
- Evaluation par les parents et les enfants et jeunes, de la qualité des séjours proposés dans le cadre de l'accueil de loisirs et de l'Espace Jeunes par le biais un questionnaire de satisfaction

- Réflexion menée avec les enfants sur la cour de leur rêve à l'école privé Saint-Anne

- Soutien du Conseil Municipal des Jeunes dans le projet de Pump-Track

Un Comité de suivi et d'évaluation du PEdT – Plan Mercredi

Le PEdT – Plan Mercredi fixe les grandes lignes directrices en matière de politique et d'action menées à l'échelle de la commune de Saint-Yvi, en direction des enfants et jeunes âgés de 3 à 15 ans.

Les orientations formalisées doivent être suivies et évaluées dans le temps pour identifier les réussites et déterminer les adaptations utiles qui émergeront en fonction de l'état d'avancement des réalisations et des besoins peu ou pas couverts qui pourraient se manifester.

Pour faire vivre la dynamique collective initiée dans le cadre de l'élaboration du PEdT-Plan Mercredi et conduire de manière partagée son suivi et son évaluation, **il est décidé d'instituer un Comité de suivi et d'évaluation du PEdT-Plan Mercredi.**

Composition

Présidée par Mme Gavairon, adjointe aux affaires scolaires, à l'enfance et à la jeunesse par délégation du Maire. Vice-présidence : M. Altéro, adjoint à la vie sociale, culturelle et sportive, associations et tranquillité-sécurité.

A ce stade, il est envisagé que le Comité soit composé a minima :

- De conseillers municipaux désignés en Conseil municipal
- Des équipes du Service Enfance-jeunesse de la commune
- Les partenaires institutionnels : CAF, CCA (chargée de coopération CTG et chargée de mission Santé-CLS), SDJES, Education nationale (directeur(trice)s des écoles)
- Les associations sportives et culturelles intervenant à l'échelle de la commune
- Les associations de parents d'élèves et associations représentant les jeunes et leurs parents
- Peuvent également être associés les membres du CMJ, des parents, jeunes, associations qui se porteraient volontaires.

Fréquence de rencontre

Pour promouvoir une réelle dynamique partenariale, il est préconisé que **le Comité se réunisse 3 fois par an :**

- Une rencontre "rentrée scolaire", après chaque rentrée scolaire (octobre).
- Une rencontre "bilan intermédiaire", en milieu d'année scolaire (mars).
- Une rencontre "bilan de l'année", à la fin de chaque année scolaire (fin juin).

Rôle et missions

Le Comité constitue une instance partenariale de réflexion, de suivi-évaluation et de proposition dans le domaine de l'enfance-jeunesse.

Cette instance n'est **pas décisionnaire**, le Conseil Municipal demeure le seul habilité, sur proposition du Maire, à prendre les décisions.

Le Comité a pour rôle de :

* **Favoriser le partage d'informations** entre acteurs intervenant dans le champ de l'enfance-jeunesse pour **favoriser l'interconnaissance et les projets partenariaux**

Il s'agit de :

- partager l'état des lieux des besoins des enfants et des jeunes (identifier notamment le nombre et les caractéristiques des enfants et des jeunes ne participant à aucune activité sportive ou culturelle ou de loisirs).
- renforcer les liens entre les différents acteurs et de partager les informations (« sur ce qui se fait ») pour notamment amener chaque professionnel de l'enfance-jeunesse à informer les familles sur l'ensemble de l'offre de services et d'aides (financières notamment).
- mieux coordonner les activités entre les différents acteurs (écoles, services enfance et jeunesse de la commune, associations) et de promouvoir des projets partenariaux.

* **Suivre et évaluer les actions menées au regard des orientations retenues dans le PEdT**, en direction des enfants et jeunes âgés de 3 à 15 ans de la commune.

* **Formuler des propositions** visant à rendre opérationnelles les orientations du PEdT (suggestions d'amélioration des actions existantes, propositions d'actions partenariales).

Annexes

Annexe 1 : Liste des documents consultés

Synthèse du Projet et du Programme du mandat 2020-2026, Commune de Saint-Yvi.

Le projet éducatif communal, 2022, Commune de Saint-Yvi

La présentation du service périscolaire, 2022-2023, Commune de Saint-Yvi.

Le règlement intérieur du service périscolaire 2022-2023, Commune de Saint-Yvi.

Le règlement intérieur de la restauration scolaire 2022-2023, Commune de Saint-Yvi.

Le projet pédagogique de l'Accueil Collectif pour Mineurs (ACM) 2020, Commune de Saint-Yvi.

Le bilan de de l'ALSH pour l'été 2022, Commune de Saint-Yvi.

Le règlement intérieur de l'Espace Jeunes 2022, Commune de Saint-Yvi.

Le projet pédagogique de l'Espace Jeunes 2020, Commune de Saint-Yvi.

Le règlement intérieur du Conseil municipal des jeunes (CMJ) 2022-2023, Commune de Saint-Yvi.

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) 2022, Cabinet DUNAMIS Conseil.

La Charte qualité Plan mercredi, CAF

Le compte-rendu du Conseil d'école de l'école maternelle publique, 8 novembre 2022.

Le compte-rendu du Conseil d'école de l'école élémentaire publique, 15 novembre 2022.

Le projet d'école 2020-2025 de l'école élémentaire publique.

Le projet d'école 2022-2023 de l'école privée Saint-Anne.

Le bilan d'activité 2022, Association Elsy Musik, décembre 2022.

Données de fréquentation de l'association Roz Hand du 29.

Données de fréquentation de la médiathèque de Saint-Yvi, Réseau des médiathèques de la CCA

Annexe 2 : Liste des services municipaux rencontrés

M. CLEMENT, Responsable de l'ALSH.

M. CUEFF, Responsable de l'Espace Jeunes et du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

M. LE BRAS, Responsable du service périscolaire.

Annexe 3 : Les participants à l'atelier « Diagnostic et enjeux partagés »

Organisation	NOM	Prénom	Fonction
Ville de Saint-Yvi	GAVAIRON	Audrey	Adjointe Enfance Jeunesse
Ville de Saint-Yvi	SAAD	Céline	Directrice Générale des Services
Ville de Saint-Yvi	LE BRAS	Christophe	Responsable service périscolaire
Ecole maternelle public	LE DU	Isabelle	Directrice de l'école maternelle publique de Saint-Yvi
Ecole primaire public	MELL	Frédéric	Directeur de l'école élémentaire publique de Saint-Yvi
Ecole privé Saint-Anne	L'HELGOUARC'H	Marine	Chef d'établissement
Association Synergy	FICAMOS	Gérard	Président
Roz Hand du 29	MEELOUËT	Maxime	Responsable technique / Responsable section sportive
Roz Hand du 29	BLEUZEN	Patrice	Responsable de l'école de Handball
AS Saint-Yvi Football	GUILLIER	Angélique	Secrétaire
AS Saint-Yvi Football	REST	Jérôme	
Ecole de musique et de danse ELSY MUSIK	FICAMOS	Gérard	Président
Ecole de musique et de danse ELSY MUSIK	GARCIA	Sigrid	Secrétaire
Réseau des Médiathèques / CCA	BEYOU	Marie Annick	Directrice

Annexe 4 : Les participants à l'atelier « Orientations stratégiques et plan d'actions »

Organisation	NOM	Prénom	Fonction
Ville de Saint-Yvi	GAVAIRON	Audrey	Adjointe Enfance Jeunesse
Ville de Saint-Yvi	ALTERO	René	Adjoint Vie sociale
Ville de Saint-Yvi	SAAD	Céline	Directrice Générale des Services
Ville de Saint-Yvi	LE BRAS	Christophe	Responsable service périscolaire
Ecole maternelle public	LE DU	Isabelle	Directrice de l'école maternelle publique de Saint-Yvi
Association Synergy	FICAMOS	Gérard	Président
Roz Hand du 29	MEELOUËT	Maxime	Responsable technique / Responsable section sportive
Roz Hand du 29	BLEUZEN	Patrice	Responsable de l'école de Handball
AS Saint-Yvi Football	GUILLIER	Angélique	Secrétaire
BREIZH'SCALADE	LE MEUR	Benoît	Membre actif
Ecole de musique et de danse ELSY MUSIK	FICAMOS	Gérard	Président
Réseau des Médiathèques / CCA	LE LANN	Camille	Directrice adjointe Développement culturel & Lecture publique
CCA	FEAT	Damien	Chargé de coopération CTG
CAF Finistère	FROTEY	Alexia	Conseillère technique Territorial

Annexe 5 : Compte-rendu de l'échange collectif avec le Conseil Municipal des Jeunes

Rencontre avec les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) Vendredi 3 février 2023 de 17h30 à 18h15 en mairie de Saint-Yvi Compte-rendu rédigé par Ingrid Fourny

Les personnes présentes

Les 6 membres du CMJ : Callie, Inès, Kiarra, Léa, Romain, Titouan
Mme Le Lay, animatrice du CMJ
Ingrid Fourny, consultante qui accompagne la commune de Saint-Yvi dans l'élaboration du Projet Educatif de Territoire (PEdT) – Plan Mercredi

Pourquoi Ingrid Fourny a -t-elle souhaité rencontrer les membres du CMJ ?

La commune réfléchit actuellement avec les associations et les écoles, sur ce qui existe dans la commune pour les enfants et les jeunes âgés de 3 à 14 ans. Le but est de repérer ce qui fonctionne bien et ce qui serait à améliorer. A l'issue de cette réflexion, la commune précisera les actions qui seront menées pour les enfants et les jeunes de la commune, âgés de 3 à 14 ans. Ces actions pourront être des activités, des équipements (ex : Pumptrack), des événements (festivités). Ces actions seront inscrites dans un document qui s'appelle "Projet Educatif de Territoire (PEdT) – Plan Mercredi". Les membres du CMJ sont des jeunes de la commune, il est donc important de prendre en compte leurs avis et de pouvoir échanger avec eux sur ce qui fonctionne bien et ce qui serait à améliorer.

Les activités des membres du CMJ

Pour commencer l'échange, il a été demandé aux membres du CMJ : quels sont les activités et les lieux qu'ils et elles fréquentent.

Les 6 membres du CMJ sont toutes et tous scolarisés à l'école élémentaire, en classe de CM2.

► Les activités sportives

5 des 6 membres du CMJ ont une activité sportive.

- ⇒ 3 membres (dont 2 filles et 1 garçon) pratiquent du handball au sein de l'association.
- ⇒ 1 membre du CMJ (1 fille) pratique de la danse à l'école de danse.
- ⇒ 1 membre du CMJ pratique de l'équitation au sein du poney club de Lanvéron (Saint-Evarzec).

► La médiathèque (bibliothèque)

- ⇒ 3 des 6 membres du CMJ (2 garçons et 1 fille) fréquentent très régulièrement la bibliothèque de Saint-Yvi.
- ⇒ Tous les membres s'y rendent à pied. Et certains d'entre eux y vont après l'école.

► L'Espace Jeunes

- ⇒ 2 membres du CMJ (2 garçons) fréquentent l'Espace Jeunes. Ces 2 membres apprécient les activités qui y sont proposées. Ils citent notamment la fresque qu'ils ont réalisée.
- ⇒ Une membre du CMJ (1 fille) envisage d'aller peut-être à l'Espace Jeunes. Pour savoir, ce qui est proposé comme activités au sein de ce lieu, elle identifie Alan comme une personne pouvant l'informer sur ce qui se passe au sein de l'Espace Jeunes.
- ⇒ Une membre (1 fille) ne connaît pas les horaires d'ouverture de l'Espace Jeunes.

Les activités, les lieux et les événements que les membres du CMJ apprécient

Pour continuer l'échange, il a été demandé aux membres du CMJ : quelles activités ou quels lieux ou quels événements, ils et elles proposeraient à deux jeunes âgés entre 6 et 14 ans qui viendraient vivre à Saint-Yvi, pour faire des rencontres et occuper leur temps libre ?

Il a été demandé à chaque membre d'en citer maximum 2.

► La bibliothèque : citée par 4 membres du CMJ.

Ce qui plaît particulièrement à la bibliothèque, ce sont les éléments suivants :

- ⇒ De nombreux livres y sont proposés et notamment des BDs, des mangas, des romans. De plus, il est possible d'avoir accès à plus de livres sur le site de la bibliothèque.
- ⇒ Il est possible d'y rester lire et les conditions d'accueil sont agréables : il y a des sièges, des canapés.
- ⇒ Il est possible d'y faire des rencontres et de discuter avec les autres personnes qui fréquentent la bibliothèque puisqu'il y a souvent du monde qui y va.
- ⇒ Il est possible d'y passer un temps au calme. Cela est important car le temps passé à la cantine est très bruyant et le temps passé à la garderie (accueil périscolaire) et dans la cour sont aussi un peu bruyants.
- ⇒ Il y a des expositions qui sont présentées à la bibliothèque. Parfois, ces expositions sont visitées avec l'école.

► L'Espace Jeunes : cité par 3 membres du CMJ dont les 2 garçons qui le fréquentent et aussi 1 fille qui ne le fréquente pas

- ⇒ « Il y a beaucoup d'élèves qui s'amuse bien, ils peuvent jouer à la Switch [console de jeux] »
- ⇒ Il existe des rencontres qui sont organisées avec d'autres Espaces Jeunes.
- ⇒ Certains membres qui fréquentent le CMJ regrettent un peu qu'il y ait plus de « grands » (12-15 ans) que de jeunes de leur âge (10-11 ans).
- ⇒ Les membres qui fréquentent le CMJ apprécient que l'Espace Jeunes soit situé près de chez eux, ce qui leur permet de s'y rendre à pied et de pouvoir aussi rentrer chez eux quand ils le souhaitent.

► Le Fest'Yvi : cité par 2 membres du CMJ

- ⇒ Ce festival a été apprécié car des concerts y ont été donnés et que les enfants et les jeunes pouvaient s'y rendre avec leurs parents.

⇒ Cet évènement a aussi été apprécié car il a eu lieu à proximité des espaces de jeux et du city stade, ce qui a permis aux enfants et aux jeunes de s'y retrouver.

► **Les activités sportives et notamment les entraînements de handball** : citées par une membre du CMJ

⇒ Il a été cité l'exemple d'une jeune fille qui arrivait de Paris et qui s'est fait des amis grâce aux entraînements de handball.

► **La garderie** [accueil périscolaire] : citée par une membre du CMJ

⇒ « Il y a un bon goûter ».

⇒ « Il y a beaucoup de jeux, des cerceaux, des ballons ... » et il y a de l'espace, « pour jouer dans la cour de l'école ».

► **Le futur Pump-track qui va être créé** : cité par un membre du CMJ

⇒ Cet équipement est très attendu par une très grande partie des membres du CMJ qui ont déclaré qu'ils et elles utiliseront le Pump-track.

Les activités, les lieux et les événements que les membres du CMJ souhaiteraient

Pour continuer l'échange, il a été demandé aux membres du CMJ : quelles activités ou quels lieux ou quels événements pourraient faire que les enfants et les jeunes de Saint-Yvi se sentent encore mieux dans la commune ?

Il a été demandé à chaque membre d'en citer maximum 2.

► **Améliorer les aires de jeux, les « parcs de jeux » de la commune** : cité par 5 membres du CMJ

⇒ Les membres suggèrent que des jeux extérieurs pour des jeunes de leur âge (10-12 ans) soient installés. Ils précisent que les jeux qui existent actuellement sont surtout « pour les petits » (les membres citent notamment l'exemple des jeux au parc Louis Huitric).

⇒ Les membres indiquent qu'il est important qu'il y ait beaucoup de jeux extérieurs, que ces jeux soient pour les petits et les grands et qu'il y ait des jeux qui plaisent à tout le monde dont les filles.

► **Plus de festivités et de spectacles** : cité par 3 membres du CMJ

⇒ Il est attendu des événements et spectacles où « tout le monde » peut se réunir et où il y a « de l'ambiance ».

⇒ Il est suggéré par exemple, de proposer plus de concerts.

► **Accueillir une fête foraine dans la commune** : citée par 2 membres du CMJ

⇒ Il est attendu des « jeux à sensations » et il est cité l'exemple de la fête foraine de Concarneau.

⇒ Les membres précisent aussi que la fête foraine, « c'est pour toute la famille ».

► **Une écoute et une prise en compte des propositions du CMJ** : cité par un membre du CMJ

⇒ Il est important que les idées du CMJ puissent être présentées aux élus de la commune et qu'elles puissent se réaliser.

► **Un meilleur restaurant** : cité par une membre du CMJ

- ⇒ Un meilleur restaurant est identifié comme un lieu où les enfants et les jeunes peuvent passer un bon moment avec leurs parents.
- ⇒ Les membres du CMJ considèrent que les plats proposés au restaurant situé dans la commune (pizzeria) ne sont pas de qualité suffisante.

En conclusion de l'échange

Il a été convenu que les membres du CMJ reliraient ce compte-rendu et qu'ils et elles enverraient à Ingrid Fourny (ingridfourny@yahoo.fr), les ajouts ou les modifications qu'ils et elles souhaitent faire.



Annexe 6 : Orientations et fiches action du projet éducatif interne de la commune

Mon territoire

FICHE-ACTION Thème : 1	Mon territoire
Objectifs	<p>Permettre aux jeunes de mieux connaître leur commune, d'apprendre à observer les différents lieux de la commune et de la communauté</p> <p>Faire découvrir les différents services de la commune, le personnel et sensibiliser au travail des agents.</p> <p>Sensibiliser les jeunes au fonctionnement de la commune et de l'intercommunalité : qui gère quoi ?</p> <p>Sensibiliser les jeunes sur leur place dans leur future citoyenneté.</p>
Moyens de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Représentation géographique de Saint-Yvi et des communes environnantes (Quimper/CCA). ✓ S'aider des vidéos de la commune et de CCA pour découvrir le territoire, repérage des espaces par jeu de piste sur le terrain pour apprendre à passer de la carte à l'espace réel. ✓ Utilisation du Transport A la Demande (service Coralie), permettant de visiter les communes de CCA (Rospenden et Concarneau) : prendre le car puis le Bus en ville pour apprendre à se repérer, découverte des espaces partagés et des lieux publics. ✓ Echanger avec les structures des communes voisines, par des rencontres à thèmes. ✓ Collaboration avec les services espaces verts / nature / circuit de l'eau pour l'arrosage / les saisons des plantations / jardinage sans pesticides (commune Zéro Phyto)... ✓ Visite du captage d'eau brute de Stang Linguennec, du château d'eau (potabilisation), de la station d'épuration des eaux usées puis de la rivière du Jet (point de rejet) ✓ Découverte du Grand cycle de l'eau avec Bretagne Vivante avec la maquette du bassin versant du Service Eau Assainissement de CCA. ✓ Animations biodiversité avec Bretagne vivante.
Axes opérationnels	<p><u>Définir un calendrier annuel des actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Avec les services techniques pour l'intervention Espaces verts, ✓ Sur les thèmes abordés, ✓ Les intervenants, ✓ Travail entre les responsables de structures pour une continuité et relai d'informations. ✓ Utiliser les financements disponibles de CCA pour aller aux Musées de la Pêche et de Pont-Aven avec le service Coralie. ✓ Réalisation d'une petite exposition ou d'un petit film sur la vision des enfants sur une thématique qui pourrait être en accord avec le territoire et la biodiversité.

Solidarité et entraide

FICHE-ACTION Thème : 2	Solidarité et entraide
Objectifs	<p>Organiser des actions collectives et intergénérationnelles.</p> <p>Sensibiliser les jeunes aux différences à tous les niveaux et permettre une ouverture d'esprit dans ce sens.</p> <p>Favoriser l'esprit d'entraide.</p> <p>Aider à l'accueil d'enfants en situation de handicap.</p>
Moyens de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Echanger et partager avec les aînés et les personnes retraitées de la MAPHA. ✓ Sensibiliser aux différents types de Handicaps et ceux qui ne se voient pas. ✓ Jeux et thématiques autour de la découverte de son corps avec un handicap. ✓ Rencontres sportives avec des associations d'handisport. ✓ Lors des camps, sensibiliser sur les règles du vivre en collectif (ménage, propreté, respect, entraide, égalité filles-garçons...). ✓ Faire découvrir le fonctionnement du CCAS et le rôle des partenaires.
Axes opérationnels	<p><u>Définir un calendrier annuel des actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Semaine bleue des personnes âgées ✓ Travail avec des intervenants. Ex : Participation à la collecte annuelle de la Banque alimentaire, Restos du cœur... ✓ Travail entre les responsables de structures pour une continuité et relai d'informations. ✓ Echanger avec l'adjointe du CCAS et l'adjointe enfance et jeunesse. ✓ Rencontre avec les Aînés (voire avec les associations). ✓ Point annuel avec la Commission Affaires Scolaires Enfance Jeunesse (CASEJ)

Grandir épanoui

FICHE-ACTION	Grandir épanoui
Thème : 3	
Objectifs	<p>Permettre aux enfants leur ouverture sur le monde au travers du développement de l'expression (oral, corporel sensoriel).</p> <p>Permettre à l'enfant de nommer ses émotions et ses ressentis pour lui permettre d'avancer pas à pas dans sa construction individuelle.</p> <p>Apprendre la communication bienveillante et favoriser les échanges positifs en cas d'échec.</p> <p>Apprendre à donner son avis sans jugement et dans le respect collectif.</p> <p>Permettre aux enfants de gagner en autonomie via les modalités choisies des actions (ex : travail de groupe ...)</p> <p>Permettre de développer le sens critique des enfants.</p> <p>Sensibiliser aux problématiques diverses adaptées aux âges des enfants : intérêts et dangers des réseaux sociaux, addictions aux écrans et jeux vidéo, violence, harcèlement...</p>
Moyens de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aider à la prise de confiance en soi, à la prise de parole et à l'improvisation. ✓ Rappel des règles de vie collective et travail autour du respect mutuel. ✓ Travail sur les émotions (création d'un « Totem des émotions ») ✓ Sieste musicale pour les petits avec harpiste. ✓ Travail avec des intervenants du bien-être.
Axes opérationnels	<p><u>Définir un calendrier annuel des actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rencontres avec des associations sportives, sociales et culturelles ✓ 1 sortie théâtre annuel ou 1 visite de musée ✓ Travail entre les responsables de structures pour une continuité et relais d'informations. ✓ Point annuel avec la CASEJ et retour des actions passées.

La biodiversité et le changement climatique

FICHE-ACTION	La Biodiversité et Le changement climatique
Thème : 4	
Objectifs	<p>Permettre de mener des réflexions sur la connaissance et les enjeux de la biodiversité, du changement climatique et du développement durable,</p> <p>Permettre la réflexion sur l'action : comment peut-on agir chacun à son échelle (bonnes/mauvaises habitudes ?).</p> <p>Permettre aux enfants d'être acteurs par des actions individuelles et collectives sur la commune.</p>
Moyens de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail et observation sur l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) en cours avec le concours de l'association Bretagne vivante. ✓ Sensibiliser sur la nature et les espèces de notre territoire et nos ressources. ✓ Travail autour des abeilles, des ruches et du miel avec l'association L'Abeille Finistérienne et des apiculteurs locaux. ✓ Sensibiliser et travailler sur l'économie des ressources (matières : tri sélectif des emballages, déchetterie), grand et petit cycle de l'eau (captage château d'eau-robinet-station d'épuration-rivière du jet). ✓ Actions collectives de nettoyage / propreté et respect du cadre de vie commun des habitants de Saint-Yvi ✓ Achats de livres adaptés aux âges des enfants pour découvrir les espèces, la faune et la flore, le climat, ...).
Axes opérationnels	<p><u>Définir un calendrier annuel des actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail avec des intervenants associatifs. Ex: Bretagne Vivante, L'Abeille finistérienne, association du patrimoine IVI GLAD, LPO, services techniques et service Eau de CCA ✓ Programmer 1 à 2 sorties sur terrain par an, ✓ ✓ Participation à l'action « Partage ta biodiversité » (concours photos) ✓ Réalisation d'un herbier lors des sorties avec un travail en complément de l'ABC vu par les enfants. ✓ Echanger avec l'adjointe à l'urbanisme, à la biodiversité et développement durable. ✓ Travail entre les responsables de structures pour une continuité et relais d'informations. ✓ Point annuel avec la CASEJ et retour des actions passées.

Le terroir : « du champ de là, à ton assiette ici »

FICHE-ACTION Thème : 5	Le Terroir : « Du champ de là, à ton assiette Ici »
Objectifs	<p>Informier sur le fonctionnement du restaurant scolaire</p> <p>Manger Bio, c'est quoi ? (40% d'ingrédients bio et circuits courts actuellement)</p> <p>Découvrir les agriculteurs de la commune, leur travail, leur quotidien, notre terre, la gestion des ressources (paysages, eau, biodiversité) par l'activité agricole</p> <p>Comprendre d'où viennent concrètement les ingrédients agricoles qui entrent dans la cuisine du restaurant scolaire.</p>
Moyens de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ateliers cuisines et découverte des goûts et saveurs. ✓ Sortie à la ferme en complémentarité avec les écoles. ✓ Atelier préparation du pain et apprendre la chaîne du blé, farine, pain ?
Axes opérationnels	<p><u>Définir un calendrier annuel des actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Travail avec des intervenants. Ex : les agriculteurs et exploitants locaux, l'équipe de restauration scolaire. ✓ Rencontres avec les associations des Aînés pour faire des ateliers. ✓ Programmer au moins 1 atelier par an. ✓ Réalisation d'un goûter découverte. ✓ Réalisation d'une carte locale des exploitants du territoire. ✓ Echanger avec l'adjointe à l'urbanisme, à la biodiversité et développement durable. ✓ Travail entre les responsables de structures pour une continuité et relais d'informations. ✓ Point annuel avec la CASEJ et retour des actions passées.

Le sport, c'est la santé

FICHE-ACTION Thème : 6	Le sport, c'est la santé
Objectifs	<p>Sensibiliser sur les bienfaits du sport sur la santé</p> <p>Favoriser l'échange et développer la convivialité par La pratique du sport.</p> <p>Favoriser la découverte ludique et accessible au plus grand nombre.</p> <p>Sensibiliser à la différence et à la mixité.</p> <p>Penser la santé comme synonyme de bien-être, de plaisir et non uniquement de soin.</p> <p>Sensibiliser à l'hygiène, soin de soi et respect de soi.</p>
Moyens de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Signature de la convention Terre de Jeux 2024 début 2022 ✓ Découvertes des chemins et des liaisons douces balisés sur la commune. Développer des courses d'orientations dans le Bois de Pleuven. ✓ Créer des jeux et innover en utilisant les équipements disponibles (salle des sports, plateau, city-stade, projet de pumptrack en 2023) ✓ Sensibiliser aux handisports. ✓ Demander des interventions de préventions dans le cadre de la santé auprès d'intervenants extérieurs. ✓ Création de pack santé.
Axes opérationnels	<p><u>Définir un calendrier annuel des actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Programmer au moins une rencontre sportive Handisport par an. ✓ Travail avec des intervenants. Ex : Chiens guide d'aveugle, Handisport. ✓ Travail avec des intervenants ou sur les sites lors des camps. Ex : yoga, méditation. ✓ Echanger avec l'animatrice du Contrat Local de Santé de CC (Alexandra Pottier) : connaissance des dispositifs disponibles dont le Pack Santé pour les jeunes ✓ Echanger avec l'adjoint aux associations et le conseiller délégué au sport. ✓ Relancer le Raid intercommunal (sortie vélos où autres...) avec les communes de CCA volontaires ✓ Point annuel avec la CASEJ et retour des actions passées.

Dispositif Argent de poche

FICHE-ACTION Thème : 7	Dispositif Argent de poche
Objectifs	<p>S'adresse en priorité aux 16-18 ans</p> <p>Permettre une première expérience « professionnelle ».</p> <p>Impliquer les jeunes dans la vie communale avec une contrepartie symbolique.</p> <p>Proposer des chantiers qui revêtent un caractère utilitaire et citoyen pour les jeunes,</p> <p>Favoriser la prise d'initiative.</p>
Moyens de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser une alternance d'opérations d'aménagement et d'entretien. ✓ Proposer des chantiers de proximité (½ journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15 € par jeune et par jour). ✓ Permettre à chaque jeune de bénéficier d'un même nombre de séances en fonction des inscrits.
Axes opérationnels	<p><u>Définir un calendrier annuel des actions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir les besoins avec les services communaux et les associations. ✓ Programmer les actions et plannings sur les vacances scolaires. ✓ Echanger avec l'ensemble des adjoints. ✓ Relayer l'information via nos sites de communication. ✓ Point après chaque période avec les responsables de services accompagnant du projet.

Annexe 7 : Les axes stratégiques du Contrat Local de Santé (CLS) 2023-2027 de CCA

AXE STRATÉGIQUE 1

Renforcer la prévention et la promotion de la santé

Structurer un réseau d'acteurs en prévention et promotion de la santé

- Formations, forum...

Sensibiliser le public à la promotion de la santé et à la réduction des risques

- Actions de prévention et promotion de la santé
- Campagnes nationales de prévention et de dépistage des cancers
- Espaces sans tabac

Promouvoir le dispositif « Staying alive » auprès des habitants

- Formations PSC1 proposées aux habitants volontaires
- Réseau des « Bons Samaritains » en lien avec le SDIS 29

Renforcer la prévention primaire chez les enfants : bucco-dentaire, alimentation, activité physique

- Éducation à la santé auprès des élèves de CP/CE1

Donner les moyens aux jeunes d'être acteurs de leur santé

- Actions de prévention et promotion de la santé auprès des jeunes
- Évolution du Pack Santé Jeunes
- Formations PSC1

Renforcer les compétences psychosociales de tous dès le plus jeune âge

- Formation des acteurs
- Soutien des interventions en milieu scolaire

Soutenir l'accompagnement à la parentalité

- Mise à disposition de ressources
- Démarche « 1000 premiers jours »

Développer un environnement favorable à l'activité physique

- Maison Sport-Santé de Cornouaille
- Environnement favorable à une pratique d'activité physique (accès, créneaux spécifiques sport-santé...)
- Projet ICAPS - Intervention auprès des Collégiens centrée sur l'Activité Physique et la Sédentarité

Promouvoir la santé mentale et lutter contre les discriminations

- Logement, accès à la cité, communication
- Formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)
- Prévention et repérage de la crise suicidaire
- Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISAM)

Soutenir les projets locaux en matière de santé

- Appel à projets annuel destiné aux associations et établissements de santé et médico-social

Donner davantage de visibilité aux actions et partenariats engagés dans le cadre du CLS

- Informations en matière de prévention
- « 1 mois 1 question » en partenariat avec les services Cohésion Sociale et les partenaires locaux

AXE STRATÉGIQUE 3

Promouvoir la santé environnement

Réaliser un diagnostic Santé Environnement et élaborer un plan d'actions

- Sensibilisation des acteurs du territoire
- Diagnostic Santé Environnement
- Plan d'actions (ex : radon, mobilités actives, habitat et cadre de vie, alimentation, développement durable...)

AXE STRATÉGIQUE 2

Renforcer l'accès aux droits et l'accès aux soins

Mobiliser les professionnels de santé sur les questions d'accès aux soins et aux droits

- Échanges et partage des bonnes pratiques entre professionnels et autour de l'exercice coordonné
- Événement fédérateur autour de la santé

Vérifier l'adéquation de l'offre et des besoins en soins infirmiers

- Étude relative à la problématique d'accès aux soins infirmiers (notamment d'hygiène) sur le territoire de CCA

Renforcer l'accessibilité aux soins et aux services pour les personnes éloignées du soin

- Permanences santé et accès aux droits au sein de l'e-bus France services
- Dispositif « d'aller vers » pour les publics éloignés du soin
- Élargissement des critères pour le dispositif Hep'co, service dédié aux personnes à mobilité réduite
- Accès aux droits et aux soins pour les gens du voyage
- Cabinet partagé en matière de soins et de prévention dans la future Maison France Services

Favoriser l'installation de professionnels de santé

- Appel à projets pour le soutien à l'investissement des projets pluridisciplinaires de santé
- Accompagnement du Lidaps dans sa recherche de locaux adaptés à son activité
- Identification des facteurs d'attractivité professionnelle

AXE STRATÉGIQUE 4

Accompagner les populations vulnérables et leurs aidants

Informier et former les aidants non professionnels

- Dispositifs de répit
- Actions de prévention, d'information et de formation
- Forum des aidants

Accompagner le projet de Centre polyvalent des aidants à Saint-Yvi

Faciliter l'accès des enfants et adolescents en situation de handicap aux dispositifs de droit commun

- Sensibilisation et communication auprès des élus locaux
- Temps d'analyse de la pratique, journée « inter secteur » milieu ordinaire/médico-social, sensibilisation et formation du personnel d'accueil et d'encadrement
- Formations aux aidants
- Temps d'échanges et de soutien pour les familles
- Sensibilisation grand public sur les questions de handicap
- Accès des enfants et adolescents en situation de handicap aux équipements et services du territoire

Identifier l'offre de logement pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite

- Dispositifs d'accompagnement, actions de prévention
- Valorisation des métiers de l'accompagnement à domicile
- Forum « vivre sa retraite »

Favoriser la coordination entre partenaires sur les entrées et sorties d'hospitalisation

- Comité des « situations bloquantes »

Créer un espace de réflexion éthique de Cornouaille

